Quatre-vingt-sixième année. — N° 82. Le Numéro : 35 francs. Jeudi 8 Avril 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

LOYERS D'HABITATION

(2e édition.)

Les textes concernant la **législation sur les loyers d'habitation,** mis à jour à la date du 31 janvier 1954 (2e édition) par les services du ministère de la reconstruction et du logement, ont été réunis dans la brochure portant le **n° 1000,** qui est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e), au prix de **300 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13]).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Liste des candidats autorisés à bénéficier des facilités de préparation au second concours d'entrée à l'école nationale d'administration de septembre 1954, prévues par le décret n° 50-1305 du 20 octobre 1950 modifié (p. 3355).

Ministère de la justice.

Décret du 5 avril 1954 portant changement de noms (p. 3356).

Décrets du 6 avril 1954 portant nomination et détachement de magistrats (p. 3356).

Arrêté du 5 mars 1954 approuvant le compte administratif du musée national de la Légion d'honneur pour l'exercice 1952 (p. 3357).

Arrêtés portant promotion, nominations, mutation, acceptation de démissions et conférant l'honorariat :

Administration pénitentiaire (p. 3357).

Cours régionales des pensions (p. 3357).

Education surveillée (p. 3357).

Officiers publics et ministériels (p. 3357).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant nominations (administration préfectorale) (p. 3357).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 6 avril 1954 portant promotions « services communs » (p. 3358).

Décret du 6 avril 1954 portant nomination et promotion d'officiers de l'armée active (armée de terre) (p. 3360).

Décret du 6 avril 1954 portant promotions automatiques (armée de terre, active) (p. 3379).

Décret du 6 avril 1954 portant promotion d'officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi (armée de terre) (p. 3381).

Décret du 6 avril 1954 portant promotions dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte (p. 3383).

Décret du 6 avril 1954 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales (p. 3384).

Décret du 6 avril 1954 portant promotion dans le corps des ingénieurs des directions des travaux maritimes (p. 3386).

Décret du 6 avril 1954 portant promotions et nomination dans les corps du commissariat de la marine, des officiers d'administration (branche « Commissariat et santé ») et des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine (p. 3386).

Décret du 6 avril 1954 portant promotion dans le corps des officiers d'administration de la marine (branche « Comptables des matières ») (p. 3386).

Décret portant concession de la médaille militaire (rectificatif) (p. 3387).

Arrêtés portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (p. 3387).

Arrêtés portant promotions, nominations, intégration, reclassement et modifiant les dispositions de précédents arrêtés:

Armée de mer (réserve) (p. 3389).

Office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 3389).

Personnels civils extérieurs de l'air (p. 3389).

Travaux de la marine (p. 3390).

Décision portant radiation de la position hors cadres au titre de l'affectation spéciale d'officiers de réserve de l'armée de l'air (p. 3390).

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1954 (addilif) (p. 3390).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1954 (rectificatif) (p. 3390).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis sur titres au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 54 A ») (p. 3390).

Liste des candidats déclarés admis au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 53 B ») titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure (p. 3391).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 2 avril 1954 modifiant l'arrêté du 4 septembre 1950 relatif aux bons émis par la Caisse nationale de crédit agricole (p. 3391).

Arrêté du 6 avril 1954 fixant la date des élections pour le renouvellement des commissions administratives paritaires du ministère des finances (p. 3391).

Tableau d'avancement de grade des conseillers et attachés commerciaux pour l'année 1954 (p. 3391).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 25 mars 1954 portant création d'un collège technique masculin à Caen (Calvados) et jumelage de cet établissement avec le centre d'apprentissage de garçons de cette ville (p. 3391).

Arrêté du 27 mars 1954 portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'archivistes paléographes (bibliothèques) (p. 3391).

Arrêté portant admission définitive d'un candidat au concours d'agrégation des facultés de droit ouvert en 1953 (section de « droit privé ») (p. 3391).

Arrêtés portant nomination et modifiant les dispositions de précédents arrêtés (enseignement supérieur) (p. 3391).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 27 mars 1954 relatif à l'étiquetage et à la manutention des substances explosives (matières dangereuses 1954, n° 2) (p. 3392).

Arrêté du 27 mars 1954 relatif au transport des dynamites (matières dangereuses 1954, n° 3) (p. 3392).

Arrêté du 27 mars 1954 relatif au transport d'échantillons de plomb tétraéthyle stable ou stabilisé et de ses mélanges (matières dangereuses 1954, n° 4; (p. 3392).

Arrêté du 27 mars 1954 relatif au transport de l'hydrogène non comprimé (matières dangereuses 1954, n° 5) (p. 3393).

Arrêté du 27 mars 1954 relatif à l'emballage des explosifs nitrés (matières dangereuses 1954, n° 6) (p. 3393).

Arrêté du 27 mars 1954 relatif au transport par camions des nitrates et des nitrites en vrac (matières dangereuses 1954, n° 7) (p. 3394).

Arrêté du 27 mars 1954 relatif au transport du sodium en containers-citernes (matières dangereuses 1954, n° 8) (p. 3394).

Arrêté du 31 mars 1954 déclarant d'utilité publique des travaux de déviation de la R. N. n° 7 entre Bel-Air et Donzère (p. 3394).

Arrêté portant nomination des membres de la commission des marchés des chemins de fer (p. 3395).

Arrêtés portant promotions, nomination et rectificatif (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 3395).

Liste des candidats admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées (rectificatif) (p. 3396).

MARINE MARCHANDE

Arrêté portant désignation de membres titulaires et suppléants de la commission consultative professionnelle de la flotte de commerce (p. 3396).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 26 mars 1954 portant nomination d'un membre du conseil supérieur de l'électricité et du gaz (p. 3396).

Arrêtés du 1er avril 1954 portant agrément de matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 3396).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 54-348 du 7 avril 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 29 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953 et de l'article 11 de la loi n° 53-1342 du 31 décembre 1953 relatifs à l'extension du régime de la taxe d'apprentissage pour la formation professionnelle agricole et à l'institution de conseils et commissions analogues à ceux qui existent pour l'enseignement technique (p. 3396).

Arrêté du 30 mars 1954 portant réduction du nombre des arrondissements d'inspection générale des haras et répartition des circonscriptions (p. 3399).

Arrêté du 3 avril 1954 relatif au fonctionnement et au financement du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (p. 3399).

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions et admission à la retraite:

Eaux et forêts (p. 3399).

Enseignement agricole (p. 3399).

Régisseurs de recettes (p. 3399).

Service des haras (p. 3399).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 54-325 étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que Saint-Pierre et Miquelon, les dispositions de la loi du 31 décembre 1925 relative à la clause compromissoire en matière commerciale (rectificatif) (p. 3399).

Arrêté du 26 mars 1954 fixant, pour l'année 1954, la date du concours pour l'accession des agents forestiers des cadres supérieurs au cadre général des eaux et forêts de la France d'outre-mer et le nombre maximum des candidats à admettre (p. 3399).

Arrêté du 30 mars 1954 fixant la date des épreuves écrites du concours d'admission dans la hiérarchie des ingénieurs principaux, ingénieurs en chef et des inspecteurs généraux des services de l'agriculture outre-mer (p. 3400).

Arrêtés portant mises en position de mission, admission à la retraite et acceptation de démission:

Administrateurs (p. 3400).

Chemins de fer (p. 3400).

Jeunesse et sports (p. 3400).

Sages-femmes (p. 3400).

Transmissions (p. 3400).

Travaux publics (p. 3400).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (rectificatif) (p. 3400).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décisions des 26, 27, 29 et 30 mars 1954 portant homologation de machines pour le travail du bois et des matières similaires (p. 3400).

Décision du 31 mars 1954 portant homologation de presses et de dispositifs de sécurité pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux (p. 3402).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 12 mars 1954 portant approbation des statuts de société d'habitations à loyer modéré (p. 3402).

Arrêté du 24 mars 1954 portant approbation des modifications au projet de reconstruction et d'aménagement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) (2e modificatif) (p. 3402).

Arrêté portant nomination (cabinet du ministre) (p. 3402).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 54-347 portant création d'un conseil supérieur du thermalisme et du climatisme (rectificatif) (p. 3403).

Arrêté portant nomination (services antituberculeux) (p. 3403).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement et sur des listes d'aptitude (inspection de la population et de l'entr'aide sociale) (p. 3403).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 3403).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 3406).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 6 et 7 avril 1954. — Convocations de commissions (p. 3407).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours pour le recrutement de trois élèves aspirants de réserve du commissariat de la marine (p. 3408).

Avis d'examen probatoire pour le recrutement d'élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre de la marine (p. 3408).

Avis de vacance de trois chaires à l'école d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce (p. 3408).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résultats du tirage de la quatorzième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 3408).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif à l'ouverture d'une session de l'examen du brevet de technicien en diététique (session 1954) (p. 3409).

Avis relatif à l'ouverture d'une session de l'examen du brevet de radiotechnicien (session 1954) (p. 3409).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations viticoles de l'Hérault (p. 3409).

Avis de concours pour l'admission aux écoles régionales d'agriculture (p. 3409).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène de la ville de Croix (Nord) (p. 3409).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Bellecombe, à Hauteville (Ain) (rectificatif) (p. 3409).

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis de concours pour le recrutement d'agents des installations (p. 3409).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (11e semaine de 1954) (p. 3410).

Annonces (p. 3411).

DEBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 34 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 7 avril 1954. — Questions écrites (p. 1847).

N° 24 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 7 avril 1954 (p. 671).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Liste des candidats autorisés à bénéficier des facilités de préparation au second concours d'entrée à l'école nationale d'administration de septembre 1954, prévues par le décret n° 50-1305 du 20 octobre 1950 modifié.

1° *Candidats admissibles au second concours de septembre 1953.*

MM. Colas (René).
Darliguelongue (Pierre).
MM. Deghilage (Marcel).
Pages (André).

2° *Candidats admis aux épreuves du 27 février 1954.*

MM. Albertin (Nicol).
Amprimoz (Louis).
Aspart (Pierre).
Audebert (Pierre).
Baron (Victor).
Berard (Jean).
Berthier (Roger).
Biju-Duval (Michel).
Bizeul (Alain).
Boisson (Paul).
Bothorel (Emile).
Boulanger (Henri).
Brasquies (Edmond).
Bregeras (Guy).
Bricier (Roger).
Brood (Julien).
Brouquet (André).
Brun (Jean-Baptiste).
Buchet (Théophile).
Caillat (Jacques).
Calmels (Jean).
Carriere (Prosper).
Casanova (Yves).
Chauvency (Jean-Pierre).
Chazal (Jean).
Chopin (Gabriel).
Colin (Guy).
Conforto (Théodore).
Corel (Lucien).
Mlle Courrent (Thérèse).
MM. Coutens (Bernard).
Couturier (André).
Damais (Guy).
Desbordes (Fernand).
Desdoits (Gabriel).
Dodat (Yves).
Doguet (André).
Dolivet (Maurice).
Donnadieu (Charles).
Dorliat (Jacques).
Draillard (Claude).
Dumas (Marcel).
Espinel (Louis).
Fanon (Joby).
Fayard (Jean-Marie).
Fichou (Jean).
Freynet (Paul).
Mlle Fumey (Rose).
MM. Galibert (Alain).
Garnier (Jean).
Gillard (Michel).
Granger (Charles).
Grosjean (Maurice).
Grossard (Jean).
Mlle Guyot (Michelle).
MM. Houllier-Trescases (Jacques).
Hutinet (Gérard).
Jacquin-Pentillon (Roger).
Janol (Raymond).
Jonard (Jean).
Laboureau (Emile).
Lagarde (André).
Lamberigts (Guy).
Lapalu (Bernard).
Laurent (Pierre).
Lazuech (Elie).
Legrand (Charles).
Le Merdy (Claude).
Lescand (René).
Levecque (André).
Luiggi (Ferdinand).
Malicot (Roger).
Masrevery (Jean).
Massonié (Claude).
Matheron (Jean).
Maury (Albert).
Menier (Francis).
Miquelis (Guy).
Mondange (Paul).
Monnoie (Jacques).
Morice (Pierre).
Mounier (Maurice).
Nicolas (Gaston).
Nicolini (Jean-Jacques).
Pailhous (André).
Parietti (Jean).
Parnaud (Marcel).
Philippe (Gilbert).
Philippe (Jean).
Pothet (Michel).
Poujade (Maurice).
Revol (Joseph).
Richard (Roger).
Roses (Guy).
Sarrouy (Gilbert).
Sautier (René).
Sicé (Alain).
Siegmund (Roger).
Tantot (Robert).
Thomas (Guy).
Tock (André).
Tribillac (René).
Mlle Trincal (Marguerite).
MM. Vassel (René).
Verbrugghe (Pierre).
Verdier (Marie-Joseph).
Vincens (Pierre).
Virolleau (Jean-Pierre).
Vissouze (Jean-Marie).
Zecchini (Charles).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 5 avril 1954 portant changement de noms.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

BAUDOT (Paul-Armand), né le 5 octobre 1920 à Frolois (Côte-d'Or), demeurant à Oran (Algérie), 24, rue Kimburn, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « GUENYOT » afin de s'appeler également à l'avenir « GUENYOT » au lieu de « BAUDOT ».

CASTILLAZUELO (Joseph), né le 12 février 1912 à Azanuy, province de Huesca (Espagne), demeurant à Ornaisons (Aude), et ses enfants mineurs: 1° Claude-Joseph, né le 21 septembre 1937 à Ornaisons (Aude); 2° Jackie-Camille, né le 25 avril 1944 à Ornaisons (Aude), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CASTY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CASTY » au lieu de « CASTILLAZUELO ».

CHIAVERINA (Maurice-Pierre-Didier), né le 12 mars 1901 à Grenoble (Isère), y demeurant, 2, rue Aubert-Dubayet, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CHAVARINE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CHAVARINE » au lieu de « CHIAVERINA ».

GROSZ (Bertand), né le 7 juillet 1909 à Szatmarnémeti (Hongrie), demeurant à Paris, 12, rue de la Chaussée-d'Antin, et son enfant mineure, Sylvie, née le 2 avril 1948 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « GROS » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GROS » au lieu de « GROSZ ».

JUDAS (Roger-Charles), né le 18 mars 1928 à Soissons (Aisne), demeurant à Puteaux (Seine), 7, rue des Fontaines, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MARION » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MARION » au lieu de « JUDAS ».

KAHN (Francis-Pierre), né le 8 juillet 1926 à Montmorency (Seine-et-Oise), demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), 7, rue Parmentier, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « DUPREZ » afin de s'appeler légalement à l'avenir « DUPREZ » au lieu de « KAHN ».

KOROWSKY (Raymond), né le 6 février 1915 à Paris (4e), demeurant à Paris, 9, avenue du Maréchal-Maunoury, et son enfant mineur, Henri-Daniel, né le 2 juin 1948 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « CORROT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CORROT » au lieu de « KOROWSKY ».

LEVI (Simone-Esther), divorcée ARPELS, née le 24 avril 1891 à Paris (3e), demeurant à Paris, 20, avenue George-V, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « AVICOURT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « AVICOURT » au lieu de « LEVI ».

LEVY (Arthur), né le 18 mai 1919 à Metz (Moselle), demeurant à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), 78, rue Wilson, et son enfant mineur, Alain-Marc, né le 18 octobre 1947 à Strasbourg (Bas-Rhin), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BAUDRY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BAUDRY » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Georges-Auguste-Clément), né le 22 juillet 1895 à Toulon (Var), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), 10, rue Alberti, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CLEMENT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CLEMENT » au lieu de « LEVY ».

LEVY (Henri-Paul), né le 23 septembre 1911 à Buenos Aires (Argentine), demeurant à Paris, 172, boulevard Haussmann, et son enfant mineur, Philippe-André-Léopold, né le 10 juillet 1949 à Boulogne-Billancourt (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « LEMAIRE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEMAIRE » au lieu de « LEVY ».

PUTIN (Colette), née le 10 juin 1932 à Dole (Jura), demeurant à Dijon (Côte-d'Or), 88, rue de la Préfecture, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « PLESSY » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PLESSY » au lieu de « PUTIN ».

WOLFISS (Abraham), né le 5 décembre 1909 à Paris (12e), demeurant à Paris, 22, rue Ernestine, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MASSON » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MASSON » au lieu de « WOLFISS ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état-civil le changement résultant du présent décret, qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 avril 1954. JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
PAUL RIBEYRE.

Décrets du 6 avril 1954 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 6 avril 1954, sont nommés:

Avocat général à la cour d'appel de Paris, M. Gerthoffer, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Daste, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, sur sa demande, M. Mailhol, premier substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Gerthoffer.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Pontoise, sur sa demande, M. Jozeau, procureur de la République près le tribunal de première instance de Corbeil, en remplacement de M. Reliquet, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Versailles.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, sur sa demande, M. Poumeroulie, avocat général (3e grade) près la cour d'appel de Rouen, en remplacement de M. Cassagnou, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Rouen, M. Brocherieux, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance du Havre, en remplacement de M. Poumeroulie.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Montpellier, M. Bernard, substitut détaché à l'administration centrale du ministère de la justice, en remplacement de M. Mailhol, qui a été nommé premier substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Montpellier, M. Rique, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Montpellier, en remplacement de M. Courteaud, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Evreux, sur sa demande, M. Le Bailly, procureur de la République près le tribunal de première instance de Bernay, en remplacement de M. Rouquet, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Pau, M. Timbal-Duclaux de Martin, substitut du procureur général près la cour d'appel de Pau (à la suite), en remplacement de M. Lartigue, qui a été nommé conseiller à ladite cour.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Pontoise (poste créé), M. Lévy, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Poitiers (à la suite).

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Versailles, sur sa demande, M. Lanoire, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Corbeil, en remplacement de M. Faucher, décédé.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Corbeil, sur sa demande, M. Lecomble, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Troyes, en remplacement de M. Lanoire.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Versailles (poste créé), sur sa demande, M. Houdot, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Reims.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oran, sur sa demande, M. Passez, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bône, en remplacement de M. Teissier, qui a été mis en congé de longue durée.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Oran, sur sa demande, M. Pascal, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Orléansville, en remplacement de M. Fortier, qui a été nommé substitut détaché à l'administration centrale du ministère de la justice.

Par décret en date du 6 avril 1954, sont nommés:

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance du Havre, M. Gilg, substitut du procureur de la République près ledit tribunal (à la suite), en remplacement de M. Brocherieux, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Rouen.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Montpellier, M. Azoulay, substitut du procureur de la République près ledit tribunal (à la suite), en remplacement de M. Rique, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Montpellier.

Décret du 6 avril 1954 portant nomination et maintien en service détaché d'un magistrat.

Par décret en date du 6 avril 1954:

M. Cosson, procureur de la République (1e grade), mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Charolles, en remplacement de M. Tharasse, qui a été nommé substitut détaché à l'administration centrale du ministère de la justice.

M. Cosson, nommé par le présent décret procureur de la République près le tribunal de première instance de Charolles, sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes).

Compte administratif du musée national de la Légion d'honneur pour l'exercice 1952.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, et du secrétaire d'Etat au budget, en date du 5 mars 1954, le compte administratif du musée national de la Légion d'honneur pour l'exercice 1952 a été approuvé, en recettes, à la somme de 23.000.216 F, et en dépenses, à la somme de 16.766.613 F.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 1er avril 1954:

Est nommé, en la même qualité, par nécessité de service, à compter du 12 mai 1954, à la maison d'arrêt de Corbeil, M. Mousset (Raymond), surveillant chef (1re classe) de la maison d'arrêt de Vannes.

Est promu surveillant chef (1re classe), à compter du 12 mai 1954, de la maison d'arrêt de Vannes: M. Valeix (Jean-Baptiste), surveillant chef (2e classe) de la maison d'arrêt d'Annecy.

Est nommé, par nécessité de service, à compter du 12 mai 1954, surveillant chef (2e classe) de la maison d'arrêt d'Annecy: M. Chapouly (François), surveillant chef (2e classe) à la direction de la circonscription pénitentiaire de Lyon.

Sont nommées, en la même qualité, à compter du 12 mai 1954:

A la maison d'arrêt de Corbeil: Mme Mousset (Jeanne), surveillante de petit effectif de 1re classe à la maison d'arrêt de Vannes.

A la maison d'arrêt de Vannes: Mme Valeix (Adrienne), surveillante de petit effectif de 1re classe à la maison d'arrêt d'Annecy.

A la maison d'arrêt d'Annecy: Mme Chapouly (Emilienne), surveillante de petit effectif de 1re classe à la maison de correction de Lyon.

Cours régionales des pensions.

Par arrêté du 1er avril 1954, sont nommés, pour l'année 1954:

Président de la cour régionale des pensions de Basse-Terre: M. Salzedo, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Taurines et Didier, conseillers à la cour d'appel.

Président de la cour régionale des pensions de Saint-Denis: M. Sander, président de chambre.

Membres de ladite cour: MM. Delobel et Carrouche, conseillers.

Education surveillée.

Par arrêté du 30 mars 1954, est muté, par nécessité de service, en la même qualité, à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard:

M. Cavelan (Pierre), éducateur chef de 2e classe à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 31 mars 1954, M. Limouza (Julien-Marie-Denis-Edmond) est nommé huissier du tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), en remplacement de M. Diols (Antoine-Michel-Edward), décédé.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Arrête:

Art. 1er. — Sont acceptées les démissions de:

M. German (Louis-Charles), greffier de la justice de paix de Sospel (Alpes-Maritimes).

M. German (Louis-Charles), huissier du tribunal de première instance de Nice (Alpes-Maritimes).

Art. 2. — Sont nommés:

M. de Vernon (Jean-Abel-Ferdinand-François), notaire à la résidence de Cusset, canton de ce nom (Allier), en remplacement de M. Corre (Léon-Marius), démissionnaire.

M. Hartout (Lucien-Paul), notaire à la résidence de Criquetot-l'Esneval, canton de ce nom (Seine-Inférieure), en remplacement de M. Layet (Georges-Charles-Aimé), démissionnaire.

M. Perrot (Jean-Louis-François), notaire à la résidence de Moulins, canton de ce nom (Allier), en remplacement de M. Sarrazin (Pierre-Gaspard-Albert), démissionnaire.

M. Piat (Jean-Germain-César), notaire à la résidence de Vermand, canton de ce nom (Aisne), en remplacement de M. Soilleux (Jean-Jacques), démissionnaire.

M. Soilleux (Jean-Jacques), notaire à la résidence de Guerbigny, canton de Montdidier (Somme), en remplacement de M. Soilleux (Jules-Estelle-Irénée), son père, démissionnaire.

M. Revol (Jean), avoué près le tribunal de première instance de Privas (Ardèche), en remplacement de M. Perrotet (Jacques-Amédé), démissionnaire.

M. Serpin (Albert-Marcel), greffier en chef du tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Delorme (Bernard), dont la démission a été acceptée par arrêté du 29 mai 1942, à charge de verser à titre d'indemnité au profit de qui de droit à la caisse des dépôts et consignations la somme de 3 millions de francs.

Le versement de cette somme aura lieu de la manière suivante.

1 million de francs avant la prestation de serment;

Le reliquat, augmenté des intérêts légaux en matière civile, en deux annuités égales, dont le montant variera éventuellement dans les mêmes proportions que l'indice général des prix de gros (319 articles) publié par l'institut national de la statistique; le dernier indice publié avant la date de l'échéance sera à cet effet comparé avec celui de février 1954, qui est de 137,9.

La première annuité sera consignée un an après la prestation de serment, la seconde deux ans après cette formalité.

Chacun des trois versements demeurera consigné pendant six mois au profit de qui de droit.

Mlle Bertrand (Fernande-Augustine), greffier de la justice de paix de Sète (Hérault), en remplacement de M. Abelanet (Pierre-Etienne), démissionnaire.

M. Chatard (Francis), greffier de la justice de paix de Saint-Galmier (Loire), en remplacement de M. Plouchart (Fernand), démissionnaire.

M. Bourdon (Guy-Robert-Alfred), huissier du tribunal de première instance de Beauvais (Oise), en remplacement de M. Bourdon (Robert-Alfred), son père, démissionnaire.

M. Chappe (René-Marius), déjà greffier de la justice de paix de Gouarec (Côtes-du-Nord), huissier du tribunal de première instance de Saint-Brieuc (même département), en remplacement de M. Le Fouiller (François-Marie-Joseph), démissionnaire.

M. Philibert (Louis-Marius), huissier du tribunal de première instance d'Avignon (Vaucluse), en remplacement de M. Brun (Eugène-Louis), décédé.

Mme Pichenot (Madeleine-Louise-Marie), commissaire priseur à la résidence de Dijon (Côte-d'Or), en remplacement de M. Boutin (Henri-Louis), décédé.

Art. 3. — L'honorariat est conféré à:

M. Blanc (Jean-Marie-Louis-Edouard), ancien notaire à la résidence de Meyssac (Corrèze).

M. Gigon (Albert-Paul), ancien notaire à la résidence de Bohain (Aisne).

M. Laviron (Léon-Maurice), ancien notaire à la résidence de Nangis (Seine-et-Marne).

M. Lory (Alexis-Emmanuel-Joseph), ancien avoué près le tribunal de première instance de Chinon (Indre-et-Loire).

M. Clamens (Georges-Pierre-Marius), ancien huissier du tribunal de première instance de Carcassonne (Aude).

Fait à Paris, le 2 avril 1954. PAUL REYNAUD.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration préfectorale.

Par arrêté du 5 avril 1954:

M. Léroy (Christian), chef de cabinet du préfet du Jura, est nommé chef de cabinet du préfet de l'Aube.

M. Lebigre (Bernard), chef de cabinet du préfet de la Vendée, est nommé chef de cabinet du préfet du Jura.

M. Burgalat (Yves), chef de cabinet du préfet de la Drôme, est nommé chef de cabinet du préfet de la Vendée.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 6 avril 1954 portant promotions (services communs).

Par décret en date du 6 avril 1954, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Bezanger (Maurice-Marcel), D. E. M., en remplacement de M. le colonel Raboubams, promu. — Maintenu.

M. Tocabens (Elie-René-Joseph), en remplacement de M. le colonel Vincensini, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Bileau (Denis-Jules-Antoine), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Bezanger, promu. — Maintenu.

M. Drieux (Robert-Edmond), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Tocabens, promu. — Maintenu.

M. Dubarry (Gilbert-Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Fillon (André-Octave), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Delisle (Fernand-Charles-Louis), en remplacement de M. le chef d'escadron Bileau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ritter (Charles-Xavier), en remplacement de M. le chef d'escadron Drieux, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Barnier (Maurice-Paul-Léon), en remplacement de M. le chef d'escadron Dubarry, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gourvenec (Claude-Ernest-Yves), en remplacement de M. le chef d'escadron Fillon, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Tanvier (Adolphe), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cambou (Joseph-Edmond), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fourreau (Georges-Raymond), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chippier (Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Barrière (Raymond-François), en remplacement de M. le capitaine Delisle, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hudry (François-Virgile), en remplacement de M. le capitaine Ritter, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bousses (Fernand-Jean), en remplacement de M. le capitaine Barnier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coquide (Louis-Léon), en remplacement de M. le capitaine Gourvenec, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Brossard (Roland-Louis), en remplacement de M. le capitaine Tanvier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Neret (René-Armand-Michel), en remplacement de M. le capitaine Cambou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fonmartin (Guillaume-Marie), en remplacement de M. le capitaine Fourreau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Klein (Jean-Louis-René), en remplacement de M. le capitaine Chippier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Goff (Michel-Georges), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boutellier (Georges-Lionel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dréan (Edmond-Pierre-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tissot (Henri-Joseph-Lucien), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rambour (Henri-Emile-Alphonse), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers:

MM. Blanquefort (Ernest-Noël).
Joliveau (André-Pierre).
Donneaud (Emile-Aimé).
MM. Daubert (Maurice-Auguste).
Dubosc (Jean-Mathieu).

Service commun des justices militaires.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

CADRE DES MAGISTRATS

Au grade de commandant de justice militaire.

Les capitaines de justice militaire:

3e tour (choix). M. Gremaud (Xavier-Paul-Pierre-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Missoffe (Serge), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

CADRE DES GREFFIERS

Au grade de sous-lieutenant greffier.

M. l'adjudant-chef commis greffier Barbeau (André). — Maintenu.

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

MM. Lefebvre (Adonis-Lucien).
Charliac (René).
Pauly (Georges-Lucien-René).
Houles (André-Louis).
Peltreau (Raymond).
Martin (Jean-Paul-Joseph).
MM. Schlosser (Nicolas).
Dessup (Charles-Joseph).
Breze (Emile-Félix-Louis).
Autaa (Robert-Pascal).
Longis (Maurice-Louis-Emile).

Services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Bierer (Maurice-Marc-Félix), en remplacement de M. Cassou, retraité. — Maintenu.

M. Martinet (Charles-Joseph-Louis), en remplacement de M. Rollet, retraité. — Maintenu.

M. Reberol (Maurice), en remplacement de M. Guilleman, retraité. — Maintenu.

M. Picard (Pierre-Marie), en remplacement de M. Demimuid, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Brunet (André-Jean), en remplacement de M. Bierer, promu. — Maintenu.

M. Brochier (Albert), en remplacement de M. Martinet, promu. — Maintenu.

M. Tripier (France-Léon-Joseph), en remplacement de M. Reberol, promu. — Maintenu.

M. Massonie (Albert-Antoine-Henri), en remplacement de M. Picard, promu. — Maintenu.

M. Albouze (Gabriel-Martin-Edouard), en remplacement de M. Bernard, retraité. — Maintenu.

M. Theurkauff (Henri-Auguste-Albert), en remplacement de M. Bolot, retraité. — Maintenu.

M. Jandot (Henri-Louis), en remplacement de M. Dravet, retraité. — Maintenu.

M. Dautane (René-Eloi), en remplacement de M. Calvet, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Ancienneté.) M. Grimal (Raymond-Eugène-Louis-Marie), en remplacement de M. Brunet, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Favier (Marcel-Paul-Fernand), en remplacement de M. Brochier, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Toussaint (Paul-Julien), en remplacement de M. Tripier, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Peillard (Jean-Henri), en remplacement de M. Massonie, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Simonel (André-Joffre-Henri), en remplacement de M. Albouze, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Bouchet (Maurice-Louis-André), en remplacement de M. Gonnet, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Lannaux (René-Emile), en remplacement de M. Berge, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Bacconnier (Louis-Victor), en remplacement de M. Moura, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Drouin (Michel-Pierre-Gérard), en remplacement de M. Soule, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Vailhe (Jean), en remplacement de M. Jeantet, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Cochinard (Maurice-François-Jean-Bernard-Marie), en remplacement de M. Beaussier, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Armand (Edmond-Antoine-Pierre), en remplacement de M. Ouary, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Bloch (Léon-Francis), en remplacement de M. Le Bihan, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Dulac (Jean-Félix), en remplacement de M. Roussel, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Guiraud (Roger-Adrien-Louis), en remplacement de M. Duranceau, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Lorcy (Jean-Armand), en remplacement de M. Rouvière, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (ancienneté). M. Lemaitre (Jean-Charles-Albert), en remplacement de M. Grunal, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lafourcade (Jean), en remplacement de M. Favier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Girardot (André-Léon-Stanislas), en remplacement de M. Toussaint, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Terrail (Jean-André-Auguste), en remplacement de M. Peillard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jamart (André-Henri-Robert), en remplacement de M. Simonel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Salini (Marius-Armand), en remplacement de M. Bouchet, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Héraud (François-Pierre-Albert), en remplacement de M. Lannaux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cuer (Roland-Jean-François), en remplacement de M. Warme-Janville, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lesage (Guy-Emile-Maurice), en remplacement de M. Pahlawan, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Boudias (Antoine-Marius-Henri), en remplacement de M. Hosotte, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petitjean (Robert-Marius-Georges), en remplacement de M. Levêque, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Meghe (Pierre), en remplacement de M. Boileau, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brunet (Pierre-Gaston), en remplacement de M. Pierre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Jame (Pierre-Paul-Jean), en remplacement de M. Mahe, promu. — Maintenu (était inscrit au tableau d'avancement).

2e tour (choix). M. Poncelet (Jacques), en remplacement de M. Pierrou, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bollet (Donat-Louis-André), en remplacement de M. Moitel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Gans (Guy-Jean-Philippe), en remplacement de M. Billet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Viennot (Hubert-Claude-François), en remplacement de M. Bonhoure, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fauret (Jacques-Louis-Joseph-Bernard), en remplacement de M. Langeard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. André (Pierre-Gérard-Raoul), en remplacement de M. Joseph, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gros (Albert-Julien-Gérard), en remplacement de M. Bacconnier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ralignier (Adrien-André-Paul), en remplacement de M. Drouin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Prevost (Jean-Jacques-Paul-Léon), en remplacement de M. Vailhe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Morand (Pierre-Antoine-François), en remplacement de M. Cochinard, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Poncet (Jean-Martin-Michel), en remplacement de M. Armand, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chartier (Rolland-Michel-Louis-Henry), en remplacement de M. Bloch, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Aulong (Claude-Elysé), en remplacement de M. Dulac, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Duriez (Robert-Emile-Marie), en remplacement de M. Guiraud, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thurles (Jean-Alphonse), en remplacement de M. Lorcy, promu. — Maintenu. Etait inscrit au tableau d'avancement.

2e tour (choix). M. Thomas (Jean-Pierre-Etienne), en remplacement de M. Madon, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Dechelotte (Jean-Alain-Paul), en remplacement de M. Boucheron, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Verdaguer (Sauveur-Joseph-Fernand), en remplacement de M. Ferri, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Robert (Jacques-Jean-Charles), en remplacement de M. Jarniou, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Quere (Maurice-Léon), en remplacement de M. Deltour, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Many (Paul-Amédée-Lucien), en remplacement de M. Richaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hantz (Ernest-Charles-Marc-Pierre-Antoine), en remplacement de M. Defrieu, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Laaban (Jacques-Guy), en remplacement de M. Tasci, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Calvet (Guy), en remplacement de M. Chollet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cosnier (Jacques-André-Pierre), en remplacement de M. Damasio, promu. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Coulouma (Jean-Gérard-Léon), en remplacement de M. Couillaud, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

Les pharmaciens capitaines:

(Ancienneté.) M. Marguerier (Jean-Joseph), en remplacement de M. Coulouma, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Guerre (René-Albert-Julien), en remplacement de M. Duraid, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

Les pharmaciens lieutenants:

2e tour (choix). M. Gamoly (Louis-Edouard-Henri), en remplacement de M. Genty, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Michaud (Robert-Louis), organisation. — Maintenu.

C. — VÉTÉRINAIRES

Au grade de vétérinaire colonel.

M. le vétérinaire lieutenant-colonel Richez (Daniel), organisation. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Leroy (Paul-Louis-André-Robert), en remplacement de M. le vétérinaire lieutenant-colonel Richez, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

Les vétérinaires capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Delage (Marie-Louis-Pierre), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Buquet (Louis-Charles-Alphonse), promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Despret (Emile-Louis-Pierre), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Leroy, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

2e tour (choix). M. le vétérinaire lieutenant Gonzalez (Pierre-Jean), en remplacement de M. le vétérinaire capitaine Louf, promu. — Maintenu.

D. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

M. le capitaine d'administration Château (Eugène-André), en remplacement de M. Vigneu, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

3e tour (choix). M. Chabot (Marcel-Henri-Louis-Jean), lieutenant à titre temporaire du 25 septembre 1945, en remplacement de M. Chateau, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Albano (André), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

M. l'adjudant-chef Bach (Léon-Oscar).

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Au grade de lieutenant d'administration.

Les sous-lieutenants d'administration:

M. Levesque (Jean-Louis-Ferdinand).

M. Pluvinage (Roland-Omer).

ARMEE DE MER

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

M. le médecin principal Bourgain (Marius-Paul-Jean-Marie), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

Au grade de médecin principal.

Les médecins de 1re classe:

2e tour (choix), M. Perdoux (Georges), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Bourgain, promu.

1er tour (ancienneté), M. Sockeel (Michel-René-Félix), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. le médecin principal Géniaux, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

2e tour (choix), M. Vialard (Louis-Léon-Paul), port matriculaire: Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Gourmelon, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement, M. Torrenti (Philippe), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectif.

2e tour (choix), M. Longet (Maurice), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté), M. Polier (Camille-Louis), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectif.

ARMEE DE L'AIR

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

M. le médecin lieutenant-colonel Tricaud (Martial-Louis-Alexandre), en remplacement de M. le médecin colonel Luiggi, nommé.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Delorme (Clivier-Charles-Louis), en remplacement de M. le médecin lieutenant-colonel Rammoux, retraité.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

2e tour (choix), M. Gres (Jacques-Henri-François), en remplacement de M. le médecin commandant Pricur, promu.

1er tour (ancienneté), M. Lasternas (Pierre-François-Yves), en remplacement de M. le médecin commandant Delorme, promu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecin lieutenants:

3e tour (ancienneté), inscrit au tableau, M. Bordes (Louis-René), en remplacement de M. le médecin capitaine Grès, promu.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau, M. Seclin (Michel-Henri), en remplacement de M. le médecin capitaine Lasternas, promu.

2e tour (choix), M. Barbe (Pierre-Louis-Emile), réalisation d'effectif.

3e tour (ancienneté). Inscrit au tableau. M. Fabre (Jacques-Albert-Yvon Christian), réalisation d'effectif.

1er tour (ancienneté). Inscrit au tableau. M. Desbois (Roger-Jean), réalisation d'effectif.

Service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

A. — INGÉNIEURS MILITAIRES

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe.

M. l'ingénieur en chef militaire de 2e classe Nancy (Roger-Louis), en complément d'effectifs. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 2e classe.

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Maire (Georges-Edouard-Marcel), en remplacement de M. Gerling, retraité. — Maintenu.

M. Maurice (Pierre-Marie-Paul), en remplacement de M. Poinssot, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Turquet de Beauregard (Georges-Gabriel-Marie), en remplacement de M. Chosson, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

4e tour (recrutement latéral): pas de candidat.

1er tour (ancienneté). M. Plurien (Pierre-Laurent-Louis), en remplacement de M. Rigail, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Grollier-Baron (Roger), en remplacement de M. Prache, promu. — Maintenu.

B. — INGÉNIEURS CHIMISTES

Au grade d'ingénieur chimiste principal.

M. l'ingénieur chimiste de 1re classe Pillet (Jean-Paul), en complément d'effectifs. — Maintenu.

C. — INGÉNIEURS DES TRAVAUX

Au grade d'ingénieur principal.

Les ingénieurs de 1re classe:

M. Didier (René-Pierre), hors cadres, mission, auprès du ministre de l'industrie et du commerce. — Maintenu.

M. Gorson (Edmond-Georges), en remplacement de M. Seurin, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur de 2e classe Bouillet (Gaston-Marcel-Auguste), en remplacement de M. Monin, promu. — Maintenu.

D. — ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade d'adjoint administratif principal.

M. l'adjoint administratif de 1re classe Pennec (Alain-Yves-Marie), en complément d'effectifs. — Maintenu.

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe.

Les adjoints administratifs de 2e classe:

6e tour (recrutement latéral): pas de candidat.

7e tour (choix). M. Viel (Robert), en remplacement de M. Chauffour, retraité. — Maintenu.

8e tour (ancienneté). M. Brest (Hervé-Marie), en remplacement de M. Valette, promu. — Maintenu.

Service des essences des armées.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

A. — INGÉNIEURS DES ESSENCES

(Personnel de direction.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur principal Fievet (Jean).

B. — ADJOINTS ET ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

Au grade d'attaché d'administration de 1re classe.

Les attachés d'administration de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Gouazé (Noël-Jean).

2e tour (choix). M. Dubois (Henri).

Décret du 6 avril 1954 portant nominations et promotions d'officiers de l'armée active (armée de terre).

Par décret en date du 6 avril 1954, sont promus ou nommés à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. d'Esclaibes (Henri-Adrien-Joseph-Marie) (B. E. M.), en remplacement de M. Vigan-Braquet, nommé. — Maintenu.

M. de Cockborne (Guy-Marie-Robert) (B. P.), en remplacement de M. Penette, nommé. — Maintenu.

M. Heritier (Georges-Jules-Victor) (B. E. M. S. — B. E. M. — B. O. A.), en remplacement de M. Ardouin, décédé. — Maintenu.

M. Ducournau (Paul) (B. E. M. S. — B. P.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1951.)

Les lieutenants-colonels :

M. Monteux (Claude-Eugène) (B. E. M. — B. O. A.), en remplacement de M. Bablon, retraité. — Maintenu.

M. Noël (Charles-Auguste-Joseph), organisation. — Maintenu.

M. Devars (Jean), organisation. — Maintenu.

M. Tabouis (André-Marie-Henri) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

M. Chevrier (Gaston-Jean) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

M. Boulet-Desbareau (Roger-Jean-Louis), organisation. — Maintenu.

M. Vergnette de La Motte (Jean-Henry-Marie), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1951.)

Les chefs de bataillon :

M. Debril-Loiseau (Jean-Léon-Georges), en remplacement de M. d'Esclaibes, promu. — Maintenu.

M. Landry (Jean-Baptiste-Roland), en remplacement de M. de Cocklorne, promu. — Maintenu.

M. Viala (Jean-Emile-Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Heritier, promu. — Maintenu.

M. Favreau (Gabriel-Eugène) (D. E. M.), en remplacement de M. Ducournau, promu. — Maintenu.

M. Lecointe (Gérard-Pierre-Louis-François-Armand-Julien) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Gaucher, tué au combat. — Maintenu.

M. Arnould (Jean-Marie-François) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Rouvin (Bernard-Marie-Amédée-Alexandre), organisation. — Maintenu.

M. Menard (André-Jules-Pierre) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

M. Lucasseau (Lucien-Paul-Germain), organisation. — Maintenu.

M. Thiebaut (Pierre), organisation. — Maintenu.

M. Le Merle de Beaufond (Guy-Alfred-Maurice-Marie), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. le chef de bataillon Marquez (Hervé-Maurice-Marcel-Charles) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les chefs de bataillon :

M. Jarry (André-Henri-Emile), en remplacement de M. Monteux, promu. — Maintenu.

M. Guyot (François-Lazare-Jules), en remplacement de M. Noël, promu. — Maintenu.

M. de Lardemelle (Henri-Jean), en remplacement de M. Devars, promu. — Maintenu.

M. Chaumont (François-Xavier-Paul-Jules-Henri-Honoré), en remplacement de M. Tabouis, promu. — Maintenu.

M. Mayer (Georges-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Chevrier, promu. — Maintenu.

M. Lavelle (François-Hector-Clodomir), en remplacement de M. Boulet-Desbareau, promu. — Maintenu.

M. Bontemps (Marc-Georges-Jacques), en remplacement de M. Vergnette de la Motte, promu. — Maintenu.

M. Magneron (Robert-André-Louis-Emilien), organisation. — Maintenu.

M. Leroy (Jean-Jacques-Edouard) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

M. Bertrand (Emile-Eloi-Louis-Marie) (B. P.), organisation. — Maintenu.

M. Thibierge (Jacques-Emile) (B. E. M. S., D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. de Ganay (Gérôme-Marie-Charles), organisation. — Maintenu.

M. Carbuccia (Joseph-Jean) (D. E. M., B. P.), organisation. — Maintenu.

M. Lochard (Joseph-Victor), organisation. — Maintenu.

M. Chanteaud (Jacques), organisation. — Maintenu.

M. Kretz (Jean-Paul) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

M. de Corta (Renaud-Marie-René) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

M. Lefort (Jacques-Marie-Raymond) (B. P.), organisation. — Maintenu.

M. Liberos (Jean-Georges) (D. E. M., B. P.), organisation. — Maintenu.

M. Fons (Marcel-Pierre), organisation. — Maintenu.

M. Thoux (Max-Cécile-Marie) (B. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 mars 1951.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Baysang (René-François-Joseph), en remplacement de M. Debril-Loiseau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Veron (René-Léon-Paul), en remplacement de M. Landry, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Goguel (Frédéric), en remplacement de M. Viala, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mairal-Bernard (Emile) (D. E. M.), en remplacement de M. Favreau, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Nicolas (François-Charles-Marie), en remplacement de M. Lecointe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Tutone (Jean-Jacques-Antoine), en remplacement de M. Arnould, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Le Lidec (Jean-Paul-Louis), en remplacement de M. Rouvin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Texier (Georges), en remplacement de M. Menard, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lecuru (Robert-Laurent-Adolphe), en remplacement de M. Lucasseau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Toullec (Joseph-Jacques-Prosper), en remplacement de M. Thiebault, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cotard (Marcel-Yves), en remplacement de M. Le Merle de Beaufond, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Crespin (Marceau-Roger) (B. P.), en remplacement de M. Carbonnel, admis armée de l'air. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Cougourdan (Félix-Paul-Marc) (D. E. M.), en remplacement de M. Marquez, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Grandjean (Pierre-Maurice), en remplacement de M. Magherini, décédé. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Duhem (Georges-Louis), en remplacement de M. Boullel, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Etcheverry (Jean-Paul), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cler (Jean-Victor), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lavigne-Delville (Henri-Charles-Marie-Joseph) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines :

1er tour (choix, 2e partie). M. Coutant (Robert-François-Edmond), en remplacement de M. Jarry, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Kubler (Emmanuel-Charles-Emile), en remplacement de M. Guyot, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Azam (Pierre-Paul-Jean), en remplacement de M. de Lardemelle, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lacourt (Pierre-André), en remplacement de M. Chaumont, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Micheli (Côme) (B. P.), en remplacement de M. Mayer, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Davril (Jean-Eugène-Auguste) (D. E. M.), en remplacement de M. Lavelle, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dhe (Michel-Paul-François), en remplacement de M. Bontemps, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Garandeau (Jean-Achille-Eugène), en remplacement de M. Magneron, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dintroz (Albert-Gaston-Thérèse), en remplacement de M. Leroy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gaunay (Georges), en remplacement de M. Bertrand, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Bazelaire de Lesseux (Joseph-Marie-Pierre), en remplacement de M. Thibierge, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Prudhomme (Jean-Marie-Pierre), en remplacement de M. de Ganay, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dubourdeaux (Eugène-Max), en remplacement de M. Carbuccia, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. David (Charles-Théophile-Marie-Jean), en remplacement de M. Lochard, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Kappler (Henri-Adolphe), en remplacement de M. Chanteaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Baudet (Lucien-Marie-Clément-Albert), en remplacement de M. Kretz, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Giuliani (Henri-Joseph-Marie), en remplacement de M. de Corta, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Monteil (Vincent-Fernand), en remplacement de M. Lefort, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bonnin (Michel-Marcel) (D. E. M.), en remplacement de M. Liberos, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dhiver (François-Jean-Marie), en remplacement de M. Fons, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dufertre (Christian-Constant-Emile), en remplacement de M. Thoux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Doubouy (Jean-Marc-Justin-Claudius) (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. L'Helgouach (Louis-Sébastien-Marie) (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cousin (Jean-Léon-Marie) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Richard (Tristan-Francis-Marie-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Girousse (Henri-Ludovic) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cabrol (André-René), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lescan (Bernard-Yves-Marie-André) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bergue (Jean-Marcel) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dangel (Albert-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Sarlin (Jean-Pierre-Henri), organisation. — Promu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Robert (Jean-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Naudet (René), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rollin (Philippe-Eugène), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lamure (Joanny-Pierre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lerosey (Bernard-Joseph-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Scheider (Adolphe-Max-Camille), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Repellin (Edouard-Marie-Antoine), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Faure (Joseph-René), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Maigret (François-Marie-Louis) (D. E. M.) organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Monts de Savasse (Marie-Bertrand-Jean-Raoul), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Marchand (Régis-Pierre-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bérard (Robert-Paul-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jeanlet (Jean-Pierre-Ferdinand), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Monnet (Georges-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Quilghini (Jacques-Toussaint), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chassan (Henri-Louis-Emile), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lhote de Selancy (Jean-Fernand) (D. E. M.) organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Perros (Jean-Auguste), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Vernier (François-Paul) (P. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fermaud (Gaston-Louis-Roger-Marie-Antoine), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Metzler (Camille-Antoine) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Guet (Georges-Gustave), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Wagner (François-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Perrier (Henri-Roger-Justin), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mucchielli (Paul-Vincent), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lavoine (Paul-André-Germain), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Laurent (Maurice-Ernest) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Sohet (Roger-René-Elisé), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Van Heems (Georges-Jean-René-Julien), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Le Jolis de Villiers de Saintignon (Jean-François-Marie-Fernand), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Orioli (Jean-Georges-Lucien) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Guillory (Maurice-Hippolyte-Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cholet (Alain-Emile-Eugène), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Duffet (René-Albert-Henri) (B. T.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Badis de Cugnac (Yves-Roger-Joseph) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lestien (Jean-Georges-Eugène) (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Vieules (François) (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jouandon (Philippe), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bonne (Michel) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cancel (Maurice-Jean), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Caubet (Hubert-Maurice-Paul), en remplacement de M. Baysang, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ezanno (André-Eugène-Marie), en remplacement de M. Veron, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gravant (Jean-Joseph), en remplacement de M. Goguel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sabourin (Yves-Félix-Marie), en remplacement de M. Mairal-Bernard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Paganon (Emile-Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Nicolas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mercet (Prosper-Martial), en remplacement de M. Tutone, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Megnou (Pierre-Bernard), en remplacement de M. Le Lidec, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Maerten (Henri-Benjamin), en remplacement de M. Texier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gireaud (Gaston-Marcel), en remplacement de M. Lecuru, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Robert (Maurice-Georges), en remplacement de M. Le Toullec, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lambert (Lucien-Henri), en remplacement de M. Colard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blanchard (Julien) (B. P.), en remplacement de M. Crespin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perrier (Guy-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Camus, tué au combat. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dupuy (Maurice-Lucien-Paul), en remplacement de M. Laurenceau, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Esquirol (Marins-Joseph-Julien), en remplacement de M. Deroc, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. l'Héritier (Louis-Fernand), en remplacement de M. Noisel, décédé. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Guillamet (Ange-Raymond-François), en remplacement de M. Cougourdan, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Franoux (Charles-Lucien), en remplacement de M. Grandjean, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Palvadeau (Louis-René-Jules), en remplacement de M. Duhem, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Metrot (Jean-Raymond), en remplacement de M. Etcheverry, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Michaud (Robert-Edmond), en remplacement de M. Cler, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moreau (Charles-Auguste), en remplacement de M. Lavigne-Delville, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bauer (André-Louis), en remplacement de M. Jarousse, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Reboul (Georges-Henri), en remplacement de M. Steiner, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. des Rieux de La Villoubert (Jean-Marie-Joseph-Anne-Emile), en remplacement de M. Hué, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Wolff (Charles-André), en remplacement de M. Lloberes, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bignon (Lucien-Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Lebœuf, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Bras (Yves-Georges-Pierre-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Lécrivain, tué en combat. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Geneste (Amable-Joseph), en remplacement de M. Moneuse, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lefranc (Robert-Alphonse) (B. P.), en remplacement de M. Arnal, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roth Le Gentil (Etienne-Paul-Marie), en remplacement de M. Ferrant, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lefebvre (Fernand), en remplacement de M. Lecomte, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lelay (Yves-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Hervé, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moisset (Jean-Auguste-Joseph), en remplacement de M. Suzanne, admis adjoint administratif des corps de troupe. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Prezeau (Jules), en remplacement de M. Lefèvre, admis adjoint administratif des corps de troupe. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bremond (Baptistin-Barthélémy-Urbain), en remplacement de M. Debaene, admis adjoint administratif des corps de troupe. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gatti (Pierre), en remplacement de M. Darse, admis arme blindée cavalerie. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Malabre (Daniel-Julien), en remplacement de M. Mouget, admis train. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bourdon (Georges-André), en remplacement de M. Leviandier, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chanut (Albert-Marie-André), en remplacement de M. Fassi, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cohadier (Vital-Lucien-Léon), en remplacement de M. Angeli, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marret (Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vallette-D'Osia (Michel-Marie-Marcel-Gabriel-Jean) (B. P.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants :

2e tour (ancienneté). M. Pernet (Alfred-Jean-Baptiste-Adolphe), en remplacement de M. Coutant, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gonin (Roger), en remplacement de M. Kubler, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Flaba (Aimé-Léopold) (B. P.), en remplacement de M. Azam, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Malecot (Joseph-Gustave-Honoré), en remplacement de M. Lacourt, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chaput (André-Octave), en remplacement de M. Micheli, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roulleau (Albert-Emile), en remplacement de M. Davril, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jacquemain (Pierre-Nicolas-Emile), en remplacement de M. Dhé, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lopez (Santos-Gilbert), en remplacement de M. Garandeau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Godard (Jacques-Pierre-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Dintroz, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Moulinier (Moïse), en remplacement de M. Gaunay, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thomas (Gérard-Joseph), en remplacement de M. de Bazelaire de Lesseux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maréchal (Robert), en remplacement de M. Prudhomme, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Miel (Edouard-Georges-Gaston) (B. P.), en remplacement de M. Dubourdeaux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sarie (Raymond-Georges-Elie), en remplacement de M. David, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tortosa (René-Raphaël-Antoine), en remplacement de M. Kappler, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté) M. Erard (Gaston-Camille-Alcide), en remplacement de M. Baudet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Louis (Marcel), en remplacement de M. Giuliani, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Duvivier (Roger-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Monteil, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Buyse (Emile), en remplacement de M. Bonnin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cathala (Gaston-Jean), en remplacement de M. Dhiver, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Defoly (Jean-Robert), en remplacement de M. Dutertre, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Neyertz (René-Pierre-Marie), en remplacement de M. Doubouy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Arbogast (Jean-Pierre), en remplacement de M. L'Helgouach, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cledic (Marcel) (B. P.), en remplacement de M. Cousin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rebillard (Gaston-Julien), en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bondier (Maurice-Auguste-Joseph), en remplacement de M. Girousse, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vautrin (Michel-Eugène-Albert) (B. P.), en remplacement de M. Cabrol, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Laborde (Georges), en remplacement de M. Lescan, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bapst (Clément-Jules-Joseph), en remplacement de M. Bergue, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bouchardy (Joseph-Louis), en remplacement de M. Dangel, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Labrousse (Honoré-Augustin-Alexandre), en remplacement de M. Sartin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bernard (Théophile-Paul-Léon), en remplacement de M. Robert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thomas (Jean-Adrien-Maurice), en remplacement de M. Naudet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vonderweidt (Louis-Gaston), en remplacement de M. Rollin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gautier (Edouard-Jean-Amand-Amédée), en remplacement de M. Lamure, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cros (Jean-Pierre-Joseph-Marie), en remplacement de M. Leroisey, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rouanet (André-Emile-Léon), en remplacement de M. Scheider, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Stephan (Goulven-Marie), en remplacement de M. Repellin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bonnet (Lucien-Victor), en remplacement de M. Faure, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tordelli (André), en remplacement de M. de Maigret, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ribreau (Pierre-Camille), en remplacement de M. de Monts de Savasse, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mellier (Florent-Robert-Pierre), en remplacement de M. Marchand, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Perret (Robert-René-Jules) (B. P.), en remplacement de M. Berard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leclair (Marc-Louis), en remplacement de M. Jeantet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boileau (Guy-Eugène-Marie), en remplacement de M. Monnet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jans (Pierre-Victor-Arthur) (B. P.), en remplacement de M. Quilghini, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Appay (Gabriel-Julien), en remplacement de M. Chassan, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Faugeras (Jacques-Paul-Jean-Marie), en remplacement de M. Lhote de Selancy, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Grousseau (André-Julien), en remplacement de M. Perros, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Faessel (Bernard-Jean-Edouard), en remplacement de M. Vernier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Debelle (Marcel-Louis), en remplacement de M. Fermaud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bonnifacy (Michel-Marie), en remplacement de M. Metzler, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Martinais (Alfred-Paul-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Guet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Roy (Gilbert-Louis-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Wagner, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Prince (René-Robert-Martial), en remplacement de M. Perrier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Demange (Maurice-Victor), en remplacement de M. Mucchielli, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chanteloze (Jacques-Fernand), en remplacement de M. Lavoine, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mosnier (Jacques-Pierre-Antoine-Ernest-Henri), en remplacement de M. Laurent, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Perquis (Yves-Jean-François) (B. P.), en remplacement de M. Sohet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Taithe (Jules), en remplacement de M. Van Heems, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Hussenot-Desenonges (Bernard-Henri-François), en remplacement de M. Le Jolis de Villiers de Saintignon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ouvrard (Pierre-Joseph), en remplacement de M. Ortoli, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Puymoyen (Joseph-Marie-Jean), en remplacement de M. Guillory, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pinta (Jacques-Georges-Henri), en remplacement de M. Cholet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bordes (Robert-Emile), en remplacement de M. Duffet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Savoie (Philippe-Marie-Ludovic) (B. P.), en remplacement de M. de Badts de Cugnac, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Didier (Robert-Pierre), en remplacement de M. Lestien, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cadic (François-Louis), en remplacement de M. Vieules, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Destelle (Jean-Jacques), en remplacement de M. Jouandon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bougeois (Henri-Jean), en remplacement de M. Bonne, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mezard (Marcel-Jean), en remplacement de M. Cancel, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Coux (Alain-Michel-Raoul-Louis), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Le Petit (Bernard-Amand-Jean-René), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Champeau (Marcel-Edmond), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Riendonnant (Jean-Baptiste-Georges), organisation. — Maintenu

3e tour (ancienneté). M. Lepage (Emile-Alexis-Louis) (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Faurie (Pierre-Maurice), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Courtheoux (Pierre-Louis), organisation. — Maintenu

3e tour (ancienneté). M. Martin (Louis-Pierre) (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Camelin (Julien-Félix-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Veye (Hubert-Marie-Joseph-Charles), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pamponneau (Michel-Pierre-Nicolas), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Donnadieu (Jacques-Jean-François) (B. P.), organisation. — Maintenu

2e tour (choix). M. Lais (Guy-Armand-Edmond), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Carron de La Carrière (Etienne-Joseph-Marie), organisation. — Maintenu

1er tour (ancienneté). M. Faure (Marcel-André-Antoine-Régis) organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jozan (André-Marie-Augustin-Pierre), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Boulet (Alain-Georges), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delfosse (André-Robert), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perron (François-Louis-Jean-Joseph) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dijon-Louvel (Pierre-Georges-Joseph-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leoni (Mathieu), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Frederic (Jean-Gaston-Louis-Gaëtan), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Monteils (Elie-Clément), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Paret (Louis-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Clementin (Bernard-Jean) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Forestier (Marc-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Mazagot (Joseph-Pierre-André-Yves), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Frath (René-Edouard-Albert), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Denamur (Paul-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gaubert (André-Henri-Léon), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Nestolat (Gilbert-Henri), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cossec (Guillaume-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Messan (Fortuné-Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Audigier (Marcel-Elie) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Herveau (Marc-Jules-Georges), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gadebaux (Charles-Julien), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fuchs (Jacques), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gaire (Henri-Alfred-Maurice-Jules), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vandevoorde (Valère-Corneille), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bacque (Jean-Marie-Léon), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bal-Petre (Denis-Adolphe-Lucien) (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bourges (Pierre-Edmond-Gabriel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gentil (André-Aladin), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Frouard (Robert), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Provent (Auguste-Edmond-Victor), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Soita (Charles-Marie-Antoine), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rauscher (Aloïse-Jacques), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Verge (Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dupas (Jacques-Jean) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dubrana (Robert-Louis-Jean-Baptiste-Clément), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rougemont (Georges-Albert), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Nizon (Edmond-François), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Douay (Lucien-Fernand), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ulrich (Jean-Jacques), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chauveau (Henry), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vinck (Maurice-Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vogel (Christian-Louis-Antoine), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gacoin (Marcel-Léon-Louis-Jean), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ballestrazzi (Robert-Claude-Antoine), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lapeyre (Roger-René-Marius), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pruvost (Louis-Eugène-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Daury (Jean) (B. P.), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Crouzaud (Francis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Flamand (Roger-Denis-Eugène-Etienne) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Philip (Pierre-Louis-Jean), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM.	
Rapin (Clodomir-Jean).	Joyeux (Jean) (B. P.). Jacquemin (René-Maurice-Robert).

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les aspirants:

MM.	
Marsolat (André).	Canton (Guy-Alexandre-Marie) (B. P.).

Les adjudants-chefs:

MM.	
Dumesnil (Edgard-Marcel).	Salot (Alexandre).
Larousse (Emile-Camille).	Jacobs (Willy).
Laurent (Etienne-Marcellin).	Barron (Guy-Jacques).
Dimarcantonio (Ernest-Francisque).	Demaretz (Charles-Paul).
Capgras (Georges-Max-Léo-Marie).	Domange (Louis-Joseph).
Jardel (Albert).	Jauze (Jean).
Gehringer (Eugène).	Lhomme (Roger-Georges-Paul).
Balland (Jean-Georges).	Bourrabier (René-Jean).
Bergonzini (Jack).	Martelli (Simon-Pierre).
Lancezeur (Louis-François-Jean-Baptiste).	Padovani (Jean-Dominique).
Ternois (Marius-Aristide-Edmond).	Chevrotin (Paul-Henry).
Gomez-Urtizberea (Manuel).	Balloir (Georges-Charles) (B. P.).
Quilici (Fernand-Jacques).	Colonna (Xavier).
Bedouréde (Roger-Jean) (B. P.).	Lataillade (Jean-Daniel).
Perrin (Georges).	Fontugne (Jean-Auguste-Marie).
	Pietri (Dominique-Martin-Jean) (B. P.).

Les adjudants:

MM.	
Jamet (André-Marcel).	Maroc (Saïd). Ker (Paul-René).

OFFICIERS A TITRE ÉTRANGER

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

M. Lontcharitch (Dobrivoye).
M. Sisowath (Monireth).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Sliman ben Attabou.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant Fergan Djellabi.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Rebaï Abdelhamid.

M. Mohamed Cherif ben Taïeb Slama.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les sous-lieutenants:

M. Mokrani Baderdine ben El Hadj Mohamed.

M. Abderrahman ben Driss ben Abderrahman Laïdi.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. l'adjudant-chef S. N. P. Ahmed ben Abdelkader.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'adjudant Zahouani Mohammed.

CHEF DE MUSIQUE

Au grade de chef de musique capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le chef de musique lieutenant Semler-Collery (André-Charles-Paul).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. Teyssou (Gaston) (B. P.), organisation. — Maintenu.

M. de Buretel de Chassey (André-Marie-Gaston), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. Brusaut (Pierre-Jules-Marie-Paul-Victor) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. de Remond du Chelas (Pierre-Marie-Henry) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les chefs d'escadrons:

M. Hebrard (Georges-Edouard-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Teyssou, promu. — Maintenu.

M. Richard (Pierre-Charles) (B. E. M. S., B. E. M.), en remplacement de M. de Buretel de Chassey, promu. — Maintenu.

M. Renoult (Marc-Charles), en remplacement de M. Pougin de La Maisonneuve, tué au combat. — Maintenu.

M. Riviere (Jean-Paul-Gaston), en remplacement de M. Guth, tué au combat. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. le chef d'escadrons Argoud (Antoine-Charles-Louis-Marie) (B. T., B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les chefs d'escadrons:

M. Hartmann (Guy), en remplacement de M. Brusaut, promu. — Maintenu.

M. Champierre de Villeneuve (Frédéric-Joseph-Marcel) (D. E. M.), en remplacement de M. de Remond du Chelas, promu. — Maintenu.

M. L'Eleu de La Simone (Marie-Léon-André), organisation. — Maintenu.

M. de Boissieu Dean de Luigne (Alain-Henri-Paul-Marie-Joseph) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Hargous (Bertrand-Gaston-Martin), organisation. — Maintenu.

M. Bouchet (Bernard-Noël-Edouard), organisation. — Maintenu.

M. Potut (Charles-Elie), organisation. — Maintenu.

M. Rater (Marcel-Anne-Emile-Roger) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Gautier (Gérard-Marie-Serge), en remplacement de M. Hebrard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Delavenne (Roger-Isidore-Charles), en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jeanneret (François-Emile-André), en remplacement de M. Renoult, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Joyau (Gilbert-Claude-Raymond-Georges), (D. E. M.), en remplacement de M. Rivière, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Hannezo (René-Marie-François), (D. E. M.), en remplacement de M. Coue, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Filliette (Jean-Pierre), (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. d'Annam (Charles-Théo), en remplacement de M. Argoud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Thimonnier (Léopold-Marie-André-Charles), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Benoist d'Azy (Adalbert-Anne-Mathieu-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chaume (René-Paul), (B. P.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Challan-Belval (Pierre-Marie-Henri), en remplacement de M. Hartmann, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Baillou (Jean-Marie-Edouard), en remplacement de M. Champierre de Villeneuve, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Paucot (Jean-Albert), en remplacement de M. L'Eleu de La Simone, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Ballarin (Jean), en remplacement de M. de Boissieu Dean de Luigne, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chemioux (Maurice-Clément-Célestin), en remplacement de M. Hargous, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Vasselot de Regne (Armand-Jean-Marie), (D. E. M.), en remplacement de M. Bouchet, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Deycard (Joseph-Yves), en remplacement de M. Potut, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. des Moutis (Joseph-Pierre-Louis), (D. E. M. — B. P.), en remplacement de M. Rater, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Deschard (Jean-Raymond-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chevallier (Robert-Anselme-Albin-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cadart (Pierre-Gustave-Edmond), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Grasset (Marie-Denys-Henry-Etienne), (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Merlivat (Robert-Alfred), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Canepa (Alfred-Emile), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dunand-Henry (Léon-Alexis), (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Saint-Julien (James-Gabriel-Yvon-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Page (Pierre-Etienne-Désiré), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Duclos de Bouillas (Henri-Marie-Joseph-Xavier), (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Romain-Desfosses (Hervé-Marie-François-Pierre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cornet (Maurice-Gaston-Charles), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Geoffroy (Henry) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Duc (Jean-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de Foulhiac de Padirac (Armand-Maurice-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Boulay (Emile-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Couriet-Bossan de Garagnol (William-Marie-Paul) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bruthiaux (Henri-Pierre-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Miler (Jacques-Marie-Louis) (D.E.M., B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Tartinville (Guy-Arthur-Adolphe) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Claudepierre (Gilbert), en remplacement de M. Gautier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Amiel (Alfred-Evariste-Sylvain), en remplacement de M. Delavenne, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lassale (André), en remplacement de M. Jeannerod, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Garrec (Francis), en remplacement de M. Joyau, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Durand (René-Camille-Joseph), en remplacement de M. Hannezo, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dufour (Gilbert-André), en remplacement de M. Filliette, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lanfranchi (François-Xavier), en remplacement de M. Duche, tué au combat. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les lieutenants.

3e tour (ancienneté). M. Gavalda (Paul-Urbain-Georges), en remplacement de M. Fargues, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Philipponnat (Bernard-Pierre), en remplacement de M. Quenecant, tué au combat. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gillot (Louis-Joseph-Marie) (B. P.), en remplacement de M. d'Annam, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lacroix (Pierre-Jean), en remplacement de M. Thimonnier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marion (Bernard-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Benoist d'Azy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fesneau (Gilbert), en remplacement de M. Chaume, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jevardat de Fombelle (Bernard-Marie-Louis), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Plan (Emile-Norbert) (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boissau (Raymond-Marie-Robert), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Guedon (Edouard-Yves), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delcourt (Claude-Joseph-Irénée-Jules), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chapuis (Robert-Marie-Antoine), en remplacement de M. Chalan-Belval, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Morel (Paul-Marie-Charles), en remplacement de M. Baillou, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Grison (Pierre-Marie-Adrien), en remplacement de M. Paucot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mazin (Pierre-Adolphe-Marie), en remplacement de M. Ballarin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Brassens (Pierre-Germain), en remplacement de M. Chemioux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roger (Marcel), en remplacement de M. Vasselot de Regne, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mathis (René-Henri), en remplacement de M. Deycard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pailla (René-Georges-Gustave), en remplacement de M. des Moutis, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lefrant (Guy-Robert-Marie-Joseph), en remplacement de M. Deschard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lorho (Raymond-Joachim-François), en remplacement de M. Chevallier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rinjonneau-Cretin (Robert), en remplacement de M. Cadart, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Baratchart (Louis-Léon-Marie-André), en remplacement de M. de Grasset, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thomas (Antoine-Jacques-Marie), en remplacement de M. Merlivat, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rendu (André-Charles-Alfred), en remplacement de M. Canepa, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Giese (Jean-Louis), en remplacement de M. Dunand-Henry, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Escaith (Pierre-Jean), en remplacement de M. de Saint-Julien, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Naud (Bernard-Gérard-Alexandre), en remplacement de M. Page, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. François dit Chauffour (Jacques-Louis-Jean), en remplacement de M. Duclos de Bouillas, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Pommereau (Edouard-Paul-Marcel), en remplacement de M. Romain-Desfosses, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cosson (Jean-Paul), en remplacement de M. Cornet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cesbron-Lavau (Philippe-Charles-Marie-Joseph), en remplacement de M. de Geoffroy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Adde (Christian-Pierre-Albert-Robert) (B. P), en remplacement de M. Le Duc, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ciavaldini (Jean-Antoine-Alfred), en remplacement de M. de Foulhiac de Padirac, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Argouarch (Paul-René-Marie), en remplacement de M. Boulay, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Desse (Edgar-Georges-Aimé-Michel), en remplacement de M. Couriet Bossan de Garagnol, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cave (Jacques-Marie-André), en remplacement de M. Bruthiaux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Clement (Gilbert-Jean-René), en remplacement de M. Miler, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hoffmann (Raymond-Jean-Marie), en remplacement de M. Tartinville, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Laffolye de Joux (Bernard-René), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chateau (Jean-Paul), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bonfils (Jacques-Henri-Germain), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Galbert (Jacques-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lambert (Gérard-André-Edouard), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. André (Marcel-Jean-François), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de Roquefeuil (Yves-Guillaume-Marie-Xavier), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pommeret (Michel-Aignan-Yves), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moreau de Bellaing (Bertrand-Henri-Robert-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Giraud (Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lanternier (Francis-Henri-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dautel (Guy-André-Maxime), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'aspirant Demoy de Pommier (Gérard-Maurice-Théodat-Marie).

Les adjudants-chefs:

MM.
Fradin (Maurice-Louis).
Pelletier (Paul-Henri).
Parmentier (Albert-Charles-Isidore).
Bourassin (Georges-Léon).
Robinet (André-Camille).
Saissi (François-Joseph).
Angosto (Tiburce-Frédéric).
Claise (Simon-Jules).
Langle (Fernand-Robert).
Darneau (Roland).
Holtzer (Valentin-Jules).
Bertheleau (Louis-Auguste).
Vicente (Etienne-Emmanuel).
Blesch (Paul-Antoine).

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. Declercq (Pierre-Jules-Adolphe) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

M. Brunet (Pierre-Simon-Louis) (B. E. M. S.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. Bousquet (René-Edmond-Charles) (B. O. B., B. P.), organisation. — Maintenu.

M. Mayeur (Maurice) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Chauvin (Robert-Marie-Henri) (B. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les chefs d'escadron:

M. Leon-Dufour (Michel-Gabriel-Henri), en remplacement de M. Declercq, promu. — Maintenu.

M. Beaulieu (Louis-Marie-Prosper) (D. E. M.), en remplacement de M. Brunet, promu. — Maintenu.

M. Therond (Roger-Fernand-Paul), en remplacement de M. Consiguy, retraité. — Maintenu.

M. Jubert (Louis-Adolphe) (B. T., B. P., D. E. M.), organisation. — Maintenu.

M. Guillet (Pierre-André), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. Emanuelli (René-Charles), en remplacement de M. Bousquet, promu. — Maintenu.

M. Garcon-Dufour (Laurent-Justin) (B. T.), en remplacement de M. Mayeur, promu. — Maintenu.

M. Le Masurier (Robert-Alexandre), en remplacement de M. Chauvin, promu. — Maintenu.

M. Nicoloff (Georges-Wilhem), organisation. — Maintenu.

M. Leydier (Maurice-Henri), organisation. — Maintenu.

M. Thevenon (Jean-Antoine-Pierre), organisation. — Maintenu.

M. Pallu de Beaupuy (Philippe-Marie-Felix), organisation. — Maintenu.

M. Lasvergeres (Bernard-Léon-Jean), organisation. — Maintenu.

M. Delcourt (André-Ernest-Marie-Joseph), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Noël (Albert-Charles-Auguste), en remplacement de M. Leon-Dufour, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vidal (Henri-Joseph), en remplacement de M. Beaulieu, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lecaplain (Louis-André-Frédéric), en remplacement de M. Therond, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Gely (Paul-Joseph-Gérard) (B. T.), en remplacement de M. Jubert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lataste (Armand-François-Joseph) (B. T.), en remplacement de M. Guillet, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

1er tour (choix, 2e partie). M. Carrère (Paul-Robert), en remplacement de M. Jolly, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Buttner (François-Jules-Henri) (B. P., D. E. M.), en remplacement de M. Papillard, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

1er tour (choix, 2e partie). M. Zeller (Roger-Charles-Lactance-Emile), en remplacement de M. Emanuelli, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lieb (Georges-Charles) (B. O. A.), en remplacement de M. Garcon-Dufour, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Brussilowsky (Georges), en remplacement de M. Le Masurier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Laviolle (Louis-Léon), en remplacement de M. Nicoloff, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. de la Poeze d'Harambure (Bertrand-Benigne), en remplacement de M. Leydier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Guillemont (Gérard) (D. E. M.), en remplacement de M. Thevenon, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Picard (Marcel-Auguste), en remplacement de M. Pallu de Beaupuy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Prouas (François-Marie-Augustin-Henry) (D. E. M.), en remplacement de M. Lasvergères, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Urvoy de Portzamparc (Maurice-Stanislas-Joseph-Anne-Marie), en remplacement de M. Delcourt, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Totth (Jules-Maurice), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Duval (Lucien-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Paoli (Georges-Marie-Victor-Joseph), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vuillefroy de Silly (Tanneguy-Lucien-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lavoix (Guy-Charles-Jules), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Desbouchages (René-Alphonse), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lochen (Jacques-Olaf) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Corrège (Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gilbon (Jean-Marie-Gaston), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fabregues (Paul-Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Durand (Jean-Paul-André), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fournier (Henri-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Hulard (Emile-Auguste), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Degois (Paul-Camille-Marie) (B. P.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Carlier (Jean-Aimé), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Caillet (Jean-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Soumoy (Jules-Joseph-Léon-Frédéric), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Goulard (Léopold-Henri-Gaston), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Jouffroy (Roger-François-Claude), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Cordier (Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Marrats (Hervé-Paul-Louis-Henri), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Berard (Edmond-Claude), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

3e tour (ancienneté). M. Leymarie (Jean-Charles-Pierre), en remplacement de M. Noël, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Muneret (François-Germain-Henri), en remplacement de M. Vidal, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rigal (Hubert-Jean-Jacques) (B. P.), en remplacement de M. Lecaplain, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Laporte (Roger-Joseph-Fernand), en remplacement de M. Gely, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Marque (Martial-Edouard-Nicolas-Marie), en remplacement de M. Lataste, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Faulle (Roger) (B. P.), en remplacement de M. Jenft, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Matton (Charles-Auguste-Paul), en remplacement de M. Lacoeuilhe, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Legrand (Pierre-Marie-Eugène-Maurice), en remplacement de M. Dubois, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Oldra (René-Emile), en remplacement de M. Galidon, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

3e tour (ancienneté). M. Joubert (Henri-Joseph), en remplacement de M. Carrère, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bourlier (Jean-Louis), en remplacement de M. Buttner, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Levy (Emile-Robert) (B. P.), en remplacement de M. Paubie, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chardon (Michel-Jules), en remplacement de M. Ciffreo, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Miquau (Jean-Paul) (B. P.), en remplacement de M. Lacaes, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bovagne (Henri-Pierre), en remplacement de M. Libra, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Levazeux (Yves-Marie-Henri-Paul), en remplacement de M. Grosjean, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Bouvet (Claude-Louis), en remplacement de M. Jaussoin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Corbel (Jean-André-Marie), en remplacement de M. Scali, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

3e tour (ancienneté). M. Buchet (Jacques-Paul), en remplacement de M. Zeller, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rouxel (Joseph-Eugène-Marie-Philippe), en remplacement de M. Lieb, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Layan (Martial), en remplacement de M. Brussilowsky, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Domenech de Celles (Yves-Etienne-Marie), en remplacement de M. Laviolle, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cassagne (Jacques-Norbert-Marcel), en remplacement de M. de La Poeze d'Harambure, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Philippon (Paul-Julien-Joseph-Alexandre), en remplacement de M. Guillemont, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Travaux (Louis-Auguste) (B. P.), en remplacement de M. Picard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de La Rochefoucauld (Pierre-Gaston-Marie-Gaspard), en remplacement de M. de Prouas, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dufruilh (Clément-André), en remplacement de M. Urvoy de Portzamparc, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guyot d'Asnières de Salins (Henri-Marie-Pierre), en remplacement de M. Totth, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Garin (Jean-Charles-Clair-Marie), en remplacement de M. Duval, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Schmitt (Charles-Marie-Joseph), en remplacement de M. Paoli, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Homassel (Jean-Louis-Henri), en remplacement de M. Vuillefroy de Silly, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Quinchez (Hubert-René-Edgar-Mathilde), en remplacement de M. Lavoix, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Paccard (Georges-François), en remplacement de M. Desbouchages, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). Massie (Jean-Joseph-Raoul), en remplacement de M. Lochen, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sormani (Roger-Gaston) (B. P.), en remplacement de M. Corrège, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bonnaure (Paul-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Gibon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Odion (Yves-Georges-René), en remplacement de M. Fabregues, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cesarini (Pierre-Antonin-César), en remplacement de M. Durand, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cassagnères (Marcel-Michel-Isidore), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cannet (Yves-Jean-Gaston-Marie), en placement de M. Hulard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Moreau (Joseph-Félix-Henry), en remplacement de M. Degois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Seignan (Jacques-Victor-Jean-Henri), en remplacement de M. Carlier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. de La Brosse (Marie-Pierre-Philippe), en remplacement de M. Caillet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. O'Sullivan (Jean-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Soumoy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Lobit (Jacques-Albert), en remplacement de M. Gonfard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ethuin (Fernand-Raymond), en remplacement de M. Jouffroy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Kempenich (Marcel-Henri), en remplacement de M. Cordier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rey (Henri-François), en remplacement de M. Marrats, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Godin (Marcel-René-Eugène) (B. P.), en remplacement de M. Bérard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Albarel (Raymond-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lepori (Charles-Roger-Henri) (B. O. A.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gagnaire (Jean-René-Charles), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guermeur (Georges-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. de Rozières-Gentilhomme de Laveline (Pierre) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Petitdemange (Louis-Félix), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Burlats (Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dupont (Xavier-Henri-Marie-Gaston), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Piat (Eugène-Henri-Shalier), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roblin (Pierre-Désiré), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Courtois (Marie-Roger), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Raynaud (Henri-Jean-Denis), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Grasser (Eugène-Victor-Emmanuel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gentes (Raymond-Jean), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mekercke (André-Raphaël-Simon), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fosset (René-Henri-Jules), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delargillière (Henri-Emile-Jules-Ferdinand), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vernier (Charles-Ulysse), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Belmont (René-Adrien-Antoine), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Albin (Roger-Louis) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vrignaud (Marcel-Henri), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lenfant (Samuel-Paul-Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dufour (Pierre-Emile-Georges), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vignol (Jean-Eugène-Pierre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Montel (Roger-André), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Daoulas (Guy-Adolphe-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Olivier (Arthur-Eugène-Camille), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hugot (Léon-Alexandre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Macault (Yves-Jean-Auguste), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Abadie (Jean-Baptiste), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Taulemesse (Jean-Pierre-Ernest), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. l'adjudant-chef Durif (Clément).

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'aspirant Monnot (Marcel-Eugène-Georges).

Les sous-officiers:

MM.
Arnaud (Hubert-Emile-Pierre).
Baillet (Georges-Aimé).
Frizon (Albert-Louis).
Blondet (Georges-Henri-Edouard) (B. P.).
Benezet (Pierre-François-Simon).
Seyller (Paul-Charles).
Le Pironnec (Jean-Marcel).
Chaffort (Paul-Michel).
Bleyer (Marcel).

MM.
Huard (René-Léon).
Ludot (Albert).
Virideau (Gilbert-Pierre-Emile) (B. P.).
Py (Gilbert-Victor-Robert).
Hoff (Pierre-Jacques-Emile).
Lewis (Donald-Henri) (B. P.).
Berthelier (Louis-Henri-Aimé).
Laurent (Paul-Lucien).
Sauvage (Lucien-Constant).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant-colonel Poupard (Alfred-Marie-Joseph-Albert), (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant-colonel Ruffat (Fernand-Henri), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les chefs d'escadron:

M. Bruch (Gaston-Alphonse-André) (D. E. M.), en remplacement de M. Poupard, promu. — Maintenu.

M. Gillet (René-Louis) (B. E. M. S., D. E. M.), en remplacement de M. Ruffat, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les chefs d'escadron:

M. Bonnefoy-Clerc (Robert-Arthur-Paul), organisation. — Maintenu.

M. Gall (Auguste-Henri-Philippe), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. de Roussen de Florival (Jacques-Maurice-Adrien), en remplacement de M. Bruch, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jourdain (André) (B. P.), en remplacement de M. Gillet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lahilie (Emile-Germain), en remplacement de M. Bonnefoy-Clerc, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Agrech (Pierre-Alfred), en remplacement de M. Gall, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Boursin (André-Pierre-François), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Perly (Jean-Camille-Louis) (D. E. M.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Castelbon (Gérard-Adolphe-Lucien), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Martin (Jacques-René-Daniel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Conre (André-Aimé-Louis), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lallart (Pierre-Claude-Daniel), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Joset (Pierre-Edouard-Nicolas), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Derine (Emile), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Duranel (François-Marie-Louis), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Marand (Julien), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants:

2e tour (ancienneté). M. Olivier (Henri-Antoine-Gabriel), en remplacement de M. Pajean, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brandelet (André-Amédée-Charles), en remplacement de M. Valet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maillot (Adolphe-Guy), en remplacement de M. de Roussen de Florival, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

2e tour (ancienneté). M. Thieulin (André-Alexandre-Marie), en remplacement de M. Jourdain, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aubert (Marcel-Joseph), en remplacement de M. Lahille, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Panchairi (Henri), en remplacement de M. Agrech, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Dassonville (Jacques-Louis), en remplacement de M. Boursin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dorne (André-Pierre), en remplacement de M. Perly, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Persuy (Maurice-Faustin), en remplacement de M. Castelbon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pergola (Dominique-Fortuné), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dolle (Maurice-Emile-Victor), en remplacement de M. Conre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Camus (René-Alexandre-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Lallart, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dousson (Jean-Léon), en remplacement de M. Josset, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Perlie (René-Marie-Joseph), en remplacement de M. Derine, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vieuille (Elie-Auguste-Serge), en remplacement de M. Duranel, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Marrot (Robert-Jean), en remplacement de M. Marand, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ruiz (Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Meur (Louis-Julien), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

M. Carton (Jean-Louis-Joseph-Alban).

M. Bezu (Jean-Albert-Théodore).

M. Chassard (Pierre-Louis-Amédée).

M. Caron (Pierre-Charles-Lucien-Robert-Marius).

Génie.

A. — ARME

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. Heimburger (Robert-André) (B. T.), en remplacement de M. Gazin, promu. — Maintenu.

M. Mahe (Gaston-François-Yvon) (D. T.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. Trouillet (Gaston-Joseph-Eugène), organisation. — Maintenu.

M. Venard (Charles-Alexis-René) (B. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les chefs de bataillon:

M. Dheu (Pierre-Auguste) (D. T.), en remplacement de M. Heimburger, promu. — Maintenu.

M. Jacquot (Jules-Antoine-Rodolphe), en remplacement de M. Mahe, promu. — Maintenu.

M. Anglard (Augustin-Gabriel-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Trouillet, promu. — Maintenu.

M. Hayard (Charles-Albert) (D. E. M.) (B. P.), en remplacement de M. Hayard, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. le chef de bataillon Casso (Abdon-Robert) (D. T.), en remplacement de M. Cabantous, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les chefs de bataillon:

M. Pacault (Francis-Pierre-Etienne) (B. T.), organisation. — Maintenu.

M. Lemaire (Jean-Marie), organisation. — Maintenu.

M. Alliaud (Louis-André), organisation. — Maintenu.

M. Paillon (Marcel-Eugène), organisation. — Maintenu.

M. Duchet-Suchaux (Camille-Jacques), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Holder (Pierre-Denis) (D. T.), en remplacement de M. Dheu, promu. — Maintenu.

1re tour (choix, 2e partie). M. Fontaine (Georges), en remplacement de M. Jacquot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Varlet (André-Emile-Athanase) (D. T), en remplacement de M. Anglard, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Claverie (Marie-Philippe-Maurice) (D. E. M.), en remplacement de M. Hayard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Mercier (René-Elizé), en remplacement de M. Casso, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Germain (Pierre-Victor) (D. T.), en remplacement de M. Pacault, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). — M. Andrieu (Joseph-Félix-Louis-Georges-Zéphirin) (D. E. M.), B. P., en remplacement de M. Lemaire, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fevre (René), en remplacement de M. Alliaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix), 1re partie). M. Raynaud (René-Célestin-Jean), en remplacement de M. Paillon, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Autran (Eugène), en remplacement de M. Duchet-Suchaux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Berlaux (Gérard-Pierre-Georges) (D. T.), en remplacement de M. Guillaume, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Certain (Didier-Henri-Eugène) (D. T.), en remplacement de M. Blottiau, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Brodin (Edouard-Louis-Alain), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Marie (Auguste-Jules), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Prouteau (Guy-Georges-Louis), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Fougeroux (Jean-Léon-Lucien), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Calvi (Roland-André) (D. T.), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Regne (Jean-François-Joseph), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Saufrignon (Joseph-Gérard), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Wallet (Arthur-Eugène-Louis), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Palazat (Kléber-Henri-André), en remplacement de M. Holder, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bedin (Lucien), en remplacement de M. Fontaine, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pirot (Gérard-André-Robert) (D. T.), en remplacement de M. Varlet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Decourcelles (Jean-Robert), en remplacement de M. Claverie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Granier (Paul-Jacques), en remplacement de M. Mercier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Toux (François-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Germain, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

3e tour (ancienneté). M. Douger (Albert-Eugène-Edouard), en remplacement de M. Andrieu, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sautai (Paul-Félix-Désiré-Léon-Joseph), en remplacement de M. Fevre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gros (Maurice-Jules-Aimé), en remplacement de M. Raynaud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Larpent (Georges-Guy-Louis), en remplacement de M. Autran, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). — M. Chaminadas (Jacques-Pierre), en remplacement de M. Berlaux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Souillard (Georges-Antonin-Henri), en remplacement de M. Certain, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Verstraete (Edouard), en remplacement de M. Brodin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté) M. Raoul (Raymond-Elie), en remplacement de M. Marie, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laffont (Georges-Léon), en remplacement de M. Prouteau, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Huguenin (Georges-Camille) (B. P.), en remplacement de M. Fougeroux, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Haffner (Jean-Fernand-Georges), en remplacement de M. Calvi, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Daviau (Robert-René), en remplacement de M. Regnc, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mazoyer (Jacques-Michel-Marie-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Saufrignon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Surun (Bernard) (B. P.), en remplacement de M. Wallet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix) M. Cohen-Solal (Pinhas-Edouard-Second), en remplacement de M. Goi, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fuchey (Louis-Jean), en remplacement de M. Cauvet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bourneuf (Joseph-Julien), en remplacement de M. Hostachy, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Wallet (Arthur), en remplacement de M. Brunelle, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Thibon (Max-Barthélémy), en remplacement de M. Le Vot, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dinant (Marc-Henri-Victor), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Esposito (René-Paul), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Delieux (André), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gueffier (Gérard-Raphaël-Pierre), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Tribut (Gaëtan-Emile-Louis), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Champalbert (Marc-Auguste), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vaireaux (Jacques-Gérard-Fernand-Marie), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Beynier (Roger-Alexis-Félix), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chareix (Roger-Laurent-Louis), organisation.— Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cramont (Guy-Jean-Antoine) (B. P.), organisation. Maintenu.

2e tour (choix). M. Perot (Antoine) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Soudan (André-Francisque-Edouard), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Colombies (Albert-Paul-Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Perret (Ludovic-Léon-Aristide) (B. P.), organisation. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pierrot (Fernand-Noël), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Guichard (Louis-Joseph).
Schlosser (Denis-Roland).
Teslu (Constant-Pierre-Théophile).
Philippin (Raymond-Pierre).

B. — Adjoints du service des matériels « subdivision génie »

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Simorre (Charles-Marius-Victor), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Crombez (André), en remplacement de M. Simorre, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bonhomme (Jean), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Nouviaire (Marcel).
Valureau (Maurice-François-Joseph).
Corman (Arthur-Louis-Prudent).

D. — Adjoints du service des batiments

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le commandant Espinasse (Emilien-Louis-Joseph), en remplacement de M. Belin, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Chainas (Charles-Félix), en remplacement de M. Espinasse, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Constance (Camille), en remplacement de M. Chainas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vincent (Roger-Marcel), en remplacement de M. Vuylsiecke, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Clement (Marcel), en remplacement de M. Lyser, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Hussenet (Roland-Henri), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Guilmot (Lucien-Camille), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendve rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Chauffard (Jean-Pierre).
Rouyer (Hubert-Marcel).
Brulot (Paul-Constant).
Pichard (Roger-Gaston).

Transmissions.

A. Armée

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant-colonel Vendeuil (Paul-Henri), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant-colonel Grinsard (François-Charles-Marie) (B. E. M.), organisation. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les chefs de bataillon:

M. Chevreau (Georges-Henri-Emmanuel-André) (D. T), en remplacement de M. Vendeuil, promu. — Maintenu.

M. Arnaud (Etienne-Marie-Pierre), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les chefs de bataillon:

M. Poirier (Jean), en remplacement de M. Grinsard, promu. — Maintenu.

M. Dubourg (Fort-Jean-Pierre-Marc) (B. P.), organisation. — Maintenu.

M. Tintant (André-Henri-Camille) (B. T.), organisation. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

2e tour (choix, 1re partie). M. Anselm (Paul-Marcel-Stéphane) (D. T.), en remplacement de M. Chevreau, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Mellet (Georges-Edouard) (D. T.), en remplacement de M. Arnaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Despinoy (Pierre-Emile), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Schiélé (Jean-Mary-Antoine-Joseph), en remplacement de M. Poirier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Cron (Rodolphe), en remplacement de M. Dubourg, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ménétrier (Armand-Jean-Emile), en remplacement de M. Tintant, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Allain (Henri-Marcel-Emile), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Niaux (Robert-Henri), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Kutschener (Charles-René-Denis), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Riéra (Marcel-Pierre-Gustave), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chastanet (Marius-Emmanuel), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Giraud (Pierre-Marie-Joseph-Laurent) (B. T.), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Duchon (Marie-Joseph-Frantz), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Briard (Jean-Louis), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Olivi (André-Paul-Henri), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Pharaboz (Paul), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Perrin (André-René-Auguste), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Augé (André-Félix-Pierre), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Fiorini (Jean-Elie-Philippe), en remplacement de M. Anselm, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Pinguet (Roger-Edgar), en remplacement de M. Mellet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Prévost (Henri-Guy-Roland), en remplacement de M. Despinoy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rossi (Félix-Raymond) (B. P.), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Chevignard (Daniel-Edmond), en remplacement de M. Schiélé, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lafargue (Michel-Simon-Charles) (B. P.), en remplacement de M. Cron, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guitard (Edmond-Marcel-Emile) (B. P.), en remplacement de M. Ménétrier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dard (Jacques-Louis-François), en remplacement de M. Allain, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Habert (Maurice-Louis), en remplacement de M. Niaux, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barrault (André-Pierre), en remplacement de M. Kutschener, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Duchet (Jean-Marcel-Georges), en remplacement de M. Riéra, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Chaigneau (Marcel-Georges-Charles), en remplacement de M. Chastanet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Forestier (André-Léon), en remplacement de M. Giraud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Debrie (Guy-René-Marcel), en remplacement de M. Duchon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marty (Yves-Robert), en remplacement de M. Briard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maret (Guy-François-Paul) (D. T.), en remplacement de M. Olivi, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dupuis (Jacques-François-Edmond) (B. P.), en remplacement de M. Pharaboz, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Ruche (Jean-Flavien-François), en remplacement de M. Perrin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vieillame (André-Maurice, (D. T.), en remplacement de M. Augé, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Vidalin (Jacques-Marie), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Narbaits-Jauréguy (Jean-Raymond), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Gramain (Germain-Marcel).
Kohn (Désiré).
Egels (René-Emile).

B. — Adjoints du service des matériels

(Subdivision « Transmissions ».)

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Gallas (Roland-André), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Baudens (Jean), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mariotte (André-Maurice-Auguste), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Cador (Octave-Eugène-Joseph).
Ployez (André-Louis).
Obled (Robert).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le commandant Thiery (Maurice-Alfred), organisation. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le capitaine Royer (Marcel-Emile), en remplacement de M. Barreau, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

M. Edel (Paul-Jacques-Alix-Joseph), en remplacement de M. Thiery, promu. — Maintenu.

M. Baudoin (Robert-Marcel), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

3e tour (choix). M. le lieutenant Lesne (Louis-Joseph), en remplacement de M. Royer, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Boutès (Jean-Joseph), en remplacement de M. Edel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pagot (Pierre-Gustave), en remplacement de M. Baudoin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fery (Paul-Gustave), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Berthelot (Georges-René-Marcel), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'aspirant Penel (Georges-Gustave-Eugène).

Les adjudants-chefs:

MM
Garrivet (Guy-Ferdinand).
Gautier (Georges-Léon).
Ronsaut (René-André-Valentin).
Chaud (Alphonse-Pierre-César).
Hazebrouck (René-Léon-Joseph).
Corson (Yves).
Villelonge (Jean-Baptiste-Albert-Roger).
Morel (Joseph-Gaston).
Hundzinger (Albert-Paul).
Kerlidou (Louis-François).
Rabeyrolle (René-Albert).
Dols (Jean).
Julien (René-Constantin).
Juteau (Jean-Louis-Marie).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le commandant Brugié (Eugène-Frédéric-André), en remplacement de M. Deleu, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

M. Beaufort (Roger-Edouard), en remplacement de M. François, promu. — Maintenu.

M. Jarome (André-René-Célestin-Lucien), en remplacement de M. Federich, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

4e tour (choix). M. le lieutenant Villemin (Georges-Camille-André), en remplacement de M. Gaible, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Boitel (Paul-René-Eucher), en remplacement de M. Lamberi, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Monier (Léon-Elie), en remplacement de M. Penot, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Ythier (Albert-Camille), en remplacement de M. Pourcelot, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Einsweiler (Jean-Pierre-Michel), en remplacement de M. Garcin, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gougeon (Etienne-François-Honoré), en remplacement de M. Pereiti, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Coulot (Roger-Charles-Dominique), en remplacement de M. Gadal, retraité. — Maintenu

3e tour (choix). M. Aubin (Emile-Marius), en remplacement de M. Munier, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Boucle (Pierre-Marie-Lucien), en remplacement de M. Millard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Demars (Antoine), en remplacement de M. Tribout, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Beuque (Jean).
Baradet (Daniel-Firmin-Ernest).
David (Maxime-Jacques).
Loustau (Louis-Pierre-Firmin).
Dall'Agata (Rodolphe).
Leneveu (Julien-Emile-André-Albert).
Wager (Clément-Louis).

M. l'adjudant Escaich (Gilbert-Jean).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant-colonel Michelangeli (Paul-Alcide-Antoine), en remplacement de M. Lesur, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le commandant Gateau (Fernand-André), en remplacement de M. Michelangeli, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Riehl (Albert-Ludger-Emile), en remplacement de M. Rutel, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Poupency (Pierre-Charles-Edmond), en remplacement de M. Carayol, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Nouar (Abd-Nour), en remplacement de M. Riehl, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Happe (Michel-Maurice-Paul), organisation. — Maintenu.

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le commandant Fontan (Guillaume-Joachim-Félicien), organisation. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le commandant Robin (Jean-René), organisation. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

2e tour (choix, 1re partie). M. le capitaine Ruello (Guy-Gustave-Victor), en remplacement de M. Fontan, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Voizeux (Roger-Lucien), en remplacement de M. Robin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dautriat (Pierre-Henri-Gabriel), organisation. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lefort (Roger-Louis-Eugène-Marie), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Noël (Georges-René), en remplacement de M. Ginet, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Randon (Raoul-René), en remplacement de M. Trouche, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Brousse (Eugène-Octave-Georges), en remplacement de M. Guenlot, promu. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Bardot (André-Jean-Louis).
Thiery (Léon-Lucien-Clothaire).
Jérôme (Raymond-André).

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — Cadre des ingénieurs

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant-colonel Picquet (Pierre-Henry-Marcel) (B. T.), en remplacement de M. Debraize, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant-colonel Gestin (François-Marie), en remplacement de M. Thaler, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les commandants:

M. Paillissé (Pierre-François-Michel (D. T.), en remplacement de M. Dumas, promu. — Maintenu.

M. Gueret (Emile-Marie-Joseph-Louis-Jean-Laurent) (D. T.), en remplacement de M. Saint-Upéry, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les commandants:

M. Poirot (André), en remplacement de M. Touzet, retraité. — Maintenu.

M. Robergeaud (Edmond-Louis-Joseph), en remplacement de M. Picquet, promu. — Maintenu.

M. Pourailly (Jean-Marie-Hubert-René) (D. E. M.), en remplacement de M. Gestin, promu. — Maintenu,

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le capitaine Gorret (René-Jean-Joseph-Alexandre) (B. T.), en remplacement de M. Mousquet, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

M. Guillot (René-Joseph-André), en remplacement de M. Broyet, promu. — Maintenu.

M. Desideri (René-Marcel), en remplacement de M. Jouvenot, retraité. — Maintenu.

M. de Loze de Plaisance (Jean-Marie-Célestin-François-Bernard) (B. P.), en remplacement de M. Valla, retraité. — Maintenu.

M. Vernay (Pierre-Marie-Félix) (B. T.), en remplacement de M. Bottiau, décédé. — Maintenu.

M. Erny (Paul-Emile-Victor) (B. T.—D. T.), en remplacement de M. Touzel, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

(Choix.) M. le lieutenant Bruhl (Robert-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Dibar, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

(Ancienneté.) M. Cérandon (Jean), en remplacement de M. Pfister, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Gross (Pierre-Louis-François), en remplacement de M. Broché, promu. — Maintenu.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le commandant de Berterèche de Menditte (Edouard-Marie-Raymond), organisation. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le capitaine Bellet (Georges-Louis), en remplacement de M. Maizy, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

M. King (Albert-Simon-Abel), en remplacement de M. de Berterèche de Menditte, promu. — Maintenu.

M. de Ruffray (Patrick), organisation. — Maintenu.

M. Hustaix (Eugène-Louis-Henri), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

4e tour (choix). M. le lieutenant Besançon (Georges-Henri-Marius), en remplacement de M. Bellet, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Humbert (Louis-Léon), en remplacement de M. King, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Riegert (François), en remplacement de M. de Ruffray, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Mulnet (Zolor-Victor-René), en remplacement de M. Hustaix, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Fleureau (Maurice), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Caspar (Maurice-Jules), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barry (Jacques), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Deletang (Gaston-Victor), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Verrier (Alphonse-Eugène-Auguste), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Blanc (Léon), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Anton (Eugène-Albert), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Blattes (Edouard), organisation. — Maintenu

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Pelcat (Georges-Albert-Nicolas). — Maintenu.
Thuriet (Jean). — Maintenu.
Rouffi (Roger-Henri). — Maintenu.
Lagnieu (Joseph-Antoine-Fernand). — Maintenu.
Bouvard (Louis-Jean-Marie). — Maintenu.
Vautrin (Simon-René). — Maintenu.
Abadie (Louis-Jean-Paul). — Maintenu.

C. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le commandant Lampin (Robert-Henri-Anatole), en remplacement de M. Faivre, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

M. Poch (Maurice-Léon-Marius), en remplacement de M. Sizogne, promu. — Maintenu.

M. More (André-Paul), en remplacement de M. André, promu. — Maintenu.

M. Morin (Pierre-Marie-Baptiste), en remplacement de M. Defendini, retraité. — Maintenu.

M. Rambert (Pierre-Eugène-Clément), en remplacement de M. Plasson, promu. — Maintenu.

M. Chagnard (Etienne-André), en remplacement de M. Roque, promu. — Maintenu.

M. Amouillin (Paul-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Normand, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Gerbeau (Roger-Henri-Louis), en remplacement de M. Poch, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Jacquet (Robert-Eugène-Constant-Jules-Xavier), en remplacement de M. More, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Arrignon (René-Alphonse-Gustave), en remplacement de M. Morin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thomasset (Pierre-Emile-Charles), en remplacement de M. Rambert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Capdeville (André-Pierre), en remplacement de M. Chagnard, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Cahuet (Albert), en remplacement de M. Amouillin, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Jubré (Irénée-Alexandre), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gautron (Jacques-Alexis-Emile), organisation. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Auberlin (Julien-Joseph), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Bercq (Justin-Jules-Amédé), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Jorrion (Fernand), organisation. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Petit (Paul-Albert), organisation — Maintenu.

2e tour (choix). M. Unique (Pierre-Fernand-Charles), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Pierron (Lucien), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Joly (Lucien-Joseph-Léon), organisation. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Saux (Robert-Maurice). — Maintenu.
Garnier (Victor-Louis-Joseph). — Maintenu.
Blanc (François-Augustin-Antoine). — Maintenu.
Marino (Honoré-Joseph-Etienne). — Maintenu.
Issert (Robert-Joseph). — Maintenu.
Lacues (Marcelin-Jean-Eugène). — Maintenu.
Metivet (Roger-Bernard). — Maintenu.
Lamballe (Henri-Jean). — Maintenu.
Tixier (André-Alexandre-Etienne). — Maintenu.
Ménard (André-Henri). — Maintenu.
Leiu (Georges-André). — Maintenu.
Albaric (André-Louis-Etienne). — Maintenu.
Tranvouez (Pierre-Gaston). — Maintenu.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les intendants militaires de 2e classe:

M. Furet (Jean-Alexandre), en remplacement de M. de Lacoste de Laval, retraité. — Maintenu.

M. Ourliac (André-Louis-Pierre-Léon), en remplacement de M. Guiberi, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'intendant militaire de 2e classe Maugin (René-Louis-Joseph), en remplacement de M. Peyrus, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. l'intendant militaire de 3e classe Champarnaud (Pierre-Paul-André-Louis), en remplacement de M. Furet, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les intendants militaires de 3e classe:

M. Dondon (Louis-Adolphe), en remplacement de M. Ourliac, promu. — Maintenu.

M. Boutin (René-Hippolyte), en remplacement de M. Maugin, promu. — Maintenu.

M. Bertrand (Jean-Albert), en remplacement de M. Lescouzeres, promu. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le commandant d'administration Sixdenier (Joseph-Eugène), en remplacement de M. Gille, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le commandant d'administration Heranney (Albert-Alexis-André), en remplacement de M. Moureau, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le capitaine d'administration Faivre (Georges-Pierre-Henri), en remplacement de M. Sixdenier, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines d'administration:

M. Valery (Roger-Ernest), en remplacement de M. Heranney, promu. — Maintenu.

M. Gauchey (Georges), en remplacement de M. Rousset, retraité. — Maintenu.

M. Hery (René-Georges-Marie), en remplacement de M. Trottereau, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

2e tour (choix). M. le lieutenant d'administration Farellacci (André-Louis), en remplacement de M. Faivre, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants d'administration:

3e tour (choix). M. Maupay (Roger-Joseph), en remplacement de M. Valery, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Fernon (Jean-Bernard-Marie), en remplacement de M. Gauchey, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Baudin (François-Aimable-Camille), en remplacement de M. Hery, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Noc (Georges-Victor), en remplacement de M. Bernard, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Beaumont (Maxime), en remplacement de M. Turc, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Leroi (Pierre-Arthur-Albert-François), en remplacement de M. Millant, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Robin (Marcel-Germain-Arsène), en remplacement de M. Houtmann, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Puginier (André-Henri-Pascal), en remplacement de M. Renucci, nommé intendant militaire adjoint. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Bissonnier (Armand).
Nicolai (Joseph-Charles-Maurice).
Bellet (Hector-Louis-François).
Caron (Pierre-Eugène).

Service des fabrications d'armement.

A. — Corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs militaires en chef de 2e classe:

M. Prat (Jean-Louis-Henri-André), en remplacement de M. Vinaty, retraité. — Maintenu.

M. de Montaignac de Chauvance (Charles-Sylvestre-Antoine-Joseph-Amable-Louis-Renaud), en remplacement de M. Rabbe, retraité. — Maintenu.

M. Pibrat (Antoine-Marie-Paul), en remplacement de M. Meyneng, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Charavel (Jean-Fernand-Pierre), en remplacement de M. Cassagnou, promu. — Maintenu.

M. Massacrier (Raoul-Georges), en remplacement de M. Hattu, promu. — Maintenu.

M. Bouteron (Jacques-Constance-Alfred), en remplacement de M. Sutterlin, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs militaires de 1re classe:

1er tour (choix, 2e partie). M. Richard (Jacques-Pierre), en remplacement de M. Gras, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rigaud (Jean-Xavier-Louis), en remplacement de M. Araud, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Denizet (Frédéric-Henri-Marie), en remplacement de M. Tesson, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Hoffmann (Raymond-Joseph), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

2e tour (ancienneté). M. Pommellet (André-Jean), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Rigaud, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Bailly (Maurice-Henri-Jules), en remplacement de M. Denizet, promu. — Maintenu.

4e tour (ancienneté). M. Rossille (René-Victor-André), inscrit au tableau d'avancement, organisation. — Maintenu.

B. — Corps des ingénieurs de travaux d'armement

Au grade d'ingénieur principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs de 1re classe:

M. Baverel (Louis-Augustin-Jules), en remplacement de M. Valet, promu. — Maintenu.

M. Jacquet (Camille), en remplacement de M. Trochu, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Bousch (Nicolas), en remplacement de M. Huet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mollier (Guy-Albert), en remplacement de M. Deblay, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coustie (Jean-Marie-Lucien), en remplacement de M. Bissey, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Antony (Robert-Barthélemy), en remplacement de M. Farrenq, nommé ingénieur militaire de 1re classe. — Maintenu.

C. — Corps des ingénieurs de travaux des télécommunications

Au grade d'ingénieur de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur de 2e classe Billet (Elisée), en remplacement de M. Perrin, retraité. — Maintenu.

D. — Corps des adjoints administratifs

Au grade d'adjoint administratif en chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. l'adjoint administratif principal Lair (Clément-Louis-Eugène), en remplacement de M. Brunon, retraité. — Maintenu.

Au grade d'adjoint administratif principal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. l'adjoint administratif de 1re classe Mombazet (Joseph-Antoine-Noël), en remplacement de M. Serres, retraité. — Maintenu.

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

2e tour (choix). M. l'adjoint administratif de 2e classe Lacaze (Félix-Marie-Joseph), en remplacement de M. Mombazet, promu. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. Niox (Yves-Léon-Emmanuel), en remplacement de M. Le Puloch, promu. — Maintenu.

M. Bertin (Gaston-Pierre), en remplacement de M. de Tournadre, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants-colonels:

M. Toulet (Jean-Paul-Ernest), en remplacement de M. Mear, retraité. — Maintenu.

M. Chevreau (Henri-Georges-Marie-Emmanuel), en remplacement de M. Albinet, retraité. — Maintenu.

M. Baylon (Marie-Etienne), organisation.

M. Dives (Emile-Louis), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les chefs de bataillon:

M. Tissier (Roger-Gustave-Léon), en remplacement de M. Niox, promu. — Maintenu.

M. Tavarez de Tolentino (Louis-Raphaël-Marie), en remplacement de M. Bertin, promu. — Maintenu.

M. Dectot (René-Léon-Jacques), en remplacement de M. de Bruchard, retraité. — Maintenu.

M. d'Otton-Loyewski (Stanislas-Wilfold-Charles), en remplacement de M. Gilbert, retraité. — Maintenu.

M. Hervo (Ludovic-Paul), en remplacement de M. Bachschmidt, retraité. — Maintenu.

M. Trinquier (Roger-Paul), organisation.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les chefs de bataillon:

M. Jourdan (Paul-Edouard-Antoine-Alfred), en remplacement de M. Toulet, promu. — Maintenu.

M. Raguet (Pierre-Edmond-Marie-François), en remplacement de M. Chevreau, promu. — Maintenu.

M. Besson (Maurice-Michel-Louis), en remplacement de M. Baylon, promu. — Maintenu.

M. Goriaux (Francis-Jean-Marie), en remplacement de M. Dives, promu. — Maintenu.

M. Panier (Henri), organisation.

M. Fournier (Jean-Maurice-Charles), organisation.

M. Guiol (Armand-Alexandre-Roch), organisation.

M. Ecarlat (Jean-Joseph), organisation.

M. Renan (Robert-Ernest-Esprit-François), organisation.

M. Suberbie (Baptiste-Louis), organisation.

M. Ayrolles (Léon-Henri-Antoine), organisation.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Ladureili (Ignace-Marie), en remplacement de M. Tissier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Allard de Grandmaison (Robert-Baptiste-Marie), en remplacement de M. Tavarez de Tolentino, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Chiffert (Jacques-Marie-Joseph), en remplacement de M. Dectot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie), M. Rioche (Jean-Georges-Augustin), en remplacement de M. d'Otton-Loyewski, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Martin, dit Neuville (Pierre-Edouard-Marie), en remplacement de M. Hervo, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Graff (Alain-Joseph-André), en remplacement de M. Trinquier, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Muller (Robert), en remplacement de M. Queinnec, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Le Borgne (Guy-Michel), en remplacement de M. Ballery, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lecourt (Valentin-Antoine), en remplacement de M. Peytavin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Courtiade (Robert-Numa), en remplacement de M. Kougaz, retraité. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Frison (Marie-Paul-Pierre), en remplacement de M. Revel-Mouroz, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Lagarde (Jean-Paul-Joseph), en remplacement de M. Jouet, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Martin (Désiré), en remplacement de M. Jourdan, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Soulet (André), en remplacement de M. Raguet, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bonafos (Louis-Charles-Marius), en remplacement de M. Besson, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Archambault (Félix-Adolphe-Elisée), en remplacement de M. Goriaux, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Marsal (Henri), en remplacement de M. Conard, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Morens (Gérard-Bernard-Pierre), en remplacement de M. Kermarrec, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Vincent (Pierre-Aimé), en remplacement de M. Guiol, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Groshenry (Alphonse-François), en remplacement de M. Ecarlat, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Colin (Daniel-Francis-Jean), en remplacement de M. Renan, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Giral (François-Théodore-Louis), en remplacement de M. Suberbie, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Dorbes (Louis-Marius-François), en remplacement de M. Ayrolles, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Duval (Michel-André), en remplacement de M. Panier, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Clerc (Michel-Emile-Henri), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Bentresque (Robert-Louis-Marceau), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Giacomaggi (François-Xavier), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Deschenes (Charles-Michel-Adolphe), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Malet (Yves-Paul-Henri-Marie), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Dion (Yves-Edmond-Louis-Georges), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bergues (Jean-Joseph-Eugène), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Leonardi (Dominique), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Teulier (Osmin-Elie-Paul), organisation

2e tour (choix, 1re partie). M. Sichel (Maurice-Léon), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Barbier (Maurice-Eugène), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Quetsfroey (Lucien-François-Arthur), organisation

1er tour (choix, 2e partie). M. Percot (Louis-Eugène-Joseph), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Podeur (Roger-Georges), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Grall (Pierre-Henri), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Negrerie (René-Jean), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lethur (Raoul-Louis-André), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Berne (Lucien-René), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Munch (Joseph-Alfred), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Rottier (André-Marie-Daniel), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Ducamp (Jules-Irénée-Louis), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Moretti (Pierre), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Contet (Robert-Philippe), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. de Pins (Marie-Joseph-Auguste-Charles-Henri), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Lafaurie (Marcel-Emile), organisation

2e tour (choix, 1re partie). M. Fournier (André-Gabriel-Albert), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Durand (Fernand-Antoine-Gabriel), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Chandrut (Victor-Jean), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Jantzen (René-France-Marcel-Henri), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Clementi (Toussaint-Dominique), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Marthiens (Emile), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Gregor (Gaston), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Rabillard (Pierre-Henri-Lucien), organisation.

Au grade de capitaine

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants :

2e tour (choix). M. Dorandeu (René), en remplacement de M. Ladurelli, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gastaldi (Pierre-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Allard de Grandmaison, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dulin (Armand), en remplacement de M. Chiffert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). — M. Arrighi (Pierre-Paul), en remplacement de M. Rioche, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ribot (Louis), en remplacement de M. Martin, dit Neuville, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cotret (Auguste-Albert), en remplacement de M. Graff, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ciattoni (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Kermarrec, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tosello (Charles-Marius-Hormain), en remplacement de M. Marin, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Alibran (Roger-Fernand), en remplacement de M. Hermann, réformé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. De Haynin de Bry (Pierre-Arthur), en remplacement de M. Grandgeorge, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Tillier (André), en remplacement de M. Muller, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Juchereau (Edgar-Jean-Marcel), en remplacement de M. Le Borgne, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Magnillat (Bernard-Jean-Joseph), en remplacement de M. Lecourt, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cousserans (Jean-Joseph), en remplacement de M. Courtiade, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Nogues (Louis), en remplacement de M. Frison, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ceccaldi (Guy-Jean), en remplacement de M. Lagarde, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bouguen (André), en remplacement de M. Gouliard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Descle (Hubert-André), en remplacement de M. Boce, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Crocq (René-François-Marie), en remplacement de M. Ragel, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Mombert (René-Alfred), en remplacement de M. Gobillot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Firth (Ralph-Albert), organisation.

2e tour (choix). M. Heulard (Gilbert-Raymond-Marcel), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Vilanova (Joseph), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Adam (Joseph), organisation.

2e tour (choix). M. Dabezies (Pierre-Camille), organisation.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Terras (Jean), en remplacement de M. Martin, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Lucy de Fossarieu (Jean-Joseph-Louis), en remplacement de M. Soulet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Imbert (Joseph-Noël), en remplacement de M. Bonafos, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tasso (Paul-Marie-Jean), en remplacement de M. Archambault, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Perocheau (Emile-Pierre-Lucien), en remplacement de M. Marsal, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ningre (Jean-Louis), en remplacement de M. Morens, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Julien (Roger-Antoine), en remplacement de M. Vincent, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Buono (Sauveur-Joseph), en remplacement de M. Groshenry, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chaumier (Jean-Marie), en remplacement de M. Colin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Demaneuf (Robert-Louis), en remplacement de M. Giral, promu. — Maintenu

1er tour (ancienneté). M. Grange (Albert-Auguste), en remplacement de M. Dorbes, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Esparbet (Robert-Louis-Marcel), en remplacement de M. Duval, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gueguenou (Henri-Jean), en remplacement de M. Clerc, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Froitzheim (Jean-Pierre), en remplacement de M. Bentresque, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Malegarie (Jean-Joseph-Camille), en remplacement de M. Giacomaggi, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Maurette (Charles-Auguste-Eugène), en remplacement de M. Deschenes, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Palu (Henri), en remplacement de M. Malet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Lorret (Lucien), en remplacement de M. Dion, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Puybaret (Léon-Raymond), en remplacement de M. Bergues, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lebert (Paul-Théodore-Charles), en remplacement de M. Leonardi, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bernard (Macaire-Camille-Roger), en remplacement de M. Teulier, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Delatouche (Jean-Constant), en remplacement de M. Sichel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Villet (Alfred-Jean-François), en remplacement de M. Barbier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Boudet (René-Paul), en remplacement de M. Quetstrocy, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guillon-Verne (Patrick), en remplacement de M. Percot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Deval (Emile-Roger), en remplacement de M. Podeur, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dubois de La Patelliere (Jacques-Antoine-Marcel), en remplacement de M. Grall, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Cognet (Bernard-Henri), en remplacement de M. Negrerie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Wattrelot (Max-Henri), en remplacement de M. Lethur, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Allix (Paul-Emile-Louis), en remplacement de M. Berne, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bernard (Jean), en remplacement de M. Munch, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Falque (Jean-Eugène-Marie-Joseph), en remplacement de M. Rottier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barbara de Labelotterie de Boisseson (Gilbert-Jean-Marie-Joseph), en remplacement de M. Ducamp, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fromonot (Jean-Louis), en remplacement de M. Moretti, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Giraud-Charreyron (Jean-Jacques-Marie-Gabriel), en remplacement de M. Conlet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Aubriot (Pierre-Paul-Marie), en remplacement de M. de Pins, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Favel (Georges-Marie-Henri), en remplacement de M. Lafaurie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pousse (André), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gueriaud (Robert-Joseph), en remplacement de M. Durand, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Fustier (Michel-Marie-Raymond), en remplacement de M. Chaudrut, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Dutriez (Jean-Paul), en remplacement de M. Janizen, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cassel (Raymond-Charles), en remplacement de M. Clementi, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Groslière (Georges-Auguste), en remplacement de M. Marthiens, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Planet (Jacques-Paul-Jean-François), en remplacement de M. Gregor, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gasset (Jacques-Albert-François), en remplacement de M. Rabillard, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dubalen (Pierre-Yvon-Paul), en remplacement de M. Vignau, tué au combat. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gantner (Paul), en remplacement de M. Claisse, tué au combat. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Balthazar (Paul-Alexandre), en remplacement de M. Petrochilo, tué au combat. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Gremont (François-Marcel-Jacques), en remplacement de M. Vigneron, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rives-Niessel (Marie-Joseph-Albert-Jean), en remplacement de M. Toubhans, admis dans le corps du contrôle de l'administration de l'armée. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sanceo (Joseph), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Hoppenot (Jean-Claude-Marie), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Cossart (Michel-Louis-Marie-Paul), organisation.

2e tour (choix). M. Le Cousturier de Courcy (Hubert-Marie-Georges), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Renault (Marcel-André-Georges), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Chapron (Lucien-Eugène). | Pinaton (Hubert).

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM.
Bigy (Robert-Noël). | Clerc (Raymond).
Gosse (Raymond-Alexandre). | Bouhour (Emilien-Gaston Emile).
Moisson (Jean). | Robin (Robert).
Hervouet (Lucien). | Peysson (Jean-Emile).
Gianesello (Antoine-Rudolf). | Pesanti (Jules-Pascal).
Ferreira (Germain). | Tauzin (Raoul).
Lugoz (Jean-Pierre-Louis). | Marchetti (Georges-Jules-Emile).
Reynette (Joseph-Auguste). | Balen (Raymond-Paul).
| Lageon (Raymond).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE STATUT DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le capitaine N'Guyen Van Vy.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. le lieutenant Ly Seo Nung.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

MM. Hessou (Philippe).
Drabo Keletigui.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. le sous-lieutenant Bui Pho Chi.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les sous-lieutenants:

MM. Vadogo Ouedraogo.
Baba Sy.

RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs:

MM. Dieme (Pierre).
Nam Tran Van.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant-colonel Brasseur (Raymond-Arthur), organisation.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le chef d'escadron Baron (Loïc-Michel-Fernand), en remplacement de M. Brasseur, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les chefs d'escadron:

M. Witte (Frédéric), en remplacement de M. Canavaggio, retraité. — Maintenu.

M. Gallet (Théophile-Jean), en remplacement de M. Hervouet, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Haves (Louis-Robert), en remplacement de M. Baron, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Biot (Pierre-William), en remplacement de M. Clos, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Rouby (Louis), en remplacement de M. Rouy, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Sellier (Gaston-Joseph-Etienne), en remplacement de M. Veau de Lanouvelle, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Abadie (Edouard-Romain-Maurice), en remplacement de M. Witte, promu. — Maintenu.

2e tour (choix, 1re partie). M. Billaud (Pierre-Léon-Louis), en remplacement de M. Gallet, promu. — Maintenu.

1er tour (choix, 2e partie). M. Sibiril-Lefebvre (Yves-Albert), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Herbelin (Jean-Jacques), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Libier (Joseph-Etienne), organisation.

2e tour (choix, 1re partie). M. Giraudon (Louis-Etienne-Henri), organisation.

1er tour (choix, 2e partie). M. Bourrel (Henri-Hector), organisation

2e tour (choix, 1re partie). M. Dubost (Claude-Paul-Lucien), organisation

1er tour (choix, 2e partie). M. Aubry (René-Emile), organisation.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Thiebault (Georges-Jules-Alfred), en remplacement de M. Haves, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Hery (Jacques-Alfred), en remplacement de M. Biot, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cornet (Bernard-Marie-Joseph), en remplacement de M. Dupont, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Miot (Raymond-Raoul), en remplacement de M. Rouby, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Capia (Alphonse-Thomas), en remplacement de M. Sellier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Maxant (Pierre-Jean), en remplacement de M. Herault, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Passerat de Silans (Michel-Marie-Joseph), en remplacement de M. Abadie, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cortes (Henri-Augustin-Fernand), en remplacement de M. Billaud, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dire (Michel-Raymond), en remplacement de M. Rouge, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Jean-Jacques (Sébastien-Gaston-Yvon), en remplacement de M. Chiarelli, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Desprats (Jean-Michel-Arthur), en remplacement de M. Sibiril-Lefebvre, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Delpit (Martial-Marie-Avit-Henri), en remplacement de M. Herbelin, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Poisson (Jean-Gaston-Pierre-Bernard), en remplacement de M. Libier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Torreilles (Roger-Antoine-Jean), en remplacement de M. Giraudon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Meunier (Lucien-Philippe), en remplacement de M. Bourrel, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Petit (René-Albert-Gaston-Marie), en remplacement de M. Dubost, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cabannes (Gilbert-Pierre), en remplacement de M. Aubry, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Carre (Bernard-Jean), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Jullien (Philippe-Gilbert-Paul), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Touya (Jacques-Jean), organisation

2e tour (choix). M. Amblard (Georges-Camille-Lucien), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Morin (André-Marcel), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Doreau (Pierre-Maurice), organisation.

2e tour (choix). M. Sei (Roland-Lucien), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Beaussac (André-Raymond), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Doyer (Jacques-Fernand), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs :

MM. Elluf (Joseph-Noël-Michel).
Craneguy (Jean).
Paget (Roger-Louis-Arsène).
Le Cloirec (André-Albert).
Franc (Jean).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs :

MM. Guillou (Jean).
Constant (Marceau-Charles-Jacques).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

3e tour (choix). M. le lieutenant Grette (Jules), en remplacement de M. Faucelli, décédé. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les adjudants-chefs :

MM. Lamic (Roger-Paul-Louis).
Torasso (André-Roch).
Barthelemy (Marcel-Louis-Gaston).

Matériels et bâtiments.

A. — Adjoints administratifs

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Paudat (René-Pierre), en remplacement de M. Morvan, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Simon (Pierre-Louis-Emile-Antoine), en remplacement de M. Paudat, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cocquet (Henri-Georges-Alfred), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'adjudant-chef Masson (Marcel-Albert).

B. — Adjoints techniques

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le commandant Queffeulou (Claude) (ouvrier d'Etat), en remplacement de M. Lucciani, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le commandant Robelin (Jacques-Jean-Louis) (artificier), organisation.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Jouanno (Marius-Louis) (ouvrier d'Etat), en remplacement de M. Queffeulou, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants :

4e tour (choix). M. Mougenot (René-Jules-Henri) (artificier), en remplacement de M. Detouche, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marchat (Maurice-Marcel) (ouvrier d'Etat), en remplacement de M. Jouanno, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Burgun (Antoine) (ouvrier d'Etat) en remplacement de M. Gendry, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Clair (Georges-Edmond) (conducteur de travaux), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'adjudant-chef Maire (Jean-Louis) (ouvrier d'Etat),

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'intendant militaire de 3e classe Mouton (Frank-Marius-Félix), en remplacement de M. Chandelier, promu. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Defranchi (Michel), en remplacement de M. Roy, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

2e tour (choix). M. le lieutenant Robin (Joseph-Marie), en remplacement de M. Guilbard, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants :

3e tour (choix). M. Hocquette (Pierre-Henri-Raymond), en remplacement de M. Defranchi, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Pagnon (Roger-Henri), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Philippe (Jacques-Louis), organisation.

2e tour (choix). M. Douat (Daniel-Eugène), organisation.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'adjudant-chef Floch (Raymond-François-Guillaume).

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les médecins lieutenants-colonels :

M. Woelffel (Georges-Louis-Léon-Eugène), en remplacement de M. Morard, retraité. — Maintenu.

M. Kernevez (Eugène-Frédéric), organisation.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les médecins commandants :

M. Galaup (Pierre-Yves-Raymond), en remplacement de M. Woelffel, promu. — Maintenu.

M. Neel (Robert-Emile-Félix), en remplacement de M. Kernevez, promu. — Maintenu.

M. Darnault (Guy-Robert), en remplacement de M. Elhes, retraité. — Maintenu.

M. Plumauzille (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Bouilleree-Mirassou, retraité. — Maintenu.

M. Aballea (Jean-Joseph), en remplacement de M. Grall, retraité. — Maintenu.

M. Baillet (Jean-Maurice-Henri), en remplacement de M. Loudour, retraité. — Maintenu.

M. Henric (Marcel), en remplacement de M. Gras, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les médecins capitaines :

1er tour (ancienneté). M. Fleuriot (André-Marie), en remplacement de M. Galaup, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Sine (Henri-François-André), en remplacement de M. Neel, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Humbert (Jean-Marcel-Edmond), en remplacement de M. Darnault, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Escolivet (Jean-Henri-Louis), en remplacement de M. Plumauzille, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roigt (Jean-Pierre-Jacques), en remplacement de M. Aballea, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Heyraud (Jean-Marcel), en remplacement de M. Baillet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cabrol (Paul-Jean), en remplacement de M. Henric, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Desprez (Pierre-Emmanuel-Louis), en remplacement de M. Faguet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Arnoult (Hubert-Maurice-Marie), en remplacement de M. Arquie, retraité — Maintenu.

2e tour (choix). M. Navaranne (Paul-Eugène), en remplacement de M. Perennec, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lapeyssonnie (Léon-Fernand-Raymond-Marie), en remplacement de M. Ferran, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mazaud (Raymond-Joseph-François), en remplacement de M. Boiron, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Gacougnolle (Marcel), en remplacement de M. Buet, réformé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fabre-Teste (Robert), en remplacement de M. Ferrandi, réformé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Nabholtz (André-Jules), en remplacement de M. Rouayrenc, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Le Viguelloux (Jean-Alfred-Pierre), en remplacement de M. Roigt, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Zeis (Jacques-Félix), en remplacement de M. Sine, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Petit (Alain-Marie-Auguste-Jean), en remplacement de M. Fleuriot, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bois (Paul-Eugène), en remplacement de M. Escolivet, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Thomas (Yvon-Pierre-Léon), en remplacement de M. Humbert, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Thollard (Christian-Henri-Jules), en remplacement de M. Heyraud, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lebreton-Olliveau (Guy-Pierre-François), en remplacement de M. Voignier, réformé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Charlopain (Laurent-Michel), en remplacement de M. Allin, réformé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Chauvergne (Robert-Jean), en remplacement de M. Cabrol, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Chastel (François-Jacques), en remplacement de M. Poher, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Potier (Daniel-Jean-Amédée), en remplacement de M. Augier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Masse (Bernard-Joseph-Maurice), en remplacement de M. Desprez, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lobry (Edmond-Albert-Jean), en remplacement de M. Arnoult, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lourmet (Jacques-Marie-Pierre), en remplacement de M. Navaranne, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barraud (Pierre-Maurice), en remplacement de M. Lapeyssonnie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lafaurie (Maurice-Paul-Henri), en remplacement de M. Mazaud, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gauvrit (Yvon-Marius-Edmond-Marcel), en remplacement de M. Gilbert, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Escudie (Antoine), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Ghestin (François-Julien-Jules), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Hardy (Jean-Francis), organisation.

2e tour (choix). M. Bertrand (Georges), organisation.

3e tour (ancienneté). M. La Burthe (Jacques-André-Léon-Isidore-Emile), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Delrieu (André-François), organisation.

2e tour (choix). M. Lagneau (Pierre-Georges-Ernest-Marie), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Reydy (Roger-Henri-Gustave-Pierre), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Sauvet (Pierre-Yves-Jean-Marie), organisation.

2e tour (choix). M. Rivoalen (Alain), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Renou (André-Jean-Georges), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Rannou (Léon-Pierre-Jean), organisation.

2e tour (choix). M. Ricosse (Jean-Henri-François), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Hervé (Yves-Alphonse-Jean), organisation.

1er tour (ancienneté). M. Perquis (Pierre-André-Victor-Marie), organisation.

2e tour (choix). M. Vandekerkove (Michel-Félix-Victor), organisation.

3e tour (ancienneté). M. Bezon (André-Guy), organisation.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le pharmacien commandant Bonnevialle (Léo-André-Roger), en remplacement de M. Lancepleine, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

1er tour (ancienneté). M. le pharmacien capitaine Levy (Roger-Eugène), en remplacement de M. Bonnevialle, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les pharmaciens lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Henry (Claude-Laurent), en remplacement de M. Levy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Proust (Jean-Claude-Pierre), en remplacement de M. Creac'h, réformé. — Maintenu.

C. — Officiers d'administration

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le capitaine Croizet (Jean-Frédéric), en remplacement de M. Gillet, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Brosse (Georges-Emile), en remplacement de M. Croizet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Labadie (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Combes, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. l'adjudant-chef Pellois (Maurice-Joseph-Marie).

Décret du 6 avril 1954 portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Par décret en date du 6 avril 1954, sont promus à titre définitif:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Cherfallot (Raymond-Théodore Michel) (B. P.).
Janoueix (Roger-Francisque-Elie).
Cesarini (Charles-Jean) (B. P.).
Legrand (Auguste-Charles).
Bourda (Bertrand-Alfred).
Jouaville (Paul-Jules-Félix).
Storme (Pierre-Alexandre-Henri).
Casse (Marcel).
Poulin (Yves-Léopold).
Catalani (Roger-Victor).
Marsal (Georges-Marcel).
Boccanfuso (Antonin).
Tomasini (François).
Regnier (René-Joseph-Louis).
Lacquement (Yves-Marie-Gabriel-Paul-Désiré) (B. P.).
Fourcade (André-Alexis).
Andreano (Jean-Bernard) (B. P.).
Stil (Robert-Emile-André).
Pargade-Balen (Jean-Marie Victor) (B. P.).
Dumartin (Martin).
Cadaugade (Yves-Jean-François).
Leclercq (Jules-Fernand).
Krempp (Adrien-André-Emile).
Colombani (Charlot-Guerin).
Gomez (François).
Acquaviva (Angelet).
Deneau (Fernand-Clotaire).
Brousse (Maurice-Henri).
Duband (Marcel-François-Pierre).
Colas (René-André).
Puissant (Jacques-Maurice-Alphonse).
Carpentier (André-Marcel).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Vieu (Robert-Auguste).
Dubois (Jean).
Sauvage (Georges-Emile-Léon).
Capel (Gilbert-Raymond).
Chaudoit (Jean-André).
Muller (Frédéric-Eugène).
Biscaldi (Amédée-Jacques).
Laurent (François-Justin).

Chapon (Jacques-François-Louis-Philippe).
Gaudin (Jean-Victor).
Venet (Paul-Eugène).
Gautier (Henri-Jean).
Decomble (Jean-Emile).
Violette (Fernand).
Rostagnat (Hilarion-Charles).
Meier (Marc-Fernand).
Darceot (Paul-Victorin-Albert).
Clement (Edouard-Paul).
Pichot (Constant-François-Joseph-René).

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Sacripanti (Jean-Baptiste).
Froger (Henri-Isaïe-Victor).
Gloanni (Benoît-Jean-Baptiste).
More (Marius-André).
Myotte (Léon-Louis-Aimable).
Magana (Antoine).
Lefèvre (Pierre-Edmond).
Barbi (Alexandre-Louis-Pierre).
Foures (Ulysse-Marius-Hippolyte).
Thiebaut (Jean-Joseph).
Ducret (Maurice).
Haton (Charles-André).
Bartet (Joseph).
Riogerge (Roger-Marcel-Favien).
Moisdon (Pierre-Antoine).
Delaune (Joseph-Victor).
Lesur (Henri-Roger).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Coudere (Charles-Fernand).
Dautel (Albert-Jean).
Naulin (Jean-Antonin).
Trouillet (Robert-Léonard-Auguste).
Gambin (Joseph-François).
Gruson (Julien-Maurice).

Génie.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Burette (Marius-Louis).
Bajard (Gustave-Jules).
Demarque (Henri-Abel).
Engeommet (Georges-Victor-François).
Seguela (Louis-Jean).
Mansuino (Louis-François).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS DU GÉNIE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Mornet (Paul-Prosper).
Farcy (Bernard-Ernest-Alfred).
Heriaud (René).
Bonnini (Jean-Bernardin).

D. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Lecot (Norbert-Victor).
Legay (Maurice-René-Camille-Alfred).
Tarel (Pierre-Gabriel-Fernand).
Guilleux (Roger-Gabriel-Léon).
Guyenne (Léon-Patient).
Martin (Ernest-Jean-Baptiste).
Doly (Gaston-Joseph).

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Brias (Roger).
Martel (François-Jules-Maurice).
Cérutti (André-Dominique).
Mourlot (Pierre-Albert).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision « Transmissions »)

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Gras (Etienne-Louis).
Durhône (Paul-Marius-Maurice).
Nourtier (René-Joseph-Arthur-Marie).
Rémy (Albert-Paul-Joseph).
Camps (Guy).
Ribbes (Ernest).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Douchy (Rémi-François).
Rimont (Fernand-Dominique).
Didelot (René-Adrien).
Hugel (Albert).
Latuner (Godefroy).
Masson (René-Arsène).
Dellerie (Hubert-Jean-Gabriel).
Roux (Jean-Charles).
Girbeau (Robert-Castanir).
Tabuliaux (Pierre-Georges).
Simonnet (Raymond-Roger).
Toulouse (Arsène-François-Roger).
Arnal (Kléber-Edouard).
Penin (Hubert-Constant).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Durand (René-Omer).
Mury (Joseph-René).
Genty (Max-Roger-Pierre).
Vassart (Robert).
Cuny (Robert).
Pourtau (Jean-Marie-Joseph).
Debureau (Yves-Alfred-André).
Untrau (Joseph-Marie).

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Breton (Pierre-Charles).
Legrand (Pierre-Eugène-Léon-Lucien).
Michel (Eugène-Lucien).
Cambril (Hervé).
Hocquard (Serge-Jules-René).
Lumet (Georges-Léon).

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Coquelle (Jules-Charles-Alfred).
François (Roger-Henri-Léon).
Guérin (Léon-Marie).
Tara (Fernand-Frédéric).
Dorge (Louis-René-Joseph).
Braeckmans (Louis-Michel-Sylvain).
Teulière (Jean-Alfred).
Barthélemy (Roger-Camille-Marie-Albert).
Frémiot (Léon-Jacques).

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants:

Fort (Jean-Michel).
Haussy (Gaston-Edouard).
Saudé (Charles-Alfred).
Daumas (Germain-Fernand-Alexis).
Devesse (Joseph-Louis-Pierre).
Lafosse (René-Marie).
Le Saec (Jean-Auguste).
Sola (Paul-Louis).
Moreaux (Guy-Pierre-Eugène).
Aubel (René-Théophile).
Pitault (René).
Muller (Joseph-Michel).
Labèque (Jean).
Jalaber (Dominique-Robert).

Intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants d'administration:

Bertho (Norbert-Charles-Marie).
Dubreuil (Gérard-André).
Binet (Henri).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur de 2e classe.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

(7e tour, à défaut d'ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.) M. l'ingénieur de 3e classe Le Brun (Marcel-Auguste-Jules).

(Pour prendre rang du 6 juin 1954.)

Les ingénieurs de 3e classe :

(8e tour.) M. Debelhune (Charles-Abel-Alphonse-Eugène).

(9e tour, à défaut d'ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.) M. Legon (Roger-François).

(10e tour, à défaut d'ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.) M. Sacepé (Jean-Paul-Joseph).

(1er tour.) M. Ottavi (François).

(2e tour, à défaut d'ancien élève breveté de l'école technique supérieure de l'armement.) M. Franck (Dagobert-Joseph).

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Vimond (Jean-Jules-Georges).
Georges (Paul).
Santucci (Jean).
Andreani (Sébastien).
Nougaret (Fernand-Auguste-Joseph).
Marchal (Maurice-Ernest).
Briseul (André).
Bony (Alfred-Joseph).
Suire (Pierre-Roger).
Huot (Jean).
Pujol (Emile).
Thibouville (Roger-Albert-Kléber).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE STATUT DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Samathe Malang.
Nguyen Huy Sang.

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Coulon (Maurice).
Becheresse (Emile).
Raffaeli (André-Basile-Laurent).
Albis (Marcel-Marius-Georges).
Spinel (Louis-Jean-François).
Girard (Henri-Elie-Clément).
Herbert (Arsène-Emile-Joseph-Victor).
Rousse (Roger-Jean-Marie).

Adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Le Bras (Henri-Michel-Marie).
Lubespere (Paul-Louis).

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Maynau (Jules-François-Etienne-Louis).
Nicollet (Armand-Frédéric).
Lesterre (Alexandre).

Matériels et bâtiments

A. — ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Mondoloni (Jean-Jérôme).
Versini (Joachim).

B. — ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Louineau (Pierre), artificier.
Pons (Pierre-Antoine), ouvrier d'état.
Estirach (Marcel), ouvrier d'état.
Vincelet (Ernest-Léonard), ouvrier d'état.

Officiers d'administration du service de l'intendance.

Au grade de lieutenant.

(Pur prendre rang du 1er avril 1954.)

MM. les sous-lieutenants :

Derniaux (Jean-Baptiste-Eugène).
Hourset (Gaston).

Officiers d'administration du service de santé.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

M. le sous-lieutenant Bousquet (Jean-Pierre).

Décret du 6 avril 1954 portant promotion d'officiers de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi (armée de terre).

Par décret en date du 6 avril 1954, sont promus à titre définitif à l'ancienneté hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ci-après désignés :

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Les lieutenants :

M. Lesne (Henri-Alfred-Eugène-Désiré), subdivision de Rennes.
M. Villeval (Jean-Léon), subdivision de Châlons-sur-Marne.
M. Druel (Jean), subdivision de Strasbourg.
M. Sarcou (Jean), subdivision de Bordeaux.
M. Keignaert (Auguste), subdivision d'Arras.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les lieutenants :

M. Guenard (Louis-Théodore-Victor), subdivision de Rennes.
M. Huyghe (André-Alphonse), subdivision de Bordeaux.
M. Canva (Hector-Roger-Henri), subdivision de Bordeaux.
M. Mirouneau (Maurice-Pierre), subdivision de Bordeaux.
M. Dumay (Maurice-Pierre), subdivision de Tunis.
M. Perruchot (André-Eugène), subdivision de Lyon.
M. Dumas (Jean-Louis-Fernand), subdivision de Bordeaux.
M. Gueguen (Louis-Marie), subdivision de Rennes.
M. Wertenberg (Gaston), subdivision de Besançon.
M. Medina (Etienne-Jean-Charles), subdivision de Pau.
M. Scordia (Jean-Louis-Marie), subdivision de Vannes.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants :

M. Marionneau (Pierre-François-Julien), subdivision de Nantes.
M. Richard (Raoul), subdivision de Nantes.
M. Audra (Pierre-Paul-Raoul), subdivision d'Angoulême.
M. Smets (Albert-Louis), subdivision de Nancy.
M. Busson (Nestor-Venant-Maurice), subdivision de Lille.
M. Seignez (Robert-Eusèbe), subdivision de Lille.
M. Hermes (Pierre), subdivision de Chambéry.
M. Abily (Pierre-Marie), subdivision de Vannes.
M. Bourget (Roger-Albert-Victorien), subdivision d'Angoulême.
M. Gros (Aurélien-Jean-Gratien), subdivision de Pau.
M. Frammery (Louis-Victor-Albert), subdivision de Paris.
M. Farineau (Marc-René), division territoriale d'Oran.
M. Leclercq (Lucien), subdivision de Nice.
M. Jeckert (Jean), subdivision de Strasbourg.
M. Clerc (Adrien-Charles), subdivision de Bordeaux.
M. Delivre (Bernard-Emile-Gabriel), subdivision de Paris.
M. Cadic (Albert-François-Joseph), subdivision de Vannes.
M. Le Belleguic (Léon-Pierre-Marie), subdivision de Vannes.
M. Gris (Charles-Henri), subdivision de Nancy.
M. Delafontaine (Marcel-Raymond), subdivision de Paris.
M. Rivalain (Clément), subdivision de Vannes.
M. Chassagne (François-Hubert), subdivision de Bordeaux.
M. Dubois (Gaston-Raymond), subdivision de Poitiers.
M. Le Gros (Jean), subdivision de Rennes.
M. Brunet (Lucien), subdivision de Limoges.
M. Mondange (Jean-Louis), subdivision de Dijon.
M. Verner (Robert-Louis-Victor), subdivision de Laon.
M. Marteau (Henri-Jean-Marie-Joseph), division territoriale de Casablanca.
M. Tardien (Georges-Martial), subdivision de Limoges.
M. Davadant (Jacques-Marie-Henri-Paul), subdivision de Versailles.
M. Peron (Jean), subdivision de Vannes.
M. Boutillon (Ludovic-Henri-Lucien), subdivision de Dijon.

M. Letrou (Jean-Paul-Lucien), subdivision de Paris.
M. Biju-Duval (Michel-Pierre), division territoriale de Fez.
M. Chabrillac (Marcel), subdivision du Mans.
M. Dessevre (André-Georges), subdivision de Dijon.
M. Miermont (Jack-Roger-Louis), subdivision de Bordeaux.
M. Ladet (René-Pascal), subdivision de Grenoble.
M. Tassart (Henry-Guy-Maurice), subdivision de Paris.
M. Humbert (Charles), subdivision de Metz.
M. Isaïa (Jean-Joseph), subdivision de Nice.
M. Carpentier (Harold-Gaston), subdivision de Paris.
M. Hilt (Joseph-Aloïse), subdivision de Strasbourg.
M. Remy (Gabriel-Lucien), subdivision de Paris.
M. Tanet (Augustin-Emile-Alexandre), subdivision de Châlons-sur-Marne.
M. Liebaert (André-Jules), subdivision d'Angoulême.
M. Gonneau (Daniel-Ernest), subdivision de Nantes.
M. Roth (Albert-Emile), subdivision de Perpignan.
M. Olivi (Georges-Sylvestre), subdivision de Limoges.
M. Couget (Charles-Marie), subdivision de Montpellier.
M. Bonne (Armand-Charles-Jean), subdivision de Besançon.
M. Poirel (Robert-Emile-Henri), subdivision de Rennes.
M. Hellequin (Ernest-François-Marie), subdivision de Rennes.
M. Royer (Michel), subdivision de Rennes.
M. Bosque (Manuel-Charles), commandement en chef en Allemagne.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant Favre (Paul-Henri), subdivision de Toulouse.

(Pour prendre rang du 1er avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Fernet (Christian-Marie-Foislain-Louis), subdivision de Versailles.
M. Lavillaureix (Jean), subdivision de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. de Rivieulx de Varax (Henri-Marie-Joseph-Edmond), subdivision de Lyon.
M. de Ferron (Pierre-Emile-Marie-Jean-Joseph), subdivision de Paris.
M. Roger (Michel-François-Jacques-Marie), division d'Alger.
M. Causse (Jean-Julien-Raoul), subdivision de Marseille.
M. de Drouas (Louis-Marie-Jean), subdivision de Versailles.
M. Maulet (Maurice-Marie-Joseph-Yves), subdivision de Lyon.
M. de Garidel-Thoron (Bruno-François-Marie-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.
M. Coursin (Yves-Marie-Blaise-Léon), subdivision de Versailles.

Artillerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Dubrulle (Emile), subdivision de Lille.
M. Maniez (Ulysse-Paul-Augustin), subdivision d'Amiens.
M. Crugeon (Emmanuel-Désiré), subdivision de Poitiers.

Train.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Baldassini (Nello-Ulderic), subdivision de Paris.
M. Binje (Roger), subdivision de Versailles.

Génie.

A. — ARME

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant Milliere (Jean-Augustin-Adolphe), subdivision militaire de Nice.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS. — SUBDIVISION GÉNIE

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant Michaleck (Joachim-Alphonse), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Transmissions.

A. — ARME

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

M. le lieutenant Bertaudon (André-Marceau), subdivision de Montpellier.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Goulm (Roger-François), subdivision d'Alger.
M. Bourgeois (Charles-Antoine), division territoriale de Meknès.

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES MATÉRIELS

(Subdivision « Transmissions ».)

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Moron (Gaston-Eugène-Joseph), commandement des transmissions de la 9e région militaire.
M. Charanton (Georges-Emile), commandement des transmissions de la 3e région militaire.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant Clement (Roger-Jean-Louis), 4e région militaire.

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant Alaime (Julien-Antoine), direction du service du matériel de la 6e région militaire.

Intendance.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant d'administration Rocchi (Ange-Paul).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Santucci (Jacques), subdivision de Bastia.
M. Gimat (Auguste-Jules-Marie), subdivision de Pau.

Artillerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

M. le lieutenant Tostain (Maurice-François), subdivision de Paris.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 avril 1954.)

Les lieutenants:

M. Poujol (Jean), direction régionale de l'intendance de la 8e région militaire, Lyon.
M. Tasselin (Alfred-Gabriel), direction régionale de l'intendance de la 9e région militaire, Marseille.
M. Guirand (Jean-Baptiste-François), direction régionale de l'intendance de la 9e région militaire, Marseille.

Décret du 6 avril 1954 portant promotions dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 6 avril 1954, sont promus dans le cadre actif:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er avril 1954.)

M. le capitaine de frégate Le Gouas (Jean-Victor-Guillaume-Joseph-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Beaussant, nommé contre-amiral dans la 2e section.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er avril 1954.)

Les capitaines de corvette:

M. Jannot (Marie-Edouard-René), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Le Gouas, promu.

M. Ghilini (Jean-Baptiste), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Schlumberger, placé en congé sans solde et hors cadres.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1954.)

1er tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Jacob (François-Joseph-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Jannot, promu.

2e tour (choix). M. de Lacroix de Lavalette (Alexis-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Ghilini, promu.

1er tour (ancienneté). M. Letourmy (Jean-Edouard), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Tisseyre, retraité.

2e tour (choix). M. Chossat de Montburon (Adrien-Marie-Léon-Yves), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Poinsot, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Kaufmant (Jean-Eugène-Emile-Alphonse), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mauban, placé en mission hors cadres.

2e tour (choix). M. Chabasseur (Robert-Jean), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Sommet, placé en congé de longue durée.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1954.)

1er tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Goxe (Bernard-Alberi), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Jacob, promu.

2e tour (ancienneté). M. Vidon (Michel-Edouard-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Lacroix de Lavalette, promu.

3e tour (choix). M. de Veyrac (Olivier-Gaston-Béranger), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Letourmy, promu.

1er tour (ancienneté). M. Chanel (Jacques), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chossat de Montburon, promu.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. Combes (Michel-Emile-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Kaufmant, promu.

3e tour (choix). M. Basse (Patrice-Marie-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Chabasseur, promu.

1er tour (ancienneté). M. de Clarens (Pierre-Marcel-Louis-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Bussière, placé en congé de longue durée.

2e tour (ancienneté, inscrit au tableau d'avancement). M. de Bourgoing (François-Antoine-Marie-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Deshayes, décédé.

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens.**

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe:

M. Le Bihan (Henri-Lucien), du port de Brest, en réalisation d'effectif.

M. Stadelhoffer (Georges-Raymond), du port de Cherbourg, en réalisation d'effectif.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er avril 1954.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Donnet (Louis-Frédéric), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Le Bihan, promu.

M. Vergos (Emile-Ernest-Alexis), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Stadelhoffer, promu.

M. Ricart (Daniel-François-Louis-Auguste), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

M. Burg (Henri-Sébastien), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

M. Marsais (Henri), du port de Rochefort, en réalisation d'effectif.

M. Brès (Marcel-Baptistin-Auguste), du port de Toulon, en réalisation d'effectif.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

(A compter du 1er avril 1954.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Goulrand (Antoine-Henri), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Donnet, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1954.)

3e tour (choix). M. Le Roux (Georges-Guillaume-Emile-Yves-Noël-Jean), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Duché, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Berlioz (André-Joseph-Auguste), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Pelletier, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. Le Moal (Fernand), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Roussin, précédemment promu.

3e tour (choix). M. Bougeois (André-Ange), du port de Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Labbé, précédemment promu.

1er tour (ancienneté). M. Madec (Michel-Jean), du port de Brest, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Schnell, précédemment promu.

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er avril 1954.)

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte Le Borgne (Paul-Yves-Marie), du port de Brest (mécanicien), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Bonnichon, retraité.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er avril 1954.)

1er tour (ancienneté). M. Quinquenel (Olivier-Jean-Joseph-Arsène), du port de Brest (infirmier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Kerfriden, retraité.

2e tour (choix). M. Prigent (Maurice-Hervé-Marie), du port de Brest (manœuvre), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Roy, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Beullier (Germain-Marie-Guillaume), du port de Brest (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Mallet, retraité.

2e tour (choix). M. Hillion (Jean), du port de Brest (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bertrand, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Louarn (Charles-Joseph), du port de Brest (radiotélégraphiste), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Trotin, retraité.

2e tour (choix). M. Liébaud (Roger-Félix-Jean-Marie), du port de Toulon (fourrier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bosquin, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Le Normand (François-Marie), du port de Brest (fourrier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Borgne, promu.

Décret du 6 avril 1954 portant promotion et nomination d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 6 avril 1954:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Garrigue (P.-R.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Narcy, nommé ingénieur général.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Madon (E.-N.-L.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe Garrigue, maintenu détaché en mission hors cadres.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

M. l'ingénieur principal Nadal (J.-F.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Madon, promu.

M. l'ingénieur principal Garagnon (J.-C.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Pinault, placé en congé hors cadres.

M. l'ingénieur principal Natta (M.-C.-A.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Breton, placé en congé hors cadres.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

Les ingénieurs de 1re classe dont les noms suivent:

(Tour choix). M. Michel (J.-Ch.-S.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur principal Nadal, promu.

(Tour ancienneté) (1). M. Coulot (R.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal Garagnon, promu.

(Tour choix). M. Rétali (R.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur principal Natta, promu.

(Tour ancienneté.) (1) M. Delapalme (B.-M.-J.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur principal Quey, placé en congé.

(Tour choix.) M. Pasquier (L.-M.-J.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur principal Bonnet, démissionnaire.

(Tour ancienneté.) (1) M. Pinchon (A.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur principal Barberot, démissionnaire.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

Les ingénieurs de 2e classe dont les noms suivent:

(Tour choix.) M. Morin (J.-A.-L.), port matriculaire: Toulon.

1er tour (ancienneté) (1). M. Mitault (J.-M.-M.-G.), port matriculaire: Brest.

2e tour (ancienneté) (1). M. Allier (M.-R.-J.), port matriculaire: Toulon.

(Tour choix.) M. Pitavy (M.-P.), port matriculaire: Toulon.

1er (ancienneté) (1). M. Dinkespiler (J.-A.), port matriculaire: Toulon.

2e tour (ancienneté) (1). M. Le Pellier (J.), port matriculaire: Toulon.

(Tour choix.) M. Péraud (P.-F.-M.), port matriculaire: Toulon.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Goarant (J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Jan, retraité.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Couadou (H.-L.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Mandorlo (E.-J.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Legris (J.-S.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Arnaud (M.-L.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

(1) Figure au tableau d'avancement.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Coguic (J.-M.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Hardy (P.-E.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Jullien (R.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Hardy, maintenu détaché en mission hors cadres.

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Degorce (A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Neuville, retraité.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Verven (E.-J.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Baot (L.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Metzger (R.-J.-B.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Tabardel (M.-A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Goarant, promu.

M. Dubost (L.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Degorce, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Brunet (J.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Couadou, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Riou (Y.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Brunet, maintenu en service détaché.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Boutin (G.-E.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Verven, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Pesce (P.-M.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Mandorlo, promu.

M. Viel (F.-Ch.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Legris, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Audoux (R.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Baot, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Floch (F.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Arnaud, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Pérignac (C.-F.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Coguic, promu.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Hardy (R.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Metzger, promu.

M. Kerlo (H.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Jullien, promu.

(*Supplément.*)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Leclerc (M.-J.), port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Massé (R.-C.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Burban (P.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Broissand (J.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

M. Joret (J.-L.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Janin (Ch.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Gangneux (G.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Daniélou (B.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Passot (M.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

M. Capitaine (H.-P.-C.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Moreau (A.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Garrec (A.-M.), port matriculaire: Lorient, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Petit (G.-J.-M.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Guillou (G.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Dubreuil (E.-J.-M.), port matriculaire: Brest.

M. Rossello (J.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Baut (J.-G.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Boutroys (R.-A.), port matriculaire: Cherbourg.

M. Marthon (M.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Le Calvé (J.-M.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Villelégier (P.), port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectifs.

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe dont les noms suivent:

1er tour (choix). M. Laurent (F.-G.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Tabardel, promu.

2e tour (choix). M. Fichet (J.-V.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Dubost, promu.

(Tour ancienneté.) M. Chauvet (F.-A.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Brunet, promu.

1er tour (choix). M. David (A.-A.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Riou, promu.

2e tour (choix). M. Castellan (E.-E.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Boutin, promu.

(Tour ancienneté.) M. Lair (M.-E.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Pesce, promu.

1er tour (choix). M. Vallet (A.-M.-A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Viel, promu.

2e tour (choix). M. Rognin (R.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Audour, promu.

(Tour ancienneté.) M. Hellec (A.-L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Floch, promu.

1er tour (choix). M. Grudet (R.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Pérignac, promu.

2e tour (choix). M. Calen (J.-F.-R.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Hardy, promu.

(Tour ancienneté.) M. Marc (J.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Nadot, placé en congé hors cadres.

(Tour choix.) M. Milin (J.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux Caradec, retraité.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales.

(Pour compter du 1er avril 1954.)

LISTE UNIQUE

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

M. Bonizec (Raoul-Yvon), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: machines, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Laurent, promu.

M. Lidec (Joseph-Louis-Jean), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: électricité, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Fichet, promu.

M. Boulestin (Edmond-René), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Chauvet, promu.

(*Supplément. — Fin.*)

M. Le Goulme (René-Yves), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialité: pyrotechnie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Uguen, placé en congé hors cadres.

M. Fleurand (Marc-Olivier), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale, spécialité: artillerie, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Milin, promu.

Sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux:

Au grade d'officier en chef.

(Pour compter du 1er avril 1954.)

M. l'officier d'administration principal Chedouteau (F.-L.-E.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Lasserre (A.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Chedouteau, promu.

M. l'officier d'administration de 1re classe Le Coz (L.-P.-M.), port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectifs.

M. l'officier d'administration de 1re classe Séhédic (L.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Tour ancienneté.) M. l'officier d'administration de 2e classe Conan (F.-H.-J.) (1), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Lasserre, promu.

(Tour choix.) M. l'officier d'administration de 2e classe Boulant (R.-E.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Le Coz, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 6 avril 1954 portant promotion dans le corps des ingénieurs des directions des travaux maritimes.

Par décret en date du 6 avril 1954, sont promus dans le corps des ingénieurs des directions des travaux maritimes:

1° *Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux.*

M. Bécoulet (Lucien), ingénieur des directions de travaux principal, port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

2° *Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.*

M. Guével (Ernest), ingénieur des directions de travaux de 1re classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Bécoulet, promu.

M. Leclère (Louis), ingénieur des directions de travaux de 1re classe, port matriculaire: Cherbourg, en réalisation d'effectifs.

3° *Au grade d'ingénieur de 1re classe.*

1er tour (ancienneté). M. Compagnol (Noël) (figure au tableau d'avancement), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Leclère, promu.

Le présent décret aura effet du 1er avril 1954.

Décret du 6 avril 1954 portant promotions et nomination dans les corps du commissariat de la marine, des officiers d'administration (branche « Commissariat et santé ») et des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine.

Par décret en date du 6 avril 1954:

Sont promus dans le cadre actif du corps du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

M. le commissaire en chef de 2e classe Jeannot (Maurice-Marie-Henri), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 1re classe Arnoulx de Pirey, décédé.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

M. le commissaire principal Thomas (Henri-François), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Jeannot, promu.

Au grade de commissaire principal.

(Tour choix.) M. le commissaire de 1re classe Gouge (Henri-Pierre-Marie), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Thomas, promu.

Au grade de commissaire de 1re classe.

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Robiot (Claude-Pierre-Louis), port d'immatriculation Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Lamy, précédemment promu.

Sont promus dans le cadre actif des officiers d'administration (branche « Commissariat et santé »):

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Au grade d'officier en chef d'administration.

M. l'officier d'administration principal Levesque (Fernand-Louis), port d'immatriculation Brest, en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Philipot (Albert-Louis), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Levesque, promu.

M. l'officier d'administration de 1re classe Moulin (Georges), port d'immatriculation Cherbourg, en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. l'officier d'administration de 2e classe Goarant (Paul), port d'immatriculation Brest, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Philipot, promu.

Sont promus et nommé dans le cadre actif du corps des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Feraud (Jean-Emile), port d'immatriculation: Toulon; en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Guizouarn, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe.

2e tour (concours). M. le technicien d'études et de fabrications du commissariat Le Guen (Roger-Hippolyte-Emmanuel), en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Feraud, promu.

Décret du 6 avril 1954 portant promotions dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières ».

Par décret en date du 6 avril 1954, sont promus dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Au grade d'officier en chef d'administration.

M. Bernard (François-Marius), officier d'administration principal, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Million (M.-J.-M.), retraité.

M. Pogam (Joseph-Pierre), officier d'administration principal, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. Quemeneur (François-Marie), officier d'administration de 1re classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Bernard, promu.

M. Teisseire (Jules-Joseph), officier d'administration de 1re classe, port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. Pogam, promu.

M. Poder (Pierre), officier d'administration de 1re classe, port matriculaire: Brest, en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

1er tour (ancienneté) (figure au tableau d'avancement). M. Riot (Pierre-Joseph-Octave), officier d'administration de 2e classe, port matriculaire: Brest, en remplacement de M. Quemeneur, promu.

Décret portant concessions de la médaille militaire (armée de l'air).

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1954 : page 8, 2e colonne, 29e ligne, au lieu de : « Drouet (Roland-Fernand) », lire : « Drouet (Roland-Jean-Fernand) ».

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1953 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après :

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 mai 1942.)

Bodelot (Henri), né le 15 août 1905.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Duvillier (Raymond), né le 22 janvier 1921.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 mai 1944.)

Baunier (Pierre), né le 26 septembre 1920, recrutement de Grenoble, classe 1940, mle 1831.

Art. 2. — Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après :

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Gay (André), né le 18 décembre 1896, recrutement de Langres, classe 1916, mle 451.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 8 mars 1944.)

Marcobal (Manuel), né le 1er septembre 1903.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 29 juillet 1943.)

Malzac (Eugène), né le 6 juin 1920.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Deschamps (Albert), né le 3 décembre 1919, recrutement d'Angoulême, classe 1939, mle 215.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Agostini (François), né le 25 janvier 1906.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 26 juin 1943.)

Nicolaï (Pascal), né le 2 septembre 1920, recrutement d'Ajaccio, classe 1940, mle 42.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des forces françaises de l'intérieur ci-après :

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Robert (Louis), né le 19 septembre 1908.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Viallatte (Gaston), né le 13 février 1908.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mouchon (Joseph), né le 17 août 1903, recrutement de Béthune, classe 1923, mle 5275

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 décembre 1943.)

Berthe (Victor), né le 22 janvier 1897.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Hennion (Louis), né le 17 mai 1916.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Pinel (René), né le 27 septembre 1915.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pottier (Paul), né le 23 avril 1915.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Poubel (Louis), né le 24 décembre 1913.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Champin (Alexis), né le 2 juillet 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 12898.

Martineau (Jean), né le 12 avril 1904.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fabre (Victor), né le 11 novembre 1918, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1938, mle 2884.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Loupia (Joseph), né le 20 novembre 1899.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 16 mai 1943.)

Laboudigue (Alban), né le 22 juin 1909.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Boyer (Philippe), né le 13 mai 1923, recrutement de Mâcon, classe 1943, mle 18344.

(Pour prendre rang du 17 août 1944.)

Caufment (André), né le 8 avril 1914, recrutement de la Seine, classe 1934, mle 1936.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Koempgen (Michel né le 3 février 1921.

(Pour prendre rang du 10 août 1944.)

De Ganay (Jacques), né le 18 juin 1910, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1930, mle 4394.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Heudron (Norbert), né le 21 septembre 1924.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Felix (Germain), né le 30 décembre 1903, recrutement de Lyon, classe 1923, mle 396.

Vernerey (Maurice), né le 28 novembre 1912, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1932, mle 1534.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Levy (Robert), né le 6 mars 1897, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1917, mle 2406.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Nargeolet (Henri), né le 1er septembre 1913, recrutement de Marseille, classe 1933, mle 4495.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Perrotin (Georges), né le 13 mai 1922, recrutement de Lyon, classe 1942, mle 25111.

Pousset (Lucien), né le 22 octobre 1919.

Rachel (Louis), né le 10 mai 1916, recrutement d'Annecy, classe 1936, mle 322.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 6 février 1944.)

Grillon (François), né le 3 mars 1913, recrutement de Belfort, classe 1933, mle 369.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Sechaud (Henri), né le 2 septembre 1918, recrutement d'Annecy, classe 1938, mle 866.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Danko (Wladimir), né le 15 juillet 1893.

Dougnon (Georges), né le 10 juin 1920, recrutement de Lyon, classe 1940, mle 1361.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 7 février 1944.)

Rassat (Marius), né le 30 mai 1913.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Szafranski (Yvan), né le 27 juillet 1918, recrutement d'Annecy, classe 1938, mle 1153.

Vaussenat (Paul), né le 29 mars 1909, recrutement de Grenoble, classe 1929, mle 561.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Picollet (Pierre), né le 23 juillet 1913, recrutement de Grenoble, classe 1933, mle 1107.

(Pour prendre rang du 16 août 1944.)

Grassi (Charles), né le 2 avril 1920, recrutement de Nice, classe 1940, mle 499.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Deloustau (Marie Blanche), née le 3 novembre 1891.

Garrido (Raphaël), né le 7 juin 1913.

Odadjian (Barker), né le 13 août 1920, recrutement de Nice, classe 1940, mle 4019.

Pasquetti (Virgile), né le 14 mars 1923.

Petitjean (Félix), né le 4 janvier 1905, recrutement de Belfey, classe 1925, mle 12990.

Schimmerling (Alfred), né le 1er juillet 1904.

Sild (Aron), né le 4 décembre 1910, recrutement de Marseille, classe 1938, mle 2027.

Thomas (Jean), né le 31 août 1910, recrutement de Nice, classe 1930, mle 1990.

(Pour prendre rang du 27 juin 1944.)

Annonier (Gérard), né le 10 juillet 1915.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Meschi (Jean-Baptiste), né le 21 novembre 1918, recrutement de Marseille, classe 1938, mle 3592.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bérard (Marcel), né le 8 janvier 1920, recrutement de Toulon, classe 1940, mle 1662.

Bertrand (René), né le 24 juillet 1922, recrutement de Strasbourg, classe 1942, mle 7751.

Cagnol (Marcel), né le 2 août 1918, recrutement de Nice, classe 1938, mle 196.

Chabert (Eugène), né le 25 février 1922.

Gal (Louis), né le 8 juillet 1920, recrutement de Toulon, classe 1940, mle 571.

Jacquart (Marcel), né le 4 octobre 1919.

Mercanti (Emile), né le 23 octobre 1919, recrutement de Marseille, classe 1939, mle 2532.

Peretti (Antoine), né le 6 mars 1912, recrutement d'Ajaccio, classe 1932, mle 265.

Sangoire (Maurice), né le 28 juin 1922, recrutement de Digne, classe 1942, mle 15379.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Beziat (Henri), né le 17 janvier 1916, recrutement d'Indochine, classe 1936, mle 7/5.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Spinelli (Joseph), né le 15 août 1918, recrutement de Nice, classe 1938, mle 334.

Versini (Jean), né le 9 avril 1908, recrutement d'Ajaccio, classe 1928, mle 92.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brunet (René), né le 10 décembre 1922, recrutement de Marseille, classe 1942, mle 15864.

Osée (Gabriel), né le 6 mai 1920, recrutement de Marseille, classe 1940, mle 9412.

Taramino (Elie), né le 13 avril 1913, recrutement de Toulon, classe 1933, mle 652.

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI MAZOYER.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1953 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 28 juillet 1953 (*Journal officiel* du 4 septembre 1953) reçoit les modifications suivantes:

Page 7849, 2e colonne:

9e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bernard (René), né le 7 janvier 1912, recrutement de Nantes, classe 1932, mle 1581.

Lire:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bernard (René), né le 6 janvier 1912, recrutement de Nantes, classe 1932, mle 1581.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef de cabinet,
HENRI MAZOYER.

Armée de mer (réserve).

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 31 mars 1954:

Sont nommés aspirants de marine de réserve les élèves aspirants de réserve, du port de Toulon, dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Branche « Chef de quart ».

Delesalle (Michel-René-Joseph).
Ménard (Elie-Charles-Joseph).
Cailleux (Bernard-Simon-Paul).
Montel (Bernard-Jean-Albert).
Emélien (Jean-Jacques-Ernest-Auguste).
Chahbaghian (Henri-Fernand).
Niel (Robert-Lucien-Camille).
Hestaux (Michel-Robert-Louis-Maurice).
Ferris (René-Clément-Joseph).
Badin (Jean-Marc-Marie-Raymond).
Leboulleux (Pierre-Louis-Victor).
Fourchard (Claude-Antoine-Louis).
Lasbleis (André-Jean-Florentin).
Heiser (Jean-Roger).
Gosselin (Gérard-Georges-Charles).
Gourdon (Christian-Henri).
Guillou (Pierre-Louis).
Bonnet (Yves-Louis).
Beaucuse (Bernard-Alain).
Clouet d'Orval (Christian-Michel).
Vincent (Claude-Louis-Eugène).
Roux (Maurice-Georges-Francis-Jean).
Huet (Michel-Antoine-Jean-Albert).
Charamathieu (André-Georges).
Marnette (Aubert-Noël).
Fiquet (Michel-Jacques).
Baronnet (Antoine-Joseph-Marie).
Bonne (Louis-Albert-Léon-Henry).
Vandeveide (Gérard-Michel-Raymond).
Antonietti (Paul-Robert-François-Dominique).
Duclert (Emmanuel-Etienne-Marie).
Peilard (Guy-Claude).
Labessouihe (Jean-Michel).
Pinson (Jean-Louis-Albert).
Lacroix (Yves-Marcel-Albert).
Quinio (Gérard-Marius-Pierre).
Rojier (Bernard-Louis-Marie-Georges).
Delisle (Jean-Paul-Marie).
Cavillon (Philippe-Eugène-Lucien).
Bely (Christian-Gérard-René).
Bertaux (Claude).
Picolo (Louis-Francis-Marie).
Genti (Marc).
Jannin (Pierre).
Quintin (Pierre-Auguste-Jean-Louis).
Hourdequin (Charles-Eugène).
Grebaux (Albert-Paul-Eugène).
Pingault (Denis-Frédéric-Félix).
Le Bars (François-Jean).
Buzat (Robert-Jean).
Ferré (Pierre-Bernard-Roger).
Fouqué (Jean-Marie-François).
Colas (Roger-Pierre-Constant-Victor).
Boyer (Olivier-Marie-Hubert).
Pierret (Alain-Marie).
Cassagnou (Bernard-René-Camille).
Rapeaud (Michel-Lucien-Léon).
Six (Bernard-Alfred-Joseph).
Morvan (Pierre-Simon-Louis).
Roche (Jean-Claude-Marie-Michel).
Lauriol (Marcel-Jules-François).
Gloannec (Camille-Louis-Eugène).
Larchier (Louis-Jean-Marie-Alain).
Vuillier (Jean-Charles).
Henry d'Aulnois (Jacques).
Panchout (Guy-Alfred-Edmond).
Belibio (Jean-Pierre-Henri).
Baley (William-Jacques-Alexandre-Marie).
Maillet (Michel-Philippe).
Centofanti (André).
Maury (Paul-Yves).
Pascal (Jean-Dominique).
Dorniol (Charles).
Gaussot (Yves-Marie-Pierre).
Tétard (Bernard).
Baujard (André).
De Thomasson (Arnaud-Marie-François).
Merrienne (Jean-Jacques-Alexandre-Gustave).
Candillon (Christian-Marius-André).
Laporte (Marc-Paul-Marie).
Delautre (Roger-Henri).
Chevrier (Jean-Laurent-Pierre).
Maupin (Marius-Alfred-Jean).
D'Orival (Michel-Marin-Joseph-Marie).
Dargegen (Jacques-Paul-Jean).
Radenac (René-Pierre-Louis).
Dillard (Rémi-Jean-Jules).
Olsen (Richard).
Roussel (Robert-Jean-Louis-Victor).
Le Bihan (Jean).
Cadet (Pierre-René-François).
Dupourqué (Philippe).
Legrand (Claude-Jacques).
Roze (Paul-Marie-Etienne).
Chatel (Guy-Marie-Paul).
Mahé (Pierre-Gustave-Jean).
Huglo (Bernard-Julien-Pierre).
Derouet (Jean-Victor).
Raïssac (François-Jean-Marie).
Gaitat (Claude-Eugène-Lucien).
Tatar (Philippe).
Coulon (Claude-Maxime-Philippe).
Lafeuille (François-Paul-Edmond).
Japy (Yves-Roger).
Lambert (Michel-Raymond-Pierre).
Domageau (Henri-André-Pierre).
Vatinet (Jean-Paul-Germain-Etienne).
Delaquaize (Michel-Hippolyte-Paul).
Koechlin (Bernard-Dominique-Hermann).
Barnaud (Noël-Marie-François-Gabriel).
Glémot (Xavier-Louis-François).
Debay (Jean-François).
Boutard (Denis-Olivier).

Branche « D. C. A. à terre ».

Raynaud (Emile-André).
Martin (Guy-Roland-André).
Reynaud-Dulaurier (Maurice-Louis-Joseph).
Moreau (Guy-Louis).
Monnier (Jean-Marie-Albert).
Petit (Michel-Pierre-Marie-Paul).
Grandcher (Jean-Charles).
Delaporte (François-Marie-Robert).

Branche D. C. A. à terre », spécialisation « Radar ».

Guignes (Georges-Maxence-Gabriel).
Castera (Michel-Henri).
Pézerat (Denis-Pierre-Marie-Anne).
Lainé (François).
Montrelay (Robert-Henri-Marie).
Heeley (Bernard).

Sont nommés aspirants mécaniciens de réserve les élèves aspirants mécaniciens, du port de Toulon, dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

Branche « Service général ».

Morigny (André-Paul-Henri).
Michaud (Jean-François-Auguste-Marie).
Canobbio (Paul-Pierre-Marc).
Vidal (Christian-Charles-Marie).
Montadat (Michel-Henri-Sylvain).
Saintigny (Claude-Lucien-Louis).
Quiniou (Roger-Pierre).
Tymen (Jacques-René).
Foltran (Pierre-Antoine).
Féger (Michel-Jean).
Kerdranvat (Jacques-Marie).
Destruel (Roland-Louis-Ernest).
Behnam (James-Bernard-Roland).
Dremière (Roland-Pierre).
Durand (Paul).
Lainez (André-Vincent-Edmond).
Claudé (Alain-Léon-Jules).
Remillieux (Jean-Victor).
Simonnet (Jacques-Victor).
Mercier (Jacques-André).
Zimmermann (Robert-Roger).
Lucas (Louis-Roland-Michel).
Hameury (Gaston-Jean-Louis).
Heuillard (Pierre-Maurice).
Ménard (Pierre-René-Pascal).
Hérelier (Pierre-Louis-Alexandre).
Le Moal (Yves-Aimé-Marie).
Bernard (Jean-Joseph).
Devilleneuve (Guy-Claude-René).
De Pauw (Alain-Claude).
Dodero (Jean-Albert-Marius).
Fautrel (Jacques-René-Adolphe).
Bergé (Albert-René-Maurice).
Gouchen (Yvon-Jean-Hippolyte).
Lauden (Robert).
Le Loët (Charles).
Mallet (Pierre-Paul-Adrien).
Blatnik (Michel-Alin).
Fribourg (Georges-Cerf-Raymond).
Féraille (Michel).
Guyot (Paul).
Lafont (Marc-Gérard).
Dugue (Jean-Pierre-Eugène).
Féneux (Maurice-André).
Girard (Allain-Maurice-Jean).
Thalvard (Robert-Louis-Alfred).
Fautier (Jacques-Pierre-Raymond).
Olivier (Alain).
Boyer (André-Marc).
Chaffurin (Gilbert).
Pouria (Paul-Georges-Jacques).
Morin (Jean-Baptiste-Georges).
Drapier (Jean-Marcel).
Campagne (Georges-Alexandre).
Renaudineau (Roland-Maurice-Auguste).
Bourguignon (Jean-Louis-François).
Gélat (Gilbert-Simon-Adolphe).

Comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par arrêté du 1er avril 1954, par modification à l'arrêté du 22 septembre 1953, M. Wanner (Marcel), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime, chef du bureau de coordination des recherches scientifiques et techniques, est nommé membre du comité scientifique de l'office national d'études et de recherches aéronautiques, en remplacement de M. Gerardin (Jean), ingénieur général de 2e classe de l'air.

Conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par arrêté du 1er avril 1954, l'arrêté du 23 décembre 1953 est modifié ainsi qu'il suit:

1° M. Wanner (Marcel), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime, est désigné en qualité de membre du conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques, représentant du directeur technique et industriel de l'aéronautique, en remplacement de M. Roussel (Etienne), ingénieur en chef de 1re classe de l'air;

2° Au lieu de: « M. Chambert-Loir (Jean), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime », mettre: « M. Chambert-Loir (Jean), ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime ».

Personnels civils extérieurs de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mars 1954:

Page 3001, 2e colonne, 61e ligne, au lieu de: « Cornillon », lire: « Cornillon (A.-N.-V.) ».

Page 3003, 2e colonne, 55e ligne, au lieu de: « Auffroy (R.) », lire: « Auffray (R.) ».

Page 3004, 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « par le décret du 11 février 1953 », lire: « par le décret du 11 février 1935 ».

Page 3005, 1re colonne, 76e ligne, au lieu de: « Paret (J.-N.-N.) », lire: « Paret (J.-R.-N.) »; 79e ligne, au lieu de: « Plonenez (J.-R.) », lire: « Plonevez (J.-R.) »; 80e ligne, au lieu de: « Cangneux (B.-R.) », lire: « Gangneux (B.-R.) ».

Page 3005, 2e colonne, 12e ligne, au lieu de: « Morant (C.-J.) », lire: « Morant (G. J.) ».

Directions de travaux de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 29 mars 1954:

Est promu au grade de secrétaire administratif principal (1er échelon) des directions de travaux, pour compter du 9 mars 1954, M. Gestin (Antoine), secrétaire administratif de 1re classe, en remplacement de M. Tourangin, décédé.

Est avancé à la 1re classe (1er échelon) de secrétaire administratif des directions de travaux, pour compter du 9 mars 1954, M. Berthelot (Albert), secrétaire administratif de 2e classe, en remplacement de M. Gestin, promu. Reliquat de bonifications: 6 mois.

Armée de l'air (réserve).

Par décision en date des 11 et 16 mars 1954, les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, placés dans la position hors cadres, au titre de l'affectation spéciale, par décision du 23 octobre 1953 publiée au *Journal officiel* des 9 et 10 novembre 1953, sont radiés de cette position et réintégrés dans les cadres des réserves de l'armée de l'air:

M. Bousquet (Roger-Paul), commandant, 3e région aérienne.

M. Castaing (Henri-Jean), lieutenant, 2e région aérienne.

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1954.

Additif au *Journal officiel* du 25 janvier 1954: page 922, 1re colonne, Officiers d'administration, Lieutenants et sous-lieutenants, après: « Pele (Michel), 9e région militaire », ajouter: « pour être affecté à la mission militaire française près le gouvernement du Viet-Nam, pour être mis à la disposition du ministère de la défense nationale du Viet-Nam » (le reste sans changement).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1954:

Page 2798, Infanterie, Pour le grade d'adjudant, n° 184, au lieu de: « Thiebault (Lucien) », lire: « Thiebaut (Lucien) ».

Page 2799, Pour le grade de sergent-major, n° 66, au lieu de: « Colin (Gaston), 2 octobre 1923 », lire: « Colin (Gaston), 8 octobre 1923 ».

Page 2799, Pour le grade de sergent-chef, n° 19, au lieu de: « Groguennec (Marcel) », lire: « Croguennec (Marcel) ».

Page 2800, n° 90, Cadet-Hoarau (Marie-Etienne), au lieu de: « 13 janvier 1922 », lire: « 13 juin 1922 »; rayer: « n° 226 Picard (Jules), tué au combat; n° 261 Clemencon (Jean-Lucien), au lieu de: « 12 janvier 1927 », lire: « 12 janvier 1921 ».

Page 2801, n° 300, au lieu de: « Heiman (Bernard) », lire: « Helman (Bernard) »; n° 452, Carmona (Martin), au lieu de: « 16 septembre 1922 », lire: « 16 septembre 1928 »; n° 470, au lieu de: « Ducaurrot (Yves-Joseph-Marcel) », lire: « Ducaurroy (Yves-Joseph-Marcel) ».

Page 2805, Agents des corps de troupe, Pour le grade d'adjudant, rayer: « n° 6 Vignolles (Jean Jacques) », changé d'arme.

Page 2806, Service des matériels et bâtiments, Pour le grade de maréchal des logis chef, n° 41, au lieu de: « Kheres (Pierre) », lire: « Kehres (Pierre) »; n° 55, Rajoeliarivony (Henri), au lieu de: « 10 octobre 1925 », lire: « 19 octobre 1925 »; Section des commis et ouvriers d'administration, Pour le grade d'adjudant-chef, n° 6, au lieu de: « Devrard (Maurice-Marius) », lire: « Drevard (Maurice-Marius) ».

(Le reste sans changement.)

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis sur titres au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 54 A »).

(Décision ministérielle n° 3458/EMP/5 du 24 mars 1954.)

Adam (Michel-M.-Y.).
Adam (Roger-L.) (1) (2).
Adrian (François).
Aguer (Jean-Louis-C.) (1).
Amram (Abraham-Y.) (1).
Anselmet (René-M.) (1).
Arbaud (André-J.-E.-M.) (1).
Attarian (Varoujan).
Barraja (Henri-E.-C.).
Baugé (Michel-G.-F.) (1).
Baumard (Jean-C.).
Belot (Michel-R.) (1).
Bentata (Roger-D.) (1).
Bernard (Jean-R.).
Berthillon (Georges) (1) (3).
Bertrand (Michel-C.) (1).
Bisson (Jean-M.-A.).
Bloch (Jean-Louis-E.-L.) (1) (5).
Bobée (Michel-H.-T.).
Bonjour (Michel-P.-M.).
Bonnell (Paul-G.) (1).
Boré (Lucien-M.-C.) (1).
Boudot (Georges-L.) (1) (5).
Breton (Pierre-C.) (1).
Bruguier (Robert-J.-J.).
Cahuzacq (Marc).
Caillard (Jacques-L.-R.) (1).
Caizergues (Robert-A.-J.).
Carrié (Jean-F.-E.).
Chamontin (Louis-V.) (1).
Chastel (Georges-E.).
Chauvanaud (Pierre-A.).
Chicha (Gilbert-D.).
Clément (Georges-L.-R.) (1).
Clochon (Albert-L.).
Collaveri (François-J.-C.).
Comte (André-R.).
Coste (Edouard-P.-J.).
Cotte (Henri-F.-M.).
Couëssin (de) (Joël-Y.-L.).
Coullet (Robert-L.) (1).
Courteaux (Claude-R.-J.) (1) (5).
Courtel (Emile-P.) (1).
Dauvizis (André-L.) (1).
Deck (Jean-Claude-M.-R.).
Defabianis (Bruno-J.-M.) (1).
Delaune (Philippe-H.-L.-F.-R.).
Delaye (Alain-J.-M.) (1).
Delestrade (Robert-C.-C.) (1).
Delorme (Claude-F.).
Delteil (Jacques).
Denis (Fernand-C.).
Denneulin (Jacques-L.-M.).
Derenne (Serge-E.-F.) (1).
Deroo (Bernard-M.-L.) (1).
Desclaux-Arramond (Alexis-B.-P.).
Dimbert (Bernard-P.) (1).
Dollinger (André-H.-D.).
Drye (Bernard-M.-A.).
Dubois (Jean-Fernand-E.) (1) (5).
Dubois (Jean-François-E.) (1).
Dubois (Michel-I.) (1).
Dubouis (Louis-M.-G.).
Dubreucq (Jean-C.-A.) (1).
Dufau (Maurice-B.) (1) (5).
Dumont (Jacques-M.-L.-A.) (3).
Duperrier (Robert) (1).
Dupeuble (René-P.-M.) (1).
Dupuis (André) (1).
Durrieu (Jean-Claude-H.-E.-M.).
Dussuc (Alphonse-R.-G.).
Duthey (Jean-P.-G.) (1).
Duvernay (Jean-C.-E.).
Eyzat (Pierre).
Faugeron (Claude-F.-F.) (1).
Fénétrier (Denis-G.-M.).
Fiécheux (Georges-A.-G.).
Fleury (André-V.-L.).
Forichon (Pierre-H.).
Fortems (Michel-D.).
Franchet (Pierre-E.-G.).
Franzetti (Franco-G.) (1).
Frauziol (Jacques-M.).
Fremaux (Jacques-G.-J.) (1).
Fridmanis (Georges).
Froment (Paul-E.-M.) (1).
Gauroy (André-M.-A.).
Gérard (Hubert-E.).
Gerbaud (Michel-J.) (1) (5).
Ghilionda (Marius-G.).
Gilbert (Jean-B.-F.) (1).
Gille (Gabriel-L.-M.) (1).
Gilletta de Saint-Joseph (Bernard).
Giovannetti (Antoine).
Gleizes (Louis-E.-J.) (1).
Glikson (Robert) (1).
Goldenson (Gérald-R.).
Gomez (René-J.) (1).
Gonnet (Augustin-J.) (1).
Gorguet (Gaston-F.) (1) (5).
Gouilloud (Michel-M.-A.-R.).
Graf (Michel-G.) (1).
Graphi (Alain-J.).
Gras (Robert-D.-F.-J.).
Grau (Philippe-M.-J.).
Grimoüard (de) (Bertrand-L.-H.-M.-P.).
Grondona (Michel-M.-P.) (1).
Grunberg (Hermann-L.).
Guerniou (Pierre-M.).
Guibert (Claude-C.-E.) (1) (5).
Guignon (Jean-F.-A.).
Guillot (Pierre-L.-J.).
Guilloux (Dominique-P.-M.) (1).
Guillay (Maurice-P.).
Guimarho (Claude-Y.-J.) (1).
Guimelchain (Maurice).
Guiraud (Jean-R.-P.).
Guiraud (Jean-Pierre-D.-G.) (1).
Habeillon (Jean) (1) (5).
Hainault (Bernard-G.-H.-L.).
Halbecq (Georges-R.-M.).
Hégi (Jacques-A.-G.) (1).
Henn (Robert) (1) (5).
Henrot (Robert-C.-G.-E.) (1) (5).
Henry (Jean-Claude-M.-A) (1).
Herrscher (Jean-Marc-A.).
Honorat (Jean-J.-M.-E.).
Jacob (René-F.-A.).
Jacquemont (Camille-M.-A.-L.).
Jeanberné (Robert-H.-P.) (1).
Joggerst (Jean-M.-A.) (1) (5).
Laballe (Pierre-J.-R.-E.).
Labrousse (Jean-P.-N.).
Lafay (Jean-François-A.) (1).
Lajeunesse (Daniel-P.-M.) (1).
Lallement (François-C.-J.) (1).
Lamer (André-A.-A.-A.) (1) (5).
Lannoy (Pierre-R.).
Laurent (Jean-V.-A.).
Le Bas (Christian-J.) (1).
Le Bouar (Maurice-F.-M.) (1).
Lebraud (Bernard-C.-M.) (1).
Le Brun (Jean-A.) (1) (5).
Le Cadre (Joseph-A.-Y).
Leconte (Guy-H.-J.) (1).
Le Dain (Roger-L.-J.).
Lefebvre (Roland).
Lefevre (Guy-J.-F.).
Lefort (Jean-Baptiste-G.-J.).
Le Guénhec (Christian-P.-M.).
Lelong (Pierre-A.-E.).
Lemaire (Pierre-P.-E.).
Le Marchand (Paul-J.-H.).
Lenoël (Bernard-R.-M.-M.).
Leplat (Patrick).
Leroy (André-J.) (1) (5).
Leruste (Jean-G.).
Lesné (Henri-J.).
Lobstein (Jean-V.).
Louche (Jean-Claude-P.) (1).
Luccioni (Robert-A.).
Lutz (Jacques-D.).
Maes (Jean-M.-O.).
Man (Philippe-H.-G.-H.) (1).
Marcetteau de Bren (Jean-G.-H.).
Martin (Jean-Jacques-J.-L.).
Mas (Jean).
Mathieu (Francis-D.-A.) (1) (4).
Mauger (Michel-M.-A.) (4).
Maurel (Jean-E.) (1).
Mayeur (Henri-E.-F.) (1).
Merieux (Jean-L.-J.).
Micalet (Maurice-P.) (1).
Misenta (Jean-Pierre-G.) (1).
Michel (Alain).
Monclin (Jean-R.) (1) (5).
Monnet (Yves-J.).
Montagné (Claude-J.) (1).
Morice (Jacques-L.-M.).
Morineau (Jean-R.) (1).
Moulin (Jean-G.).
Mouquin (Félix-A.-R.) (1).
Nicolay (Claude-A.-M.).
Noguès (Robert-M.-J.).
Noireau (André-M.-A.) (1).
Noto (Joseph-A.) (1).
Novaro (Jacques-R.-M.) (1).
Ocleppo (Paul-M.-M.) (1).
Omeyer (Roger-A.-P.).
Ovaere (Jacques-H.-P.).
Pamboukian (Jean-A.) (1).
Papon (René-A.-J.) (1).
Pasquier (Robert-J.-G.) (1).
Pébayle (Robert).
Pélissier (Jean-Pierre-M.).
Peltier (Jean-René-F.-A.).
Périé (Daniel-A.) (1) (5).

Peuvrier (Bernard-A.-J.-M.).
Pezet (Pierre-J.-H.-E.).
Philippon (Didier-G.).
Picheire (François-M.) (1).
Pickert (Frédéric-F.) (1).
Pinardon (Roland-M.) (1).
Plaisance (Marc-C.).
Plotard (Jacques-R.) (1) (5).
Poiré (Jacques-E.-C.) (1).
Poujol (Paul-A.-A.).
Prenleloup (René-M.-L.).
Prévôt (Gérard) (1).
Prud'homme (Henri-R.).
Prunet (Jean-H.) (1).
Puissant (Michel-E.-G.) (1).
Ragey (René-R.).
Ravel (Alain-G.-L.).
Reimbold (Jacques-M.) (1).
Renaud-Goud (Lucien-C.-M.) (1).
Rispal (Joseph-F.-C.-P.).
Roizard (Michel-A.-G.).
Romat (André-J.).
Roson (Henry-R.-E.).
Rossi (Jean-Marie).
Royon (Jean-P.-M.).
Sallembien (Jean-Y.-M.).
Salmon-Legagneur (Guy-F.-M.-M.).
Santucci (François-J.-P.).
Sauton (Claude-G.-M.) (1).
Sauvignet (Henri-J.) (1).
Schmidt (Carlo-B.) (1).
Sémoloué (Jean-A.-H.).
Siben (Jean-Louis-E.).
Silvestre (Jean-P.).
Snrech (Daniel-F.) (1).
Stern (Paul-G.) (1) (3).
Strack (Jacques-L.-P.).
Tabardel (Jean-H. J.) (1).
Tamisier (Pierre-L.) (1).
Thiery (Bernard-J.-A.) (1).
Thil (Gilbert-R.-G.).
Trellet (Etienne-Y.) (1).
Trochu (Jean-François-M.-D.).
Valette (Jean-A.-J.) (1).
Vergnaud (Philippe-M.-G.).
Vernet (Jacques-M.-A.) (1).
Vignal (Jean-A.).
Vignes (Claude-H.).
Vignon (Claude-R.).
Vigulier (Michel-J.-F.) (1) (5).
Vincent (Christian-M.-L.).
Vogt (Philippe-H.-A.) (1).
Vrignaud (Michel-L.-E.) (1).
Wacquet (Jean-M.-D.) (1).
Wanner (Guy-M.-G.).
Weiss (Charles-M.-J.) (1).

(1) L'intéressé remplit les conditions du décret du 5 mai 1950 pour postuler, éventuellement, le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

(2) Sous réserve de complément de dossier par un extrait du casier judiciaire, bulletin modèle n° 2.

(3) Sous réserve de complément de dossier par un bulletin de naissance.

(4) Sous reserve de complément de dossier par une copie certifiée conforme du diplôme détenu.

(5) Sous réserve de complément de dossier par une copie certifiée conforme du diplôme de l'école technique fréquentée, en ce qui concerne l'admission au corps des officiers mécaniciens.

Liste des candidats déclarés admis au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 53 D ») titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 janvier 1954: page 785, 4e colonne, 58e ligne, rayer: « Sans (Gilbert-R.-Y.) » (le reste sans changement).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Modification de l'arrêté du 4 septembre 1950 relatif aux bons à cinq ans emis par la caisse nationale de crédit agricole.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la convention du 31 janvier 1942, modifiée par les conventions des 28 février 1945 et 5 août 1948 relatives à l'émission par la caisse nationale de crédit agricole de bons à cinq ans;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse nationale de crédit agricole en date du 30 octobre 1953,

Arrête:

Article unique. — A compter du 1er juillet 1954, les bons de la caisse nationale de crédit agricole à cinq ans d'échéance seront émis par coupures de 5.000, 10.000, 100.000 et 1 million de francs.

Fait à Paris, le 2 avril 1954.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
Pour le directeur du Trésor:
Le sous-directeur,
MAURICE SERGENT.

Date des élections pour le renouvellement des commissions administratives paritaires du ministère des finances.

Par arrêté en date du 6 avril 1954, la date des élections pour le renouvellement des commissions administratives paritaires du ministère des finances dont les pouvoirs sont venus à expiration est fixée au 19 mai 1954.

Tableau d'avancement de grade des conseillers et attachés commerciaux pour l'année 1954.

Par arrêté en date du 31 mars 1954, les fonctionnaires de l'expansion économique à l'étranger dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1954 dans les conditions ci-après:

Pour le grade de conseiller commercial de classe exceptionnelle.

Les conseillers commerciaux:
1 M. Hugues. — 2 M. Treuil. — 3 M. Biclet.

Pour le grade d'attaché commercial de 1re classe.

Les attachés commerciaux de 2e classe:
1 M. Levacher. — 2 M. Vermorel. — 3 M. Boss. — 4 M. Fauville.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Création d'un collège technique masculin à Caen (Calvados) et jumelage de cet établissement avec le centre d'apprentissage de garçons de cette ville, chemin de Lebisey.

Par arrêté en date du 25 mars 1953, un collège technique masculin est créé à Caen (Calvados), chemin de Lebisey, par transformation de la section technique annexée au lycée Malherbe de cette ville.

Le centre d'apprentissage public de garçons de Caen, déjà transféré chemin de Lebisey (4 C. 240), est jumelé au nouveau collège technique.

Ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de trois archivistes paléographes (bibliothèques).

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 52-554 du 16 mai 1952 portant règlement d'administration publique relatif aux statuts particuliers des bibliothécaires relevant du ministère de l'éducation nationale, des inspecteurs généraux des bibliothèques et du secrétaire général de la Bibliothèque nationale;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1952 modifié fixant l'organisation du stage professionnel et du concours sur titres prévus à l'article 10 du décret susvisé;

Vu l'arrêté du 21 septembre 1953 modifié autorisant l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de trois bibliothécaires, réservé aux archivistes paléographes ayant satisfait aux épreuves du stage professionnel,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement de trois bibliothécaires titulaires du diplôme d'archiviste paléographe, ayant satisfait aux épreuves du stage professionnel prévu par l'arrêté du 23 juillet 1952 modifié.

Art. 2. — Les nominations seront prononcées dans l'ordre de classement des candidats sur la liste d'admission à l'emploi de bibliothécaire, établie à l'issue du stage professionnel organisé durant le premier trimestre 1954.

Art. 3. — L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUSSSET.

Admission définitive d'un candidat au concours d'agrégation des facultés de droit ouvert en 1953 (section de « droit privé »).

Par arrêté en date du 26 mars 1954, M. Larguier (Jean), candidat au concours d'agrégation des facultés de droit ouvert en 1953 (section de « droit privé »), est proposé par le jury pour l'admission définitive.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 23 mars 1954, M. Chadefaud, agrégé de l'enseignement du second degré, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er janvier 1954, maître de conférences de botanique à la faculté des sciences de l'université de Paris (emploi créé).

Par arrêté en date du 22 mars 1954, l'arrêté du 12 octobre 1953 classant le personnel enseignant des facultés de droit des universités des départements au 1er janvier 1952 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne M. Boye:

1re *classe.*

« M. Boye, professeur à Bordeaux, à compter du 1er janvier 1931 ».

Par arrêté en date du 22 mars 1954, l'arrêté du 12 octobre 1953 classant le personnel enseignant des facultés de droit des universités des départements au 1er janvier 1952 est modifié ainsi qu'il suit en ce qui concerne M. Laprat:

1re *classe.*

« M. Laprat, professeur à Lyon, à compter du 1er janvier 1936 ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Etiquetage et manutention des substances explosives (matières dangereuses 1954, n° 2).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu le décret n° 53-1259 du 15 décembre 1953 modifiant le décret du 20 juin 1945 portant règlement d'administration publique sur la conservation, la vente et l'importation des dynamites et autres explosifs à base de nitroglycérine;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes (Classe 1: Matières sujettes à l'explosion; sous-classe 1 *a*: Substances explosives) est modifié comme suit:

1° Le texte de l'article 71 (Etiquetage) est remplacé par le suivant:

« 71. Etiquetage. — Voir appendice n° 1.

« Outre les mentions prévues à cet appendice, les colis de matières de la sous-classe 1 *a* présentés au transport par un expéditeur autre qu'un service de l'Etat devront porter les indications suivantes.

« *a*) Nom de la fabrique ou de l'usine;
« *b*) Désignation administrative;
« c) Année et mois de la fabrication ou de l'encartouchage »;

2° Le texte de l'article 93 (Manutention) est modifié de la manière suivante:

a) Remplacer le paragraphe 1 par le suivant:

« 1. Le chargement, le déchargement et le transbordement sur la voie publique de matières de la sous-classe 1 *a* sont interdits dans les agglomérations. Toutefois, il pourra être dérogé à cette règle moyennant une autorisation délivrée par le préfet:

« Pour les matières à destination ou en provenance d'un dépôt permanent de troisième catégorie (1) ou d'un dépôt temporaire (1);
« Pour les matières destinées à un titulaire d'autorisation de consommation d'explosifs dès réception (1) ou d'autorisation d'exploiter un dépôt mobile d'explosifs (1);

b) Compléter le renvoi (1) en bas de page par l'indication suivante:

« Pour la réglementation des dépôts mobiles d'explosifs, voir le décret du 15 décembre 1953 ».

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général des chemins de fer et des transports,
A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectifications le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'imprimerie nationale: 27, rue de la Convention, Paris (15e); 19, rue Scribe, Paris (9e); 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal: Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 7.

Transport des dynamites (matières dangereuses 1954, n° 3).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942, relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte actuel de l'article 64 (Emballage de la dynamite) du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est complété par le paragraphe 6 ci-après:

« 6. On pourra également autour des caisses en bois (mais non des caisses en carton) remplacer le feuillard et l'agrafe décrits au paragraphe 4 ci-dessus par un fil d'acier solide, assujetti au moyen de torsades serrées ».

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur général des chemins de fer et des transports,
A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'imprimerie nationale: 27, rue de la Convention, à Paris (15e); 19, rue Scribe, à Paris (9e); 13, rue du Four, à Paris (6e). Compte courant postal: Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, à Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 7.

Transport d'échantillons de plomb tétraéthyle stable ou stabilisé et de ses mélanges (matières dangereuses 1954, n° 4).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942, relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est modifié de la façon suivante:

1° A l'article 16 des Dispositions générales (Interdiction de chargement en commun dans un même wagon, un même véhicule routier, une même cale ou un même container), compléter l'alinéa G du paragraphe 1er par:

« Les échantillons du gr. 41.208 ne sont pas soumis à l'interdiction de chargement en commun qui frappe les liquides du gr. 41.101 »;

2° A l'article 722 (Matières toxiques. — Enumération des matières de 2e catégorie), ajouter le groupe 41.208 nouveau:

« Gr. 41.208. — Echantillons de plomb tétraéthyle stable ou stabilisé et de ses mélanges (par exemple: éthyl fluide) »;

3° A l'article 725 (Emballages. — Règles générales), faire mention du groupe 41.208 parmi les matières pour lesquelles une marge de remplissage de 7 p. 100 est exigée;

4° L'article 726 sera modifié de la façon suivante:

a) Dans le titre, après la mention des gr. « 41.101 *a*: Plomb tétraéthyle » et « 41.201: Plomb tétraéthyle en wagons-citernes », ajouter:

« Gr. 41.208. — Echantillons de plomb tétraéthyle stable ou stabilisé et de ses mélanges »;

b) Remplacer le texte du paragraphe 2 par le suivant:

« 2. En quantités ne dépassant pas 6 kilogrammes par colis les matières du groupe 41.101 *a* peuvent être emballées dans des bidons métalliques étanches enfermés dans une enveloppe métallique soudée, avec interposition de matières formant tampon »;

c) Ajouter le paragraphe 4 ci-après:

« 4. Les échantillons du groupe 41.208 doivent être logés à raison de 2 kilogrammes au plus dans un bidon en tôle d'acier de 0.6 mm d'épaisseur au moins, fermé au moyen d'un bouchon métallique fileté. Le récipient sera placé, avec intercalation de matières formant tampon, dans une boîte en fer-blanc qui comportera, sur

son fond intérieur, un dispositif élastique sur lequel viendra reposer le bouchon du bidon (afin d'amortir les chocs éventuels) et dont le couvercle sera ensuite fixé par une bande métallique soudée; le tout sera mis dans une caisse en bois à parois clouées en interposant de la sciure de bois ou une matière analogue »;

5° A l'article 750 (Etiquetage) remplacer le texte de la première parenthèse du paragraphe 2 par:

« (Gr. 41.101 *a*, à l'exception des échantillons du gr. 41.208) »;

6° A l'article 752 (Expédition de plomb tétraéthyle) remplacer le texte de la première parenthèse du paragraphe 1er par le suivant:

« (Gr. 41.101 *a* et 41.201, mais à l'exception des échantillons du gr. 41.208) »;

7° L'article 754 (Plomb tétraéthyle, gr. 41.101) sera modifié de la manière suivante:

a) Remplacer le titre par le suivant:

« 754 Plomb tétraéthyle (Gr. 41.101, à l'exception des échantillons du gr. 41.208) »;

b) Remplacer le texte de la première parenthèse du paragraphe 1er par le suivant:

« (Gr. 41.101 *a*, à l'exception des échantillons du gr. 41.208) »;

8° A l'appendice n° 1 (Etiquetage), page XII, les textes relatifs aux étiquettes modèles 411 et 412 sont modifiés de la manière suivante:

« *a*) Modèle 411.

« Utilisation: Plomb tétraéthyle et ses mélanges des groupes 41.101 et 41.201 (à l'exception des échantillons du gr. 41.208) »;

« *b*) Modèle 412.

« Utilisation: Matières de la classe IV (y compris les échantillons de plomb tétraéthyle du gr. 41.208) autres que le plomb tétraéthyle des groupes 41.101 et 41.201 le fer pentacarbonyle (groupe 41.101 *a* et *b*), les substances radioactives (groupe 41.420) et les matières du groupe 41.425 (acide dichlorophénoxyacétique et ses composés, gummexane) ».

Art. 2. — Compléter la nomenclature alphabétique des matières du règlement du 15 avril 1945 par la rubrique suivante:

Echantillons de plomb tétraéthyle stable ou stabilisé et de ses mélanges.	4°	722	2°	41.208	412

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur général des chemins de fer et des transports,

A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale: 27, rue de la Convention, Paris (15e); 19, rue Scribe, Paris (9e); 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal: Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 7.

Transport de l'hydrogène non comprimé (matières dangereuses 1954, n° 5).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Art. 1er. — Le texte du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes (Sous-classe 1 *d*: Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression) est modifié de la façon suivante:

1° Le paragraphe 1er de l'article 277 (Récipients non réglementés par le décret du 18 janvier 1943) est complété par l'alinéa *c* suivant:

« *c*) Le transport de l'hydrogène sous une pression effective ne dépassant pas 0,3 hpz est autorisé dans les conditions suivantes: le gaz sera mis dans des ampoules d'une capacité de 2 litres au plus, qui seront fermées de façon étanche; chaque ampoule sera placée, avec interposition de matières formant tampon, dans une boîte en carton; les boîtes seront placées dans une caisse en bois avec intercalation de sciure de bois »;

2° L'appendice n° 1 (Etiquetage, p. XI) est complété par la rubrique suivante:

« Mod. 142 *bis*.

« Même modèle que celui reproduit sous les nos 141 et 142, mais avec la seule mention « Gaz inflammable ». Utilisation: hydrogène sous une pression effective ne dépassant pas 0,3 hpz ».

Art. 2. — Dans la nomenclature alphabétique du règlement du 15 avril 1945, la rubrique « hydrogène » est complétée par les indications suivantes:

Hydrogène sous une pression effective ne dépassant pas 0,3 hpz.	1 *d*	271	1°	11.101 *b*	142 *bis*

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur général des chemins de fer et des transports,

A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale: 27, rue de la Convention, Paris (15e); 19, rue Scribe, Paris (9e); 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal: Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 7.

Emballage des explosifs nitrés (matières dangereuses 1954, n° 6).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942 relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête:

Article unique. — Le texte du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes (Classe 1: Matières sujettes à l'explosion; Sous-classe 1 *a*: Substances explosives) est modifié de la façon suivante:

1° A l'article 65 (Emballage des dynamites, gr. 11108, et des explosifs du gr. 11309) supprimer le paragraphe 6;

2° Ajouter l'article 68 *quater* nouveau:

« 68 *quater*. — Explosifs nitratés des gr. 11305 et 11309:

« 1. Quand ils ne sont pas mis sous forme de cartouches de mines, les explosifs du gr. 11305 (explosifs du type N et explosifs militaires français à forte teneur en nitrate d'ammonium) et ceux du gr. 11309 (explosifs à base de nitrate d'ammonium sensibilisés par de la nitroglycérine) peuvent être emballés:

« Soit dans les conditions des articles 55, 56 ou 59;

« Soit dans les conditions du paragraphe 2 ci-après.

« 2. L'explosif sera placé dans un sac en polyéthylène qui sera fermé de façon étanche au moyen d'une ligature appropriée, d'un type non susceptible de se relâcher en cours de transport.

« Le sac ci-dessus, placé à l'intérieur d'un fût en carton ou d'une caisse en carton, sera bien immobilisé au moyen de matières de calage convenables. Les parois de la caisse seront du carton compact de 2 mm d'épaisseur au moins, ou du carton ondulé double-double de résistance au moins équivalente; la caisse sera maintenue fermée au moyen d'une bande de papier kraft fort, de 40 mm de largeur au moins, qui en fera le tour complet et sera collée sur le joint des parties du couvercle.

« L'emballage extérieur et l'emballage intérieur devront répondre en particulier aux dispositions du paragraphe 13 de l'article 10 des dispositions générales.

« 3. Le poids d'un colis constitué selon les dispositions du paragraphe 2 ne peut dépasser 50 kg pour les fûts, ni 35 kg pour les caisses en carton. »

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des chemins de fer et des transports,
A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale : 27, rue de la Convention, Paris (15e) ; 19, rue Scribe, Paris (9e) ; 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal : Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 7.

Transport par camions des nitrates et des nitrites en vrac (matières dangereuses 1951, n° 7).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942, relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes ;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure ;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête :

Article unique. — Le texte actuel du paragraphe 2 de l'article 650 du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes est remplacé par le suivant :

« 2. Les matières des groupes 33.302, 33.402 et 33.406 pourront être chargées en vrac, soit sur des wagons, camions et bateaux métalliques dans lesquels le produit ne pourra entrer en contact avec aucun élément en bois, soit sur des wagons ou camions à caisse bois dont le fonds et les parois auront été, dans leur totalité, garnis d'un revêtement imperméable et incombustible ou enduits de silicate de soude.

« Les wagons, camions et bateaux découverts utilisés pour ce transport devront être pourvus de faîtage et bâchés. »

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des chemins de fer et des transports,
A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale : 27, rue de la Convention, Paris (15e) ; 19, rue Scribe, Paris (9e) ; 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal : Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 7.

Transport du sodium en containers-citernes (matières dangereuses 1954, n° 8).

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu l'acte dit loi n° 263 du 5 février 1942, relatif au transport et à la manutention des matières dangereuses ou infectes ;

Vu l'arrêté du 15 avril 1945 approuvant un nouveau règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes par chemins de fer, par voies de terre et par voies de navigation intérieure ;

Vu l'avis de la commission du transport des matières dangereuses, instituée par décret du 27 février 1941,

Arrête :

Article unique. — Le texte actuel du règlement du 15 avril 1945 pour le transport des matières dangereuses et infectes (Sous-classe 1 *e* : Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables) est modifié de la façon suivante :

1° A l'article 314 (Emballage) remplacer le paragraphe 4 par le suivant :

« 4. Le sodium peut également être logé en wagons-citernes ou en containers-citernes. Ces citernes seront telles que leurs ouvertures et orifices (robinets, gaines et éventuellement raccords de serpentins de réchauffage) soient protégés par des capots à charnières et à joints étanches pouvant être fermés par verrouillage.

« Pour la construction de ces citernes, voir appendice n° 3 » ;

2° A l'article 356 (Manutention) remplacer le paragraphe 4 par le suivant :

« 4. Les chargements et déchargements de wagons-citernes ou de containers-citernes de sodium ne sont autorisés que dans les usines ; ces véhicules ou ces engins ne doivent être amenés sur la voie publique ou sur le domaine du chemin de fer qu'après que tous leurs capots ont été verrouillés et que la température de l'enveloppe est descendue au-dessous de 50° C. »

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des chemins de fer et des transports,
A. DOUMENC.

NOTA. — Le règlement du 15 avril 1945 n'a pas été inséré au *Journal officiel*. Ce texte, ainsi que les rectificatifs le mettant à jour aux 31 décembre et 31 mai de chaque année, sont en vente dans les magasins de l'Imprimerie nationale : 27, rue de la Convention, Paris (15e) ; 19, rue Scribe, Paris (9e) ; 13, rue du Four, Paris (6e). Compte courant postal : Service d'édition et de vente des publications officielles, 39, rue de la Convention, Paris (15e), n° 9060-06 Paris.

Les dispositions de l'arrêté ci-dessus seront insérées au rectificatif n° 7.

Déclaration d'utilité publique des travaux de déviation de la R. N. 7 entre Bel-Air et Donzère.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Sur la proposition du directeur des routes,

Vu le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifié par le décret du 30 octobre 1935 ;

Vu le décret du 2 mai 1936 portant règlement d'administration publique sur la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

Vu le décret n° 53-1172 du 27 novembre 1953 relatif à l'autorisation et à la déclaration d'utilité publique des travaux concernant les routes nationales ainsi qu'aux classement et déclassement de celles-ci ;

Vu l'avant-projet établi par les ingénieurs des ponts et chaussées du département de la Drôme en vue de la déviation de la R. N. 7 dans sa section comprise entre l'origine de la côte de Bel-Air (P. K. 150,324) et la sortie Sud de Donzère (P. K. 159,400) ;

Vu le plan au 1/5000 visé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées le 5 novembre 1953 ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur le projet dans les communes de Châteauneuf-du-Rhône, de Malataverne et de Donzère, et notamment l'avis favorable de la commission d'enquête en date du 19 novembre 1952 ;

Vu l'avis de la commission centrale de contrôle des opérations immobilières en date du 20 janvier 1954,

Arrête :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de déviation de la R. N. 7 dans sa section comprise entre l'origine de la côte de Bel-Air (P. K. 150,321) et la sortie Sud de Donzère (P. K. 159,400) sur le territoire des communes de Châteauneuf-du-Rhône, de Malataverne et de Donzère, conformément aux dispositions du plan au 1/5000 susvisé qui restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. — L'expropriation des terrains nécessaires à l'exécution des travaux dont il s'agit devra être réalisée dans un délai de cinq ans à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Le préfet de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1954.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
BERNARD BECK.

Commission des marchés des chemins de fer.

Par arrêté du 18 mars 1954:

Sont nommés membres de la commission des marchés des chemins de fer, à dater du 1er février 1954.

MM. Delepine, conseiller d'Etat honoraire, président.
Bellier, directeur des industries mécaniques et électriques au ministère de l'industrie et du commerce.
Besnard, chef de service adjoint au directeur général des chemins de fer et des transports.
Bizot, chef de service au ministère des finances et des affaires économiques.
Bresson, conseiller maître à la cour des comptes.
Clapier, président de chambre à la cour des comptes.
Le Sueur, ingénieur général des mines.
Naud, inspecteur général des ponts et chaussées.
Rosenstock-Franck, directeur général des prix et du contrôle économique au ministère des finances et des affaires économiques.
Ségalat, maître des requêtes au conseil d'Etat, secrétaire général du Gouvernement.

Sont nommés rapporteurs à la commission des marchés des chemins de fer, à dater du 1er février 1954:

MM. Balensi, ingénieur des transports.
Brocas, maître des requêtes au conseil d'Etat.
Chadzynski, sous-directeur du budget.
Corbin, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Dehaye (Pierre), administrateur civil au ministère des finances.
Desvignes, inspecteur général des ponts et chaussées.
Galichon, maître des requêtes au conseil d'Etat.
Jungelson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, détaché au ministère des finances et des affaires économiques (direction des programmes).
Lefas, conseiller d'Etat.
Marty (Pierre), administrateur civil au ministère des finances.
Partrat, conseiller référendaire à la cour des comptes.
Verot, ingénieur en chef du génie maritime, directeur adjoint des industries mécaniques et électriques au ministère de l'industrie et du commerce.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 15 mars 1954, les adjoints techniques de la météorologie dont les noms suivent sont promus.

Adjoints techniques de 2e échelon.

A dater du 1er janvier 1950.

M. Geoffray (Emile), compte tenu de 4 jours de services militaires. Services militaires restant à utiliser: 8 mois 3 jours.
M. Boilloux (Michel).

Adjoints techniques de 3e échelon.

A dater du 1er janvier 1950.
M. Comte (Pierre).

A dater du 15 juin 1950.
M. Cocordano (Louis).

A dater du 6 août 1950.
M. Jacquemes (André).

A dater du 11 août 1950.
M. Nuchabot (Norbert).

A dater du 23 novembre 1950.
M. Leveque (André).

A dater du 26 décembre 1950.
M. Lecoq (Roger).

A dater du 1er janvier 1951.
M. Carriere (André).
M. Richeveux (Jacques).

A dater du 10 février 1951.
M. Portet (Marcel).

A dater du 11 mars 1951.
M. Boige (Marcel).

A dater du 30 mars 1951.
M. Heurtier (Raymond).

A dater du 1er avril 1951.
Mme Endinger (Marie).
M. Fauchoux (René).

A dater du 23 mai 1951.
M. Derain (Robert).

A dater du 26 mai 1951.
M. Nou (Roger).

A dater du 1er juin 1951.
M. Clemendot (Albert).

A dater du 14 juin 1951.
M. Mathieu (Jean-Jacques).

A dater du 28 juillet 1951.
M. Geoffray (Emile), compte tenu de 8 mois 3 jours de services militaires. Services militaires épuisés.

A dater du 7 août 1951.
Mme Bourdet (Suzanne).

A dater du 7 septembre 1951.
M. Dessertenne (Marcel).

A dater du 30 septembre 1951.
M. Biren (René).
M. François (Pierre).

A dater du 1er octobre 1951.
M. Kukawski (Jean).
M. Roumejon (Lucien).

A dater du 1er novembre 1951.
M. Girard (Roland).

A dater du 30 novembre 1951.
M. Boubennec (Joseph).

A dater du 1er décembre 1951.
M. Picard (Pascal).

A dater du 29 décembre 1951.
M. Sialelli (Jacques).

A dater du 25 janvier 1952.
M. Fitoussi (André).

A dater du 16 février 1952.
M. Billaud (Robert).

A dater du 1er mars 1952.
Mme Jolyot-Duprat (Claudette).

A dater du 26 mars 1952.
M. Henry (Marcel).

A dater du 31 mars 1952.
M. Buresi (Louis).

A dater du 1er avril 1952.
M. Moullet (Pierre), compte tenu de 11 mois 21 jours de services militaires. Services militaires épuisés.

A dater du 4 avril 1952.
M. Lavalette (Robert).

A dater du 18 mai 1952.
M. Sac (Paul).

A dater du 1er juin 1952.
M. Vallois (Claude).

A dater du 1er août 1952.
M. Laurencot (Roger).

A dater du 31 août 1952.
M. Willig (Jacques).

A dater du 1er octobre 1952.
M. Boilloux (Michel).

Adjoints techniques de 1e échelon.

A dater du 27 juin 1950.
M. Hamed (André).

A dater du 29 septembre 1950.
M. Labbe (Emile).

A dater du 1er avril 1951.
M. Roland (Gaston).

A dater du 28 janvier 1952.
M. Courouble (Henri).

A dater du 1er avril 1952.
M. Comte (Pierre).
M. Mandeix (Jean).

A dater du 15 septembre 1952.
M. Cocordano (Louis).

A dater du 6 novembre 1952.
M. Jacquemes (André).

A dater du 1er janvier 1953.
M. Nuchabot (Norbert).

A dater du 23 février 1953.
M. Leveque (André).

A dater du 26 mars 1953.
M. Lecoq (Roger).

A dater du 1er avril 1953.
M. Carriere (André).
M. Richeveux (Jacques).

A dater du 10 mai 1953.
M. Portet (Marcel).

A dater du 30 juin 1953.
M. Heurtier (Raymond).

A dater du 1er juillet 1953.
M. Fauchoux (René).

A dater du 1er août 1953.
Mme Endinger (Marie).

A dater du 11 août 1953.
M. Boige (Marcel).

A dater du 23 septembre 1953.
M. Derain (Robert).

A dater du 1er octobre 1953.
M. Clemendot (Albert).

A dater du 28 octobre 1953.
M. Geoffray (Emile).

A dater du 26 novembre 1953.
M. Nou (Roger).

A dater du 7 décembre 1953.
M. Dessertenne (Marcel).
Mme Bourdet (Suzanne).

A dater du 14 décembre 1953.
M. Mathieu (Jean-Jacques).

A dater du 30 décembre 1953.
M. Biren (René).
M. François (Pierre).

Adjoints techniques principaux de 5e échelon.

A dater du 29 mai 1953.
M. Labbe (Emile).

A dater du 1er juillet 1953.
M. Roland (Gaston).

A dater du 27 septembre 1953.
M. Hamed (André).

Adjoints techniques principaux de 6e échelon.

A dater du 1er septembre 1951.
M. Schill (Lucien).

A dater du 1er mars 1952.
M. Philbois (René).

Les dispositions de l'arrêté du 18 janvier 1954 sont annulées en ce qui concerne M. Moullet (Pierre).

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 29 mars 1954, M. Ansart (René), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Mulhouse, a été chargé, à compter du 1er avril 1954, à la résidence de Melun, de l'arrondissement du centre du service ordinaire des ponts et chaussées du département de Seine-et-Marne, en remplacement de M. Wennagel, appelé à d'autres fonctions.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mars 1954: page 2220, 1re colonne, 3e ligne et suivantes, au lieu de: « ... auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition de l'organisation de l'aviation civile internationale en qualité d'adjoint technique au représentant de la France ... », lire: « ... auprès du ministère des affaires étrangères en qualité d'adjoint technique au représentant de la France au conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale... ».

Liste des candidats admis à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mars 1954, page 2762, 2e colonne, 3e arrêté

Au lieu de:

Rucel (Gabriel), Montpellier;
Mlle Tauziet (Anne-Marie), Pau;
Mascarelle (Pierre), Nice.

Lire:

Revel (Gabriel), Montpellier;
Mme Tauziet (Anne-Marie), Pau;
Mascarello (Pierre), Nice.

MARINE MARCHANDE

Désignation des représentants du personnel navigant en qualité de membres titulaires et suppléants de la commission consultative professionnelle de la flotte de commerce.

Par arrêté du 31 mars 1954:

M. Bouchaud (Henry) est nommé membre titulaire de la commission consultative professionnelle de la flotte de commerce, section « navigation côtière et remorquage », en qualité de représentant du personnel officier, en remplacement de M. Miniou (Jean).

M. de Lanfranchi (Simon) est nommé suppléant de la commission consultative de la flotte de commerce, section « long cours et cabotage », en qualité de représentant du personnel officier, en remplacement de M. Bouchaud (Henry).

M. Charpiot (Raymond) est nommé membre suppléant de la commission consultative professionnelle de la flotte de commerce, section « navigation côtière et remorquage », en qualité de représentant du personnel officier, en remplacement de M. Bouchaud (Henry).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 26 mars 1954 portant nomination d'un membre du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Par décret en date du 26 mars 1954, M. Jacques Chevallier, député, maire d'Alger, est nommé membre du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, au titre de l'Algérie, en qualité de représentant des collectivités locales, en remplacement de M. Gazagne, démissionnaire.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 1er avril 1954, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « locotracteur Diesel 70 CV types 3789 WH », construit par les Etablissements Fierry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord).

Les locotracteurs livrés doivent être conformes aux types agréés et les carters des dispositifs d'admission et d'échappement, ou chacun des éléments de ceux-ci, devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 3 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils répondent aux conditions suivantes:

1° La différence de rayon entre les deux pièces concentriques des dispositifs d'injection de CO^2 ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Le jeu entre les plaquettes des dispositifs d'admission et d'échappement ne devra pas dépasser 0,8 mm.

Un agent qualifié devra assurer, par une visite hebdomadaire des injecteurs, le bon fonctionnement de ceux-ci.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté en date du 1er avril 1954, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 28 mai 1953 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « lampe de chapeau type D », construite par la Société ELAU, 155, boulevard Haussmann, Paris (8e), la notice descriptive et les plans suivants, joints au présent arrêté, définissant quatre modifications de détail apportées à la lampe:

200 004. — Batterie. — Ensemble.
400 025. — Schéma électrique.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 28 mai 1953 demeurent sans changement.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 54-388 du 7 avril 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 29 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953 et de l'article 11 de la loi n° 53-1312 du 31 décembre 1953 relatifs à l'extension du régime de la taxe d'apprentissage pour la formation professionnelle agricole et à l'institution de conseils et commissions analogues à ceux qui existent pour l'enseignement technique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 25 de la loi du 13 juillet 1925 créant la taxe d'apprentissage;

Vu les articles 224 à 230 inclus du code général des impôts;

Vu l'article 29 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953, complété et modifié par l'article 11 de la loi n° 53-1312 du 31 décembre 1953 et étendant le champ d'application de la taxe d'apprentissage, prévoyant l'affectation à la formation professionnelle agricole d'une partie de cette taxe et la création, à l'initiative du ministre de l'agriculture, de commissions chargées de se prononcer sur son exonération, les conditions d'application de la loi étant fixées par règlement d'administration publique;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les sociétés, associations et organismes à objet agricole, passibles de l'impôt sur les sociétés, les sociétés coopératives de production, transformation, conservation et vente de produits agricoles ainsi que leurs unions fonctionnant conformément aux dispositions qui les régissent, les commerçants et industriels exerçant une profession ou un commerce à objet agricole, visés à l'article 29 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953, peuvent, sur leur demande, obtenir exonération totale ou partielle de la taxe d'apprentissage dans les conditions définies au présent décret.

Art. 2. — Il est créé au ministère de l'agriculture, siégeant sous la présidence du ministre de l'agriculture ou de son représentant, une commission agricole nationale de la taxe d'apprentissage qui, en outre de ses attributions prévues à l'article 13 ci-après, peut être consultée par le ministre sur toutes questions intéressant la taxe d'apprentissage.

Ses membres sont nommés par le ministre de l'agriculture. La durée de leur mandat est de trois ans.

Elle comprend, outre le ministre de l'agriculture ou son représentant, président:

1° Deux fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale désignés par le ministre de l'éducation nationale;

Un fonctionnaire du ministère du travail et de la sécurité sociale désigné par le ministre du travail et de la sécurité sociale;

Un fonctionnaire du ministère de la santé publique et de la population désigné par le ministre de la santé publique et de la population;

Quatre fonctionnaires du ministère de l'agriculture;

2° Trois membres des chambres d'agriculture: deux exploitants agricoles et un salarié désignés sur la proposition de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture;

3° Deux représentants des collectivités locales dont un président de conseil général et un maire de commune rurale;

4° Quatre représentants des assujettis à la taxe d'apprentissage (un pour les industries à objet agricole, un pour les commerces à objet agricole, un pour les coopératives agricoles de production et de transformation, un pour les coopératives agricoles de conservation et de vente);

Deux salariés travaillant dans les industries et commerces à objet agricole ou dans les coopératives agricoles assujetties (un représentant des ouvriers, un représentant des cadres);

5° Un représentant des associations de jeunesse agricole;

6° Deux représentants des parents d'enfants fréquentant un établissement de formation professionnelle agricole;

7° Quatre représentants des établissements d'enseignement agricole public;

8° Quatre représentants des établissements d'enseignement agricole privé.

Les membres de la commission mentionnée aux 4°, 5°, 6° et 8° ci-dessus sont nommés sur présentation des organisations les plus représentatives.

Un arrêté du ministre de l'agriculture détermine les modalités du fonctionnement de la commission.

Art. 3. — Il est créé, dans chaque département, sous la présidence du préfet ou de son représentant, une commission départementale agricole de la taxe d'apprentissage; ses membres sont nommés par le préfet; la durée de leur mandat est de trois ans.

Elle comprend, outre le préfet ou son représentant:

1° L'ingénieur en chef, directeur des services agricoles ou son représentant;

L'inspecteur d'académie ou son représentant;

L'inspecteur départemental des lois sociales en agriculture ou son représentant;

L'ingénieur en chef du génie rural ou son représentant;

Le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre ou son représentant;

Le directeur départemental de la santé publique et de la population ou son représentant;

2° Trois membres de la chambre départementale d'agriculture: deux exploitants agricoles et un salarié, désignés sur la proposition de cette chambre;

3° Deux représentants des collectivités locales intéressées (un conseiller général, un maire de commune rurale).

4° Quatre représentants des assujettis à la taxe d'apprentissage (un pour les industries à objet agricole, un pour les commerces à objet agricole, un pour les coopératives agricoles de production et de transformation, un pour les coopératives de conservation et de vente);

Deux représentants des organisations départementales de salariés travaillant dans les industries et commerces à objet agricole ou dans les coopératives agricoles assujetties (un représentant des ouvriers, un représentant des cadres);

5° Deux représentants des parents d'enfants fréquentant un établissement de formation professionnelle agricole;

6° Un représentant des organisations départementales de jeunesse agricole;

7° Quatre représentants des établissements d'enseignement agricole public;

8° Quatre représentants des établissements d'enseignement agricole privé.

Les membres de la commission mentionnés aux 4°, 5°, 6° et 8° ci-dessus sont nommés sur présentation des organisations les plus représentatives.

Art. 4. — Les dépenses faites au cours d'une année et retenues par la commission sont déduites du montant de la taxe due au titre de cette année; toutefois, sauf en ce qui concerne celles ayant eu lieu après cession ou cessation de l'entreprise ou après le décès de l'exploitant, les dépenses visées au 4° de l'article 5 ci-dessous peuvent être déduites de la taxe due au titre de l'année précédente si elles ont été engagées dans les deux premiers mois de l'année, lorsque le contribuable en a formulé la demande sur les pièces justificatives de l'exonération et sur les reçus et copies de reçus dont la délivrance est prévue à l'article 10 ci-dessous. A titre exceptionnel et transitoire, les versements effectués entre le 1er mars et le 31 mai 1954 pourront être retenus pour l'exonération de la taxe due au titre de l'année 1953.

Art. 5. — Peuvent seules être prises en considération pour les exonérations prévues à l'article 1er les dépenses faites au titre:

1° De frais de premier établissement ou de fonctionnement des cours professionnels agricoles ou ménagers agricoles de degrés divers, et, notamment, de cours postscolaires;

2° De salaires de professionnels ou techniciens chargés, à l'exclusion de tout autre travail, de la formation et de la direction des apprentis agricoles, isolés ou en groupe, dans la limite d'un professionnel ou d'un technicien pour dix apprentis;

3° De salaires payés aux apprentis agricoles:

a) Pendant les dix premiers mois de l'apprentissage lorsqu'ils sont soumis à un programme d'apprentissage méthodique et complet pendant toute la durée de l'apprentissage;

b) Pour les heures de présence à un des cours énumérés au 1° ci-dessus;

4° De subventions, en espèces ou en nature, à des collectivités ou à des établissements publics ou privés, à des institutions ayant pour objet la formation professionnelle agricole ou ménagère agricole, ou des œuvres complémentaires de cette formation, notamment de subventions aux écoles d'agriculture des divers degrés, centres d'apprentissage, maisons familiales d'apprentissage et autres centres saisonniers, écoles ménagères agricoles, écoles de moniteurs ou de monitrices, centres d'orientation professionnelle, organismes de préapprentissage et de perfectionnement, laboratoires de recherches intéressant l'agriculture ou les industries agricoles, groupements d'études et de recherches d'agriculture fonctionnant dans le cadre des petites régions agricoles et dénommés centres d'études techniques agricoles;

5° De cotisations à des groupements consacrant tout ou partie de leurs ressources à des dépenses comprises dans l'énumération figurant au 4° ci-dessus, de centimes additionnels à la contribution foncière versés à des chambres d'agriculture en raison des dépenses faites par elles en vue de la formation professionnelle agricole ou ménagère agricole.

Art. 6. — La demande d'exonération soumise à la commission départementale agricole de la taxe d'apprentissage doit parvenir, accompagnée, le cas échéant, du reçu dont la délivrance est prévue à l'article 10 ci-dessous avant le 1er mars de l'année d'imposition à l'inspecteur des contributions directes du siège de la direction de l'entreprise, ou à défaut du lieu du principal établissement. Toutefois, le délai de présentation de la demande est prolongé jusqu'au 31 mars en ce qui concerne les contribuables qui arrêtent au 31 décembre leur exercice comptable.

Exceptionnellement, pour la première année d'application des dispositions prévues à l'article 29 de la loi susvisée n° 53-79 du 7 février 1953, le délai de production de la demande d'exonération est fixé au 31 mai 1954.

Lorsque la demande d'exonération concerne plusieurs établissements, des états annexes doivent être présentés pour chacun d'eux.

Dans le cas de cession ou de cessation d'entreprise, ainsi que dans le cas de décès de l'exploitant, la demande doit être produite dans les délais prévus à l'article 201 du code général des impôts.

L'inspecteur des contributions directes délivre récépissé de la demande d'exonération.

Art. 7. — Dans sa demande d'exonération, l'assujetti rappelle pour mémoire le montant total par établissement des appointements, salaires et rétributions quelconques qu'il a payés, tels qu'ils sont retenus pour l'assiette de la taxe:

Il doit, de manière générale, donner tous renseignements permettant à la commission d'apprécier le bien-fondé de sa demande.

Il doit, en particulier, préciser:

1° Le nombre des ouvriers et employés âgés de plus de dix-huit ans,

2° Le nombre des ouvriers et employés âgés de moins de dix-huit ans;

3° Le nombre de jeunes gens, jeunes femmes et jeunes filles, sans distinction de nationalité, âgés de moins de dix-huit ans, occupés dans l'entreprise et soumis à une formation professionnelle méthodique et complète en exécution d'un contrat ou d'une déclaration d'apprentissage;

4° S'il y a lieu:

a) Les conditions dans lesquelles il assure la formation professionnelle de son personnel avec l'énumération des charges qu'il supporte de ce fait et qui rentrent dans l'une des catégories énumérées à l'article 5, (1°, 2° et 3°);

b) Les subventions énumérées à l'article 5 (4°) avec l'indication de leur utilisation, de la situation de leurs bénéficiaires en ce qui concerne l'agrément, le patronage ou la reconnaissance par le ministère de l'agriculture, du nom et de l'adresse des titulaires de bourses ou d'allocations d'études ou d'entretien;

c) Les cotisations et centimes additionnels visés à l'article 5 (5°);

d) Au cas où il exerce un commerce ou une industrie à objet agricole, le montant des demandes d'exonération qu'il a pu présenter au titre de dépenses autres que celles énumérées à l'article 5 ci-dessus devant le comité départemental de l'enseignement technique.

Art. 8. — La commission départementale agricole de la taxe d'apprentissage est saisie des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage par le préfet du département dans lequel a été souscrite la déclaration et à qui l'administration des contributions directes doit la transmettre.

La commission peut procéder elle-même à l'instruction de la demande ou constituer des sections en vue de cette instruction et de l'audition des assujettis.

Si le nombre des demandes d'exonération le rend nécessaire, la commission peut proposer au préfet d'adjoindre à ses membres, pour faire partie des sections, d'autres représentants de l'administration, des assujettis et des bénéficiaires éventuels de la taxe.

Le nombre et la composition des sections sont fixés par la commission. Chaque section doit comprendre, outre son président qui est toujours un membre de la commission, pour un tiers des représentants des assujettis, pour un tiers des représentants des bénéficiaires éventuels, pour un tiers des membres choisis dans les autres catégories représentées au sein de la commission.

S'il existe plusieurs sections, une section générale tripartite dont font partie de droit les présidents de section peut être constituée en vue d'assurer une unité de jurisprudence.

Pour les assujettis exerçant leur activité dans plusieurs départements, l'exonération est prononcée par la commission départementale du siège social.

La commission communique au comité départemental de l'enseignement technique la liste des sociétés, associations et organismes à objet agricole, passibles de l'impôt sur les sociétés, et des personnes exerçant une industrie ou un commerce à objet agricole qui demandent une exonération de la taxe d'apprentissage.

Art. 9. — La commission et, éventuellement, ses sections examinent si la nature des dépenses dont il est fait état, la façon dont elles ont été effectuées, leur utilité au point de vue de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole ou ménagère agricole, de l'avancement des connaissances agricoles, justifient l'exonération demandée, totale ou partielle.

La commission et ses sections doivent prendre l'avis des personnes qualifiées qui ont demandé à être entendues.

Les assujettis doivent, sur la demande qui leur en est faite, apporter la preuve des charges qu'ils ont déclaré supporter.

Il peut être procédé, sur l'initiative du préfet ou à la demande de la commission ou d'une de ses sections, à des enquêtes effectuées soit par des fonctionnaires relevant du ministère de l'agriculture: fonctionnaires chargés de l'inspection de l'enseignement agricole ou de la recherche agronomique, ingénieurs des services agricoles, inspecteurs et contrôleurs des lois sociales en agriculture, ingénieurs du génie rural, s'il s'agit de vérifications techniques se rapportant à la formation professionnelle agricole ou ménagère agricole, soit par des agents de l'administration des contributions directes, s'il s'agit de vérifications budgétaires ou comptables, soit par des délégués désignés par le préfet sur la proposition du comité et choisis parmi ses membres; ces délégués doivent être porteurs d'une lettre de mission officielle.

Les personnes chargées d'enquête procèdent à la recherche des renseignements que la commission et ses sections estiment nécessaires pour se prononcer. Elles ont le droit de prendre connaissance sur place des livres ou feuilles de paye constatant les salaires ou traitements payés aux techniciens chargés de la formation des apprentis, ainsi qu'aux apprentis eux-mêmes. Elles ont la faculté de visiter les cours, centres, écoles d'agriculture ou ménagères agricoles, écoles de moniteurs ou monitrices ainsi que les œuvres complémentaires de la formation professionnelle agricole, de demander communication des budgets et des comptes de ces cours, centres, écoles et œuvres, de se rendre compte de l'utilisation des dépenses réellement effectuées.

Art. 10. — Les personnes et sociétés assujetties à la taxe d'apprentissage qui sollicitent, en raison des subventions ou des cotisations qu'elles ont versées, une exonération totale ou partielle de la taxe d'apprentissage, joignent à leur demande d'exonération le reçu qui leur a été délivré par l'organisme bénéficiaire de leur versement. Ce reçu est daté du jour où le versement a été fait; il est extrait d'un carnet à souches, porte un numéro d'ordre et indique la somme réellement affectée aux frais énumérés à l'article 5 précité.

Dans le délai de quinze jours à compter de la date de la délivrance du reçu, une copie de ce reçu est adressée par l'organisme bénéficiaire au préfet; cette copie doit porter l'indication du montant total des sommes touchées par cet organisme au titre de la taxe d'apprentissage depuis le 1er janvier de l'année en cours.

Art. 11. — Lorsque la commission départementale agricole de la taxe d'apprentissage ou l'une de ses sections conteste le bien-fondé de la demande d'exonération, elle doit en aviser l'intéressé qui peut, dans un délai de dix jours, demander à être entendu ou à présenter par écrit des observations complémentaires.

Art. 12. — La commission départementale statue sur la demande d'exonération au vu du rapport de la section lorsqu'une section a instruit la demande. Sa décision est motivée. Elle est notifiée par le préfet à l'intéressé et à l'administration des contributions directes.

Art. 13. — Le contribuable peut, dans le délai de quinze jours de la notification, faire appel auprès de la commission nationale agricole de la taxe d'apprentissage. Il doit adresser un mémoire contenant tous moyens à l'appui de son pourvoi et indiquer s'il demande à être entendu par la commission.

Le préfet, président de la commission départementale, peut dans les mêmes conditions faire appel des décisions de la commission sur les demandes d'exonération. Cet appel doit être formé dans un délai de trois mois à dater du jour de la décision incriminée.

Art. 14. — Le requérant doit indiquer dans sa requête s'il demande à surseoir au payement de la partie contestée de la taxe, et ce, sous réserve de la constitution de garanties dans les conditions déterminées par l'article 1666 du code général des impôts et les articles 353 à 357 de l'annexe III dudit code.

Le ministre de l'agriculture notifie au comptable chargé du recouvrement, par l'intermédiaire du trésorier-payeur général du département, les pourvois qui contiennent une demande de sursis de payement en indiquant le montant de la partie de la taxe dont l'exonération est demandée.

Art. 15. — Des sections peuvent être instituées auprès de la commission nationale agricole de la taxe d'apprentissage à l'effet de procéder à l'examen préparatoire du pourvoi et à l'audition des intéressés qui en auraient fait la demande.

Le nombre, la composition et le fonctionnement de ces sections sont fixés par arrêté du ministre de l'agriculture après avis de la commission. Chaque section doit comprendre pour un tiers des représentants des assujettis, pour un tiers des représentants des bénéficiaires éventuels, pour un tiers des membres choisis dans les autres catégories représentées au sein de la commission dont un représentant du ministère de l'agriculture.

Le président de section est choisi parmi les membres de la commission.

Art. 16. — La commission statue sur le rapport de la section qui a instruit l'affaire; ses décisions doivent être motivées.

Elles sont notifiées par l'intermédiaire du préfet aux contribuables et à l'administration des contributions directes.

Art. 17. — Les renseignements fournis à l'administration des contributions directes ainsi qu'aux comités départementaux et à la commission nationale agricole de la taxe d'apprentissage sont confidentiels.

Tous les avis et communications échangés entre les agents et les organismes qui participent à l'assiette de la taxe ou adressés par eux aux contribuables doivent être transmis sous enveloppe fermée.

Art. 18. — Le secrétariat administratif de la commission départementale et des sections est assuré par les soins du préfet; une liaison doit être établie avec le secrétariat du comité départemental de l'enseignement technique.

Art. 19. — Les contribuables ne sont autorisés à se faire délivrer des extraits des rôles de la taxe d'apprentissage, suivant les dispositions législatives et réglementaires applicables aux contributions directes, qu'en ce qui concerne leurs propres cotisations.

Art. 20. — Le ministre de l'agriculture, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Réduction du nombre des arrondissements d'inspection générale des haras et répartition des circonscriptions.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 52-1289 du 1er décembre 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des officiers des haras nationaux, et notamment les articles 3 et 4;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef du service des haras,

Arrête:

Art. 1er. — Le nombre des arrondissements d'inspection générale des haras est réduit et ramené de cinq à trois.

Art. 2. — Les circonscriptions des haras sont ainsi réparties:

1er arrondissement: Saint-Lô, le Pin, Angers, Blois, Cluny, Annecy, Rodez, Aurillac;

2e arrondissement: Compiègne, Montier-en-Der, Rosières-aux-Salines, Strasbourg, Besançon;

3e arrondissement: région A: Lamballe, Hennebont, la Roche-sur-Yon, Saintes; région B: Pompadour, Villeneuve-sur-Lot, Tarbes, Pau.

Art. 3. — L'inspecteur général, chef du service des haras, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet à dater du 1er avril 1954.

Fait à Paris, le 30 mars 1954.

ROGER HOUDET.

Fonctionnement et financement du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, et notamment ses articles 8 et 9;

Vu le décret n° 53-974 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles;

Vu la loi du 25 juillet 1953 portant aménagements fiscaux;

Vu l'arrêté du 24 septembre 1952 portant création d'un centre technique interprofessionnel des fruits et légumes;

Vu l'article 24 de la loi de finances de l'exercice 1954 (état G) du 31 décembre 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — En vue d'assurer l'harmonisation et la coordination des activités du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes avec les organismes prévus par le décret n° 53-974 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles, et qui seront créés pour le secteur intéressé, il sera procédé, dans un délai de six mois, à la modification des statuts du centre.

Art. 2. — Est approuvée, pour une période limitée au 31 décembre 1954, la délibération du conseil d'administration du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes du 18 décembre 1953 annexée au présent arrêté et portant fixation des taux et modalités d'assiette et de recouvrement des cotisations obligatoirement versées par les vendeurs en gros de fruits et légumes.

Art. 3. — Avant le 31 décembre 1954, un nouvel arrêté, pris sur délibération du conseil d'administration du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes fixera les modalités définitives du financement de cet organisme, après revision de ses statuts, dans les conditions ci-dessus prévues.

Art. 4. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 avril 1954.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

ANNEXE

Le conseil d'administration du centre technique interprofessionnel des fruits et légumes, réuni le 18 décembre 1953, et délibérant valablement, a fixé comme suit les taux et modalités d'assiette et de recouvrement des cotisations destinées au financement:

Le taux de la cotisation est fixé à 1 0/00 (un pour mille) du montant des achats effectués par tout détaillant ou assimilé, auprès de toute personne physique ou morale vendant en gros des fruits et légumes frais, pour son compte ou pour le compte de tiers, quelles que soient l'origine et la provenance des produits considérés.

La cotisation est perçue par le vendeur de gros qui en recouvre la valeur auprès de son acheteur détaillant ou assimilé, cette opération apparaissant sur le bulletin de vente ou la facture.

Les vendeurs de gros établissent chaque mois le décompte de ces cotisations sous leur responsabilité et en effectuent le versement au centre technique dans le courant du mois suivant et au plus tard le dernier jour de ce mois.

A défaut de payement dans le délai imparti, les cotisations sont majorées de 0,20 p. 100 par jour de retard.

Le directeur du centre, ou toute personne désignée par lui à cet effet, est habilitée à effectuer toutes enquêtes auprès des redevables et à vérifier l'exactitude des décomptes fournis par eux: tous livres, pièces, ou documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission lui seront communiqués sous la garantie du secret professionnel.

Eaux et forêts.

Par arrêtés en date des 28 février, 8 mars et 15 mars 1954, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, aux dates ci-après:

Les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent:

19 mars 1954, M. Ribot (Edmond), en congé de longue durée.

1er mai 1954, M. Dufossez (Raymond), à Hasnon (Nord), maison forestière de Grand-Bray, triage n° 8, inspection de Valenciennes.

L'employée de bureau des eaux et forêts dont le nom suit:

15 avril 1953, Mme Gaud (Gilberte), en disponibilité d'office pour maladie.

Enseignement agricole.

Par arrêté du 23 mars 1954, M. Viot, ingénieur des services agricoles, est confirmé dans les fonctions de directeur de l'école d'agriculture de Brehoulou.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 31 mars 1954, M. de Roodenbeke, chef de section administrative, a été nommé régisseur de recettes à la direction des services agricoles d'Ille-et-Vilaine pour l'encaissement des droits à verser par les propriétaires ou détenteurs de taureaux ainsi que pour la perception du produit de la vente des publications et brochures éditées par le ministère de l'agriculture, en remplacement de M. Boulongne, placé en service détaché.

Service des haras.

Par arrêté du 31 mars 1954:

M. de France, inspecteur général des haras, 2e échelon, est chargé du 1er arrondissement d'inspection générale.

M. Floret, inspecteur général des haras, 3e échelon, est chargé du 2e arrondissement d'inspection générale.

M. Lagroy de Croutte de Saint-Martin, inspecteur général des haras, 3e échelon, est chargé du 3e arrondissement d'inspection générale.

Le présent arrêté prendra effet à dater du 1er avril 1954.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 54-325 étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que Saint-Pierre et Miquelon, les dispositions de la loi du 31 décembre 1925 relative à la clause compromissoire en matière commerciale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mars 1954: pages 2731 et 2771, titre du décret, au lieu de: « étendant aux territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer », lire: « étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer ».

Date du concours pour l'accession des agents forestiers des cadres supérieurs au cadre général des eaux et forêts de la France d'outre-mer et nombre maximum des candidats à admettre pour l'année 1954.

Par arrêté du 26 mars 1954, les épreuves du concours d'accession des agents forestiers des cadres supérieurs des eaux et forêts de la France d'outre-mer à l'école nationale des eaux et forêts pour l'année 1954 auront lieu les 9, 10 et 11 juin 1954 dans tous les chefs-lieux de territoires où il sera nécessaire et au ministère de la France d'outre-mer.

Le nombre de candidats à admettre est fixé à un.

Il pourra n'être prononcé aucune admission si le jury d'examen le juge opportun.

Date des épreuves écrites du concours d'admission dans la hiérarchie des ingénieurs principaux, ingénieurs en chef et des inspecteurs généraux des services de l'agriculture outre-mer.

Par arrêté du 30 mars 1954, la date des épreuves écrites du concours d'admission dans la hiérarchie des ingénieurs principaux, ingénieurs en chef et des inspecteurs généraux des services de l'agriculture outre-mer, prévue par l'article 1er de l'arrêté du 30 janvier 1948, est fixée pour l'année 1955 au mardi 22 mars 1955.

Le nombre des places mises au concours est fixé à trente.

Administrateurs.

Par arrêté du 18 mars 1954, M. Gaudebout (Pierre), administrateur 3e échelon de la France d'outre-mer, chef du bureau des affaires économiques du territoire du Tchad, est placé dans la position de mission à Lagos (Nigeria) du 9 novembre au 13 novembre 1953 (inclus) pour étudier avec les autorités britanniques le problème de l'exportation de viande du Tchad sur la Nigeria.

Chemins de fer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 25 mars 1954, M. Tixador (Albert), chef de dépôt (échelle II, chevron I) des chemins de fer de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Jeunesse et sports.

Par arrêté du 19 février 1954, M. Henri Schlemmer, inspecteur général de la jeunesse et des sports, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République à Madagascar à Tananarive en vue d'assurer l'inspection du personnel enseignant de la jeunesse et des sports en service dans le territoire et sur le plan technique des services administratifs de la jeunesse et des sports.

La durée maxima de cette mission est fixée à deux mois.

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 23 mars 1954, la démission offerte par Mme Berthomieu (Adeline), épouse Chalaya, sage-femme coloniale de 5e classe, est acceptée à compter du 5 décembre 1952.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 29 mars 1954, M. Leclercq (Louis), inspecteur adjoint de 3e classe du service des installations radioélectriques du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, est placé dans la position de mission en France pour une durée d'un mois, à compter du 15 mars 1954, en vue d'effectuer un stage dans les différents services radioélectriques parisiens de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 25 mars 1954, M. Dreyfus (Jacques), ingénieur principal de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission au Nigéria et à la Côte de l'Or, à compter du 22 février 1954, pour une durée approximative d'une semaine, en vue d'assister à la conférence annuelle des chefs de service britanniques des travaux publics.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Rectificatif au tour de service du 1er avril 1954 paru au *Journal officiel* du 1er avril 1954, page 3123, 2e colonne:

Au lieu de:

Embarquement à partir du 1er avril 1954.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en mars 1954...)

Lire:

Embarquement à partir du 1er mai 1954.

(Toutefois, les fonctionnaires qui devaient s'embarquer en avril 1954...)

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail, en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 11 mai 1953, modifiée le 21 janvier 1954, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 4, 7 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er mars 1956, la scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par M. Xavier Pruvost-Doisy, à Saultain (Nord), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 500 - 2.972 - T 354 (diamètre de lame: 400 mm).

Art. 2. — En exécution des articles 4, 7 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er juillet 1954, la scie à bûches à chevalet oscillant et table basculante construite par la Société H. Winterberger et Ce, à Frévent (Pas-de-Calais), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 213 - 525 - T 549 (diamètre de lames: 500 et 600 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 18 mai 1949.

Art. 3. — En exécution des articles 4, 7 et 19 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation provisoire, valable jusqu'au 1er juillet 1954, les scies circulaires sur remorque à chevalet oscillant et table basculante construites par les Etablissements P. P. K., 45-47, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie (Seine), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 566 - 2.973 - P 354. — Type Tracta-Scie (diamètre de lame: 600 mm).

N° 566 - 2.974 - P 354. — Type Tracta-Scie (diamètre de lame: 700 mm).

Art. 4. — En exécution des articles 13 et 17 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation définitive la scie circulaire à déligner automatique construite par les Etablissements Socotest-Valdoie, à Valdoie (territoire de Belfort), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 265 - 1.003 - D 354. — Type S G K (diamètre des lames: 280 mm).

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 21 août 1952.

Art. 5. — En exécution des articles 15 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er mars 1956, la scie circulaire portative construite par les Etablissements Gendron frères, 37, rue Colin, à Villeurbanne (Rhône), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 130 - 2.975 - T 354. — Type 150 U (diamètre de lame: 150 mm).

Art. 6. — En exécution des articles 15 et 18 de la décision du 11 mai 1953 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des scies circulaires, font l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er mars 1956, les scies circulaires portatives construites par les Etablissements Prostdame, 94, rue de Baraban, à Lyon, et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 291 - 2.976 T 354. — Type M B 250 (diamètre des lames: 250 et 300 mm).

N° 291 - 2.977 - T 354. — Type 350 (diamètre des lames: 350 mm).

N° 291 - 2.978 — T 354. — Type 400 (diamètre des lames: 400 mm).

Art. 7. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des scies circulaires conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet,

Art. 8. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 19 avril 1948.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation provisoire ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 9. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mars 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation d'un protecteur de dégauchisseuse à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 19 mai 1948, modifiée le 31 juillet 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er — En exécution de la décision du 19 mai 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dégauchisseuses à porte-outils rotatif, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er mars 1956, le protecteur à pont semi-automatique pour dégauchisseuse construit par la Société technique d'équipement et de matériel (S. T. E. M. I.), 90, rue de la Roquette, à Paris (11e), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 413 - 1.990 - T 354.

Ce numéro se substitue à celui accordé par décision du 24 mars 1952.

Art. 2. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de dégauchisseuses équipées avec le dispositif de sécurité visé par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié et de la décision du 19 mai 1948 modifiée, notamment à celles de l'article 2 de cette décision.

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité du dispositif vendu ou loué avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 15 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 mars 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation de raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 20 mai 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er — En exécution de la décision du 20 mai 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des raboteuses simples à porte-outils rotatif, fait l'objet d'une homologation définitive la raboteuse construite par la Société A. C. M. O., à Angers (Maine-et-Loire), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 227 - 2.979 - D 354. — Type R 430 (largeur de la table: 430 mm).

Art. 2. — En exécution de la décision du 20 mai 1948 fixant les principes de sécurité pour l'homologation des raboteuses simples à porte-outils rotatif, font l'objet d'une homologation définitive les raboteuses construites par les Etablissements Chambron, 11, rue de la Gare, à Lyon (5e), et enregistrées sous les numéros suivants:

N° 407 - 2.980 - D 354. — Type 600 (largeur de la table: 600 mm).

N° 407 - 2.981 - D 354. — Type 700 (largeur de la table: 700 mm).

Art. 3. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des raboteuses conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 4. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 17 décembre 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine l'indication suivante: « Homologation définitive accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 5. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 mars 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation d'une machine combinée à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 c du livre II du code du travail en ce qui concerne les machines dangereuses et les dispositifs de protection pour machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu la décision du 12 décembre 1949 modifiée le 22 juin 1950, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution de la décision du 12 décembre 1949 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines combinées, fait l'objet d'une nouvelle homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er mars 1956, la machine combinée construite par M. A. Devillard, 5 *bis*, rue Saint-Fulbert, à Lyon (7e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 433 - 1.991 - T 354. — Type 510 à quatre éléments: raboteuse, dégauchisseuse, mortaiseuse, toupie.

La partie dégauchisseuse de cette machine est équipée du protecteur type « Vulcain » construit par les Etablissements Ogier, Boudoul et Cie, et homologué sous le n° 38 - 1.478 - T 353 par décision du 15 mai 1953.

La partie toupie est équipée du protecteur type « Apollon II » construit par les Etablissements Ogier, Boudoul et Cie, utilisable pour le travail à l'arbre et le travail au guide et homologué sous le n° 38 - 1.347 - T 351 par décision du 27 mars 1951 (homologation reconduite jusqu'au 1er juillet 1954 par décision générale du 18 février 1953).

Art. 2. — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des machines combinées conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 3. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme au modèle fixé par l'arrêté du 23 août 1950.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine les indications suivantes: « Homologation théorique accordée par le ministère du travail sous le n°... ».

Art. 4. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 mars 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Homologation de presses et de dispositifs de sécurité pour presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, pris en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, en ce qui concerne les machines dangereuses, notamment les articles 4, 5, 5 *bis* et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946 modifié en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949, le 16 juillet 1949 et le 22 janvier 1952, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 et le 20 août 1951, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 7 (§ *b*), 10, 14 et 15 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation définitive la presse construite par les Anciens Etablissements Lapipe et Wittmann, 39-41, rue Saint-Fargeau, à Paris (20e), et enregistrée sous le numéro suivant:

N° 76 - 2982 - D 354. — Type B I 3-1/2 A E F. — Capacité de frappe: 60 tonnes; nombre de coups-minute: 50 à 100; course du coulisseau: 200 mm

Cette machine est équipée d'une commande électrique par boutons-poussoirs qui fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe valable jusqu'au 1er mars 1956 sous le numéro suivant:

N° 76 - 2983 - T 354.

Art. 2. — En exécution des articles 5 (§ *b*), 11 et 15 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation théorique ou de principe, valable jusqu'au 1er mars 1956, le chasse-main à rampe conoïdale construit par les Anciens Etablissements Lapipe et Wittmann, 39-41, rue Saint-Fargeau, à Paris (20e), et enregistré sous le numéro suivant:

N° 76 - 2984 - T 354.

Art. 3. — Sur avis de la commission d'homologation, le constructeur de la presse visée par la présente décision est dispensé de la protection des excentriques, vilebrequins et bielles imposée à l'article 1er (§ 1er) du décret du 28 mai 1946 modifié.

Art. 4. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de presses équipées avec les dispositifs de sécurité visés par la présente décision doivent satisfaire aux prescriptions du décret du 28 mai 1946 modifié, de l'arrêté du 16 juillet 1948 et de la décision du 16 juillet 1948 modifiée, notamment celle de l'article 10 de cette décision.

Art. 5 — A compter de la publication de la présente décision, le bénéficiaire n'en pourra faire état que s'il s'engage à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui lui ont été signifiées.

Il ne pourra mettre en exposition, en vente ou en location des machines présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 6. — Le vendeur ou le bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine vendue ou louée avec le modèle homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Il devra, en outre, faire figurer sur la machine et sur le dispositif les indications suivantes: « Homologation définitive ou théorique accordée par le ministère du travail sous le n° ... ».

Art. 7. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1954.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
FRANÇOIS WATINE.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Approbation des statuts de sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 12 mars 1954, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Cottage familial-Castors niortais, dont le siège est situé 356, avenue de Limoges, à Niort (Deux-Sèvres).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 12 mars 1954, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Logement toulousain, dont le siège est situé 1, boulevard d'Arcole, à Toulouse (Haute-Garonne).

Approbation des modifications au projet de reconstruction et d'aménagement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

(Deuxième modificatif.)

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et du logement et du ministre de l'intérieur en date du 24 mars 1954, pris en application de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, sont approuvées les modifications au projet de reconstruction et d'aménagement de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), 2e modificatif, dans les formes où elles ont été soumises à l'enquête.

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 28 juin 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 30 juin 1953 portant nomination du directeur du cabinet du ministre de la reconstruction et du logement;

Vu les arrêtés du 3 juillet 1953 et du 4 février 1954 portant nomination de membres du cabinet du ministre de la reconstruction et du logement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Long-Depaquit (Albert), ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé conseiller technique, à compter du 1er mars 1954.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1954.

MAURICE LEMAIRE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 54-347 portant création d'un conseil supérieur du thermalisme et du climatisme.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1954: page 2975, 1re colonne, article 4,

Après:

. . . . . .

« Un représentant du commissariat général du plan de modernisation et d'équipement ».

. . . . . .

Ajouter:

. . . . . .

« Le directeur général de la jeunesse et des sports au ministère de l'éducation nationale, ou son représentant ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 26 mars 1954, Mlle le docteur Schoepff (Ginette), reçue au concours de médecins des services antituberculeux (tuberculose pulmonaire) du 17 décembre 1953, est nommée médecin adjoint au sanatorium de la Bucaille, à Aincourt (Seine-et-Oise), en remplacement de Mlle le docteur Margueritat, mise en disponibilité sur sa demande.

Inspection de la population et de l'entr'aide sociale.

Par arrêté en date du 5 avril 1954, sont inscrits au tableau d'avancement, à la classe exceptionnelle du grade d'inspecteur principal de la population et de l'entr'aide sociale, pour l'année 1954, les inspecteurs principaux de quatrième échelon ci-après désignés:

M. Lherete (Adolphe), Marne, à compter du 1er janvier 1954.

Mlle Barat (Yvette), Gard, à compter du 1er avril 1954.

M. Bommart (Marcel), Seine-et-Marne, à compter du 1er avril 1954.

Mlle Briandet (Suzanne), Doubs, à compter du 1er avril 1954.

M. Demon (Ernest), Pas-de-Calais, à compter du 1er avril 1954.

Par arrêté en date du 5 avril 1954, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'inspecteur principal de la population et de l'entr'aide sociale, pour l'année 1954, les inspecteurs ci-après désignés:

1° Mlle Bernard (Lucile), Vaucluse;

2° M. Daudin (Robert), Loir-et-Cher.

Par arrêté en date du 5 avril 1954, est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'inspecteur divisionnaire de la population et de l'entr'aide sociale, pour l'année 1954, l'inspecteur principal ci après désigné:

M. Blaive (Pierre), Seine-et-Oise.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 avril 1954.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Dans les salles voisines de la salle des séances:

a) Deuxième tour de scrutin pour l'élection de deux membres titulaires du Conseil supérieur de la magistrature;

b) Scrutin pour l'élection de deux vice-présidents titulaires de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944;

c) Scrutin pour l'élection de deux vice-présidents suppléants de la Haute Cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944.

2. — Vote du projet de loi (n° 8186) portant ouverture de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre pour la commémoration du 40e anniversaire de la bataille de la Marne et du 10e anniversaire de la libération du territoire. (N° 8223. — M. Darou, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi (n° 6736) de M. Guthmuller tendant à modifier l'article 8 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République. (N° 2081. — M. Mignot, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Discussion du projet de loi (n° 8186) portant ouverture de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre pour la commémoration du 40e anniversaire de la bataille de la Marne et du 10e anniversaire de la libération du territoire. (N° 8223. — M. Darou, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi (n° 6598) collectif de régularisation portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1951 et 1952. (N° 8253. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

6. — Discussion du projet de loi (n° 7249) et de la lettre rectificative (n° 7658) au projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. (N° 8222. — M Charles Barangé, rapporteur général.)

7. — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. Faraud sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas cru devoir déposer le projet de loi tendant à fixer les aménagements qui devront être apportés au régime de la loi du 22 juillet 1922, projet qui, aux termes de la loi n° 53-1327 du 31 décembre 1953, devait être déposé, avec demande de discussion d'urgence, avant le 28 février 1954, et sur les mesures qu'il compte prendre pour que les retraités des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways continuent à bénéficier sans interruption des nouveaux taux de pension accordés par ladite loi (loi n° 53-1327 du 31 décembre 1953);

2° De M. Marcel Noël sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas cru devoir remplir les engagements pris devant l'Assemblée nationale à propos des aménagements à apporter au régime de la loi du 22 juillet 1922.

8. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Véry sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour satisfaire les légitimes revendications des fonctionnaires des départements d'outre-mer et mettre ainsi un terme à une grève qui dure depuis le 15 mai et dont les effets sont néfastes pour l'ensemble des populations d'outre-mer;

2° De M. Césaire sur la politique que le Gouvernement entend suivre dans les départements d'outre-mer et les mesures qu'il compte prendre pour satisfaire, à bref délai, les justes revendications des fonctionnaires de ces territoires en grève depuis plus d'un mois;

3° De M. Viatte sur la politique sociale, économique et fiscale du Gouvernement dans les départements d'outre-mer;

4° De M. Raingeard sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à la crise aiguë que traversent actuellement des départements d'outre-mer et notamment sur les mesures administratives et fiscales et les orientations du plan d'équipement qu'il entend préconiser pour assurer leur équilibre économique et social;

5° De M. Gaumont sur la politique générale que le Gouvernement entend suivre à l'égard des départements d'outre-mer;

6° De M. Valentino sur la politique générale du Gouvernement dans les départements d'outre-mer et, notamment, sur la violation systématique de la loi du 10 août 1871 dans le département de la Guadeloupe;

7° De M. Valentino sur la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard des départements d'outre-mer pour tenir compte des conclusions d'une enquête de l'institut de la statistique et des études économiques selon lesquelles le coût de la vie serait plus élevé dans ces départements qu'en France métropolitaine, et sur le refus d'appliquer correctement la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives du travail dont les dispositions n'autorisent nullement la fixation d'un salaire minimum interprofessionnel garanti différent pour les départements d'outre-mer;

8° De M. Senghor sur la résurrection du pacte colonial dont l'idée semble inspirer le Gouvernement, notamment sur les rapports économiques entre la métropole et les territoires d'outre-mer, plus spécialement sur l'approvisionnement en blé des moulins des territoires d'outre-mer;

9° De M. Césaire sur la politique économique et sociale que le Gouvernement entend suivre dans les départements d'outre-mer et, plus particulièrement, sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux ouvriers agricoles en grève à la Martinique la prise en considération de leurs légitimes revendications;

10° De M. Silvandre sur l'organisation d'une politique économique d'Union française et les mesures prises pour assurer au meilleur compte le ravitaillement des territoires d'outre-mer en denrées et marchandises de première nécessité;

11° De M. Anjoulat sur les problèmes institutionnels qui intéressent l'évolution de l'Union française;

12° De M. Malbrant sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour harmoniser ses décisions concernant les territoires d'outre-mer sur le plan politique, social et économique avec les besoins et les réalités d'outre-mer;

13° De M. Yacine Diallo sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour réaliser la mise en valeur économique et sociale des territoires d'outre-mer en assurant une certaine stabilité dans le corps des agents d'exécution.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Véry sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour satisfaire les légitimes revendications des fonctionnaires des départements d'outre-mer et mettre ainsi un terme à une grève qui dure depuis le 15 mai et dont les effets sont néfastes pour l'ensemble des populations d'outre-mer;

2° De M. Césaire sur la politique que le Gouvernement entend suivre dans les départements d'outre-mer et les mesures qu'il compte prendre pour satisfaire, à bref délai, les justes revendications des fonctionnaires de ces territoires en grève depuis plus d'un mois;

3° De M. Viatte sur la politique sociale, économique et fiscale du Gouvernement dans les départements d'outre-mer;

4° De M. Raingeard sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre fin à la crise aiguë que traversent actuellement les départements d'outre-mer, et notamment sur les mesures administratives et fiscales et les orientations du plan d'équipement qu'il entend préconiser pour assurer leur équilibre économique et social;

5° De M. Gaumont sur la politique générale que le Gouvernement entend suivre à l'égard des départements d'outre-mer;

6° De M. Valentino sur la politique générale du Gouvernement dans les départements d'outre-mer, et notamment sur la violation systématique de la loi du 10 août 1871 dans le département de la Guadeloupe;

7° De M. Valentino sur la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard des départements d'outre-mer pour tenir compte des conclusions d'une enquête de l'institut de la statistique et des études économiques selon lesquelles le coût de la vie serait plus élevé dans ces départements qu'en France métropolitaine, et sur le refus d'appliquer correctement la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives du travail, dont les dispositions n'autorisent nullement la fixation d'un salaire minimum interprofessionnel garanti différent pour les départements d'outre-mer;

8° De M. Senghor sur la résurrection du pacte colonial dont l'idée semble inspirer le Gouvernement, notamment sur les rapports économiques entre la métropole et les territoires d'outre-mer, plus spécialement sur l'approvisionnement en blé des moulins des territoires d'outre-mer;

9° De M. Césaire sur la politique économique et sociale que le Gouvernement entend suivre dans les départements d'outre-mer et, plus particulièrement, sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux ouvriers agricoles en grève à la Martinique la prise en considération de leurs légitimes revendications;

10° De M. Sivandre sur l'organisation d'une politique économique d'Union française et les mesures prises pour assurer au meilleur compte le ravitaillement des territoires d'outre-mer en denrées et marchandises de première nécessité;

11° De M. Aujoulat sur les problèmes institutionnels qui intéressent l'évolution de l'Union française;

12° De M. Malbrant sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour harmoniser ses décisions concernant les territoires d'outre-mer sur le plan politique, social et économique, avec les besoins et les réalités d'outre-mer;

13° De M. Yacine Diallo sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour réaliser la mise en valeur économique et sociale des territoires d'outre-mer en assurant une certaine stabilité dans le corps des agents d'exécution;

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 8 avril 1954.

N° 8000. — Proposition de loi de M. Ihuel tendant à permettre aux sinistrés prioritaires d'obtenir le règlement en titres de la part de leur indemnité de dommages de guerre constituant la part « différée » (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 8001. — Proposition de résolution de M. Gau tendant à inviter le Gouvernement à obtenir que l'élaboration d'un statut international des lépreux soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Organisation des Nations Unies (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8114 (1). — Rapport de M. Jules Valle, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de loi tendant à créer à Oran et à Constantine une cour d'appel composée de deux chambres.

N° 8157. — Proposition de loi de M. Mailhe tendant à modifier le régime administratif de la construction (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 8171. — Proposition de loi de M. Caillet tendant à modifier les dispositions de l'article 2 du décret du 28 janvier 1954 déterminant les droits des anciens combattants prisonniers de guerre au bénéfice des majorations d'ancienneté (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8172. — Proposition de loi de M. Caillet tendant à compléter les textes d'attribution du pécule aux ayants cause des prisonniers de guerre décédés en captivité ou après rapatriement (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8182. — Rapport de M. Catoire, au nom de la commission de la production industrielle, sur le projet de loi relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les mines, minières et carrières.

N° 8191. — Proposition de résolution de M. Jean Masson tendant à inviter le Gouvernement à accorder un délai exceptionnel et supplémentaire de six mois, du 1er juillet au 31 décembre 1954, pour la titularisation des auxiliaires permanents des communes (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8197 (1). — Proposition de résolution de M. Bouxom tendant à inviter le Gouvernement à procéder à l'acquisition de terrains à Asnières (Seine) en vue d'y édifier un centre d'apprentissage public de garçons (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 8198. — Rapport de M. Jean Crouzier, au nom de la commission de la reconstruction, sur les propositions de loi relatives aux modalités de liquidation et de règlement des dommages de guerre afférents aux biens meubles d'usage courant ou familial.

N° 8200. — Proposition de loi de M. Dorey tendant à augmenter d'un an le délai prévu par l'article 1371 *quater* du code général des impôts pour l'attribution du bénéfice de la réduction de moitié du droit de mutation et des taxes accordée aux acquéreurs de terrains à bâtir, en vue de la construction d'immeubles d'habitation (renvoyée à la commission des finances).

N° 8204. — Rapport de M. Catrice, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ne modifier le taux de libération des échanges qu'en fonction de l'amélioration de la conjoncture dans chaque secteur industriel, commercial et agricole français.

N° 8208. — Rapport de Mme Galicier, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 14 de la loi du 22 août 1946 concernant les allocations prénatales.

N° 8215. — Proposition de résolution de M. Ranaivo tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions utiles en vue d'assurer aux retraités des cadres locaux de Madagascar soumis au régime de pension institué par le décret du 21 juillet 1951, le payement, à compter du 1er janvier 1952, de l'indemnité temporaire de 35 p. 100 prévue, à compter de la même date, par le décret du 10 septembre 1952, en faveur des personnels retraités du code des pensions civiles et militaires et de la caisse de retraite de la France d'outre-mer en résidence dans les territoires compris dans la zone du franc C. F. A. (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 8224. — Proposition de loi de M. Ranaivo tendant à assurer l'admission à des emplois publics des personnes originaires des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer présentant les références exigées par les règlements d'administration de ces emplois (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 8258. — Projet de loi autorisant la création en Afrique occidentale française de conseils de subdivision et de cercle, en Afrique équatoriale française de conseils de district et de région et l'institution de budgets de cercle ou de région (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 8259. — Projet de loi relatif à l'application aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion de la législation métropolitaine en matière de production, de transport et de distribution d'énergie électrique (renvoyé à la commission de la production industrielle).

N° 8282 (1). — Rapport de M. Faggianelli, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi tendant à subventionner l'achèvement du monument élevé à Cerdon à la mémoire des maquisards.

N° 8295 (1). — Avis, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, et le protocole additionnel à cette convention, signé à Paris le 20 mars 1952.

N° 8296 (1). — Avis, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, sur les propositions de loi tendant à supprimer les sociétés indigènes de prévoyance dans les territoires d'outre-mer et à les remplacer par des sociétés d'amélioration agricole.

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Anthonioz, Babet (Raphaël), Billiemaz, Blachette, Caliot (Olivier), Castera, Catoire, Catrice, Charret, Chatenay, Coirre, Mme Degrond, M. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Godin, Hugues (André) (Seine), Jarrosson, Levacher, Mabrut, Marcellin, Penoy, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Sauer, Vals (Francis), Villeneuve (de).

Excusés. — MM. Catroux, Gombert, Klock, Quénard.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Aujoulat, Aumeran, Bardoux (Jacques), Beaumont (de), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delmas (Yvon), Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Genton, Gouin (Félix), Isorni, Jaquet (Gérard) (Seine), Kriegel-Valrimont, Laurens (Camille) (Cantal), Le Bail, Lecannuet, Mayer (Daniel) (Seine), Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Rosenblatt, Schuman (Robert) (Moselle), Vendroux.

Suppléant. — M. Lebon (de M. Barrès).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Castera, Delcos, Deljaune, Fouques-Duparc, Gau, Gourdon, Guiguen, Guille, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Lalle, Liquard, Monin, Noé (de La), Plantevin, Rey, Mme Roca, MM. Seynat, Souquès (Pierre), Sourbet, Toublanc, Tourné.

Excusés. — MM. Baurens, Fabre, Guichard, Paternot, Verneuil.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Bartolini, Billat, Bruyneel, Capdeville, Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Fredet (Maurice), Kœnig, Lejeune (Max), Mallez, Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Métayer, Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre) (Rhône), Plantevin, Triboulet.

Excusés. — MM. Arnal, Badie, Jean-Paul David, Loustaunau-Lacau, de Monsabert, Taillade.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Barrot, Béné (Maurice), Charret, Chassaing, Coirre, Dubois, Fredet (Maurice), Guislain, Lacaze (Henri), Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Montjou (de), Mora, Notebart, Mmes Poinso-Chapuis, Roca, MM. Sauer, Sauvajon, Savale.

Excusés. — MM. Barbier, Billiemaz, Jean Cayeux, Frugier, Mme Rabaté.

Suppléant. — M. Defos du Rau (de M. Villard).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Ait Ali (Ahmed), Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bendjelloul, Bricout, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Delmotte, Fonlupt-Esperaber, Genton, Mme Grappe, MM. Guille, Lenormand (André), Mayer (René) (Constantine), Nenon, Ou Rabah (Abdelmadjid), Pantaloni, Provo, Quilici, Quinson, Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Serafini, Mme Sportisse, MM. Tirolien, Valle (Jules), Wagner.

Suppléants. — MM. Ben Tounes (de M. Eugène Thomas), Blachette (de M. Jacques Chevallier), Darou (de M. Véry), Defferre (de M. Durroux), Durbet (de M. Guthmuller), Mme Roca (de M. d'Astier de La Vigerie), M. A. Thomas (de M. Nenon).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Benhahmed (Mostefa), Briffod, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Depreux (Edouard), Douala, Félice (de), Gautier, Girard, Gravoille, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze (Henri), Maton, Mignot, Minjoz, Montiliot, Moro Giafferri (de), Nimine, Salliard du Rivault, Silvandre.

Excusés. — MM. Duveau, Palewski (Jean-Paul).

Suppléants. — Mmes Estachy (de M. Cherrier), Poinso-Chapuis (de M. Halbout), MM. Thamier (de Mme Rabaté), de Montgolfier (de M. Rolland), Pantevin (de M. Tracol), Taillade (de M. Wasmer).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Aubame, Audeguil, Bergasse, Bourdellès, Capdeville, Cermolacce, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Fouyet, Gaborit, Golvan, Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Hennequelle, Le Cozannet, Michaud (Louis) (Vendée), Morice, Nigay, Schmitt (René) (Manche), Siefridt.

Excusé. — M. Coudray.

Suppléants. — MM. Morève (de M. Small), Lacaze (de M. André Monteil).

Assistait en outre à la séance. — M. Mazier, rapporteur spécial du budget de la marine marchande.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Anthonioz, Barrier, Barthélemy, Demusois, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Fouques-Duparc, Fouyet, Hulin, Levindrey, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Penoy, Peytel, Regaudie, Sauvajon, Schaff, Schmittlein, Sibué.

Excusés. — MM. de Gracia, Midol, Auban, André Morice, Moynet, Souquès, Nigay, Bichet, Le Cozannet.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Aubame, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Caillavet, Cermolacce, Césaire, Coffin, Defferre, Dicko (Hamadoun), Dronne, Dumas (Joseph), Estèbe, Hénault, Hettier de Boislambert, Juglas, Laforest, Magendie, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Nimine, Ranaivo, Sanogo Sekou, Savary, Senghor, Silvandre, Temple, Védrines.

Excusé. — M. Raingeard.

Suppléants. — MM. Aujoulat (de M. Guissou), Bayrou (de M. Malbrant).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Arbeltier, Bernard, Besset, Bouthien, Bouxom, Coutant (Robert), Dubois, Duquesne, Durbet, Fayet, Gaillemin, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levacher, Linet, Méck, Musmeaux, Paquet, Patinaud, Renard (Adrien) (Aisne), Titeux, Valentino.

Excusé. — M. Caillet.

Suppléants. — MM. Darou (de M. Sion), Salliard du Rivault (de M. Deboudt).

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Arnal, Briffod, Durbet, Fonlupt-Esperaber, Gaillemin, Kriegel-Valrimont, Laforest, Manceau (Robert) (Sarthe), Nenon, Paquet.

Excusé. — M. Michel Mercier.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 8 avril 1954, à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Avis du Conseil de la République sur le projet de loi (n° 7696) adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Gouvernement à prendre diverses dispositions financières et réglementaires relatives au crédit mutuel du bâtiment et à certaines sociétés de crédit différé. — M. Pierre Courant, rapporteur.

II. — Rapport (n° 7937) fait par M. Titeux, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi (n° 4478) de M. Renard et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer les zones d'abattements en ce qui concerne les prestations familiales (application de l'article 1er de la loi de finances). — M. de Tinguy, rapporteur pour avis.

Réunions de commissions du jeudi 8 avril 1954.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à dix heures. — Local n° 232.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

Commission des immunités parlementaires, à dix-sept heures. — Local n° 230.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à quinze heures. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 avril 1954.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie et étendant à la Tunisie l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2565 du 30 octobre 1945. (Nos 43 et 169, année 1954. — M. Tamzali Abdennour, rapporteur; et n° 204, année 1954. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Gaston Charlet, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, réorganisant le registre du commerce au Cameroun. (Nos 129 et 175, année 1954. — M. Arouna N'Joya, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme fiscale. (Nos 172 et 180, année 1954. — M. Jean Berthoin, rapporteur général; et n° , année 1954. — Avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Waldeck L'Huillier, rapporteur; et n° , année 1954. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 8 avril 1954.

N° 183. — Rapport de M. Delrieu sur le projet de loi relatif aux conseils de prud'hommes en Algérie.

N° 186 (rectifié). — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant l'ouverture d'un crédit complémentaire applicable aux dépenses de l'Assemblée nationale.

N° 204. — Avis de M. Gaston Charlet sur le projet de loi modifiant la loi portant organisation de la juridiction française en Tunisie.

N° 205. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Philippe d'Argenlieu, Benhabyles Chérif, Brizard, Chaintron, Chazette, Pierre Commin, Michel Debré, Louis Gros, Lelant, Léonetti, Charles Morel, Marius Moutet, Marcel Plaisant, Gabriel Puaux, Réveillaud, Michel Yver.

Suppléants. — MM. Le Gros, Susset, Wach.

Excusés. — M. Carcassonne, Mme Patenôtre.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Louis André, Brettes, Capelle, Darmanthé, Driant, Dulin, Jean Durand, Hoeffel, Le Bot, Marcel Lemaire, Monsarrat, Naveau, Pascaud, Jules Pinsard, Primet, Restat.

Suppléants. — MM. d'Argenlieu, Benchiha Abdelkader, Boisrond, Brousse, Perdereau, Vandaele.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Georges Boulanger, Durieux, Bénigne Fournier, de Pontbriand, de Raincourt.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Jean Bertaud, Bordeneuve, Canivez, Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Frédéric Cayrou, Paul Chevallier, Delalande, Delrieu, Mlle Mireille Dumont, MM. Ralijaona Laingo, Leland, de Maupeou, Charles Morel, Jules Olivier, Primet, Southon, Vanrullen.

Suppléants. — MM. Auberger, Denvers, Le Gros, Pinton, Varlot.

Excusés. — MM. Lamousse, Lemaitre, Georges Maurice, Monichon, Poisson, Séné.

Commission des finances.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Auberger, Pierre Boudet, Bousch, Chapalain, Comte du Foresto, Courrière, Albert Lamarque, Litaise, Jacques Masteau, Pauly, Peschaud, Alex Roubert, Sclafer.

Suppléants. — MM. Delrieu, Primet.

Excusés. — MM. Armengaud, Jean Berthoin.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents — MM. Bardon-Damarzid, Beauvais, Biatarana, Jean Boivin-Champeaux, Gaston Charlet, Robert Chevalier, Léon David, Delalande, Jean Geoffroy, Gilbert-Jules, Georges Maire, Marcel Molle, Namy, Georges Pernot, Vauthier.

Excusés. — MM. Carcassonne, Giacomoni, Kalb, Marcilhacy.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents. — MM. Chastel, de Chevigny, Mmes Marcelle Devaud, Girault, MM. Hassen Gouled, Menu, François Ruin, Satineau, Symphor, Tharradin, Zafimahova.

Suppléant. — M. Vanrullen.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Baratgin, Boudinot, Dassaud, Bénigne Fournier, Fourrier de Fraissinette, Minvielle, Amédée Valeau.

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le jeudi 8 avril 1954, à quinze heures trente (local n° 207) :

I. — Examen pour avis du projet de loi (n° 187, année 1954) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1954.

II. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 8 avril 1954, à onze heures (local n° 213) :

I. — Echange de vues sur le projet de loi (n° 172, année 1954) portant réforme fiscale.

II. — Questions diverses.

Annulation de convocation de commission.

La réunion commune de la commission des affaires économiques et de la commission de la production industrielle prévue pour le jeudi 8 avril 1954, à dix heures, est annulée.

Réunions de commissions du jeudi 8 avril 1954.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de comptabilité, à dix heures. — Local n° 269.

Commission des moyens de communication, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 8 avril 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant le décret du 13 décembre 1932 portant organisation et fonctionnement du crédit, de la mutualité et de la coopération agricoles en Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Nos 5 et 31, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, concernant certaines mesures d'extension du repos dominical dans les territoires d'outre-mer. (Nos 17 et 116, année 1954. — M. M'Bida, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux communes de Saint-Louis, Dakar et Rufisque certaines dispositions du décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à l'administration départementale et communale. (Nos 97, année 1953, et 110, année 1954. — M. Rogier, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Cornet, rapporteur. — Avis de la commission de politique générale. — M. N..., rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 8 avril 1954.

N° 109. — Avis supplémentaire par M. Ramus, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition (n° 220, année 1951) de M. Georges Monnet tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à intensifier la production de la pâte à papier dans les territoires d'outre-mer.

N° 124. — Proposition de M. Laurent-Eynac tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur les utilisations civiles et militaires de l'hélicoptère dans l'Union française (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 125. — Rapport par M. Charles-Cros, au nom de la commission de politique générale, sur: 1° la demande d'avis (n° 31, année 1953) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 5180) relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française; 2° la proposition (n° 298, année 1953) de M. Soppo Priso portant réformes et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France.

N° 126 (1). — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (A. N. 7954) de M. Sanogo Sekou, député, tendant à supprimer les sociétés indigènes de prévoyance dans les territoires d'outre-mer et à les remplacer par des sociétés d'amélioration agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts).

N° 128. — Motion de M. Roclore tendant à adresser aux défenseurs de Dien-Bien-Phu le témoignage de l'admiration et de la confiance de l'Assemblée de l'Union française (renvoyée à la commission de la défense de l'Union française).

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 6 avril 1954.

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 6 avril 1954.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis), Boucavel, Burkhardt, Dardelle, Mlle Lafon, M. Gervain, Mme Malroux. *Suppléants:* M. Berthauld (Pierre-Louis) de M. Repiquet, M. Boucavel de M. Mama Fousséni, M. Burkhardt de M. Chastenet, M. Egretaud de M. Comiti, M. Dardelle de M. Aubert, M. Gervain de M. Griaule, Mme Malroux de M. Léchani.

Excusés: MM. Hazoumé, Héline, Raphaël-Leygues, S. A. R. la princesse Yukanthor.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. Bégarra, Burkhardt, Dupuy (Marceau), Mme Eboué-Tell, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. M'Bida, Périer, Sicé (général), Theetten, Thomas. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Chekkal Daho, M. Burkhardt de M. Michalet, Mlle Le Ber de M. La Gravière, M. M'Bida de M. Sarr, M. Theetten de M. Dubois, M. Thomas de M. Guirandou N'Diaye.

Excusé: M. Coulibaly.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. Max André, Audu, Bazé, Castex, Fleury, Fontanet, Georget, de Gouyon, Guiter (Jean), Lachenal, Legentilhomme (général), M'Bida, Mme Emilienne Moreau, Schleiter (Gabriel, schneider. *Suppléants:* M. Jean Guiter de M. Frey, M. Dardelle de M. Signoret, M. William Bazé de M. Galimand, M. Castex de M. Laurent-Eynac.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

1re séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. Antonini, Bernier, Alfred Bour, de Bruchard, Cornet, Junillon, Morel, Pialoux, Polycarpe, Sarraut (Omer). *Suppléants:* M. Omer Sarraut de M. Benamor, M. Alfred Bour de M. Boisdon, M. Junillon de M. Chekkal Daho, M. Polycarpe de M. Guillabert, M. Antonini de M. Ribéra.

Assistait en outre à la séance: M. Charles-Cros.

Politique générale.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. André (Max), Barbé, Charles-Cros, Legentilhomme (Général), Michalet, Nguyen Huy Lai, Périer, Pialoux. *Suppléants:* M. Cheikh Sidia de M. Laurin, M. Max André de Mme Lefaucheux, M. Charles-Cros de M. Duval, M. Pialoux de M. Rouileaux-Dugage.

Excusés: MM. Foccart, Coquart.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 7 avril 1954.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis), Bidet (André), Coquart, Dardelle, Fontanet, Guiter (Jean), Nguyen Khac Su, Odru, Oudard, Rencurel, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Schneider, Vignes. *Suppléants:* M. Rencurel de M. Bêne, M. de Gouyon de M. Céran-Jérusalemy, M. Rosenfeld de M. Gorse, M. Oudard de M. Guy, M. Dardelle de M. Marquet, M. Coquart de M. Soppo Priso.

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense de l'Union française le 9 avril 1954, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 124, année 1954) tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur les utilisations civiles et militaires de l'hélicoptère dans l'Union française.

La commission de politique générale se réunira le jeudi 8 avril 1954, à quinze heures (local n° 120), à Versailles:

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la demande d'avis (n° 97, année 1953) sur le projet de décret rendant applicables aux communes de Saint-Louis, Dakar et Rufisque certaines dispositions du décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à l'administration départementale et communale.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour le recrutement de trois élèves aspirants de réserve du commissariat de la marine.

1. — Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) a décidé l'ouverture d'un concours pour le recrutement de trois élèves aspirants de réserve du commissariat de la marine.

Les épreuves écrites commenceront le 27 juillet 1954 à Paris.

Les dossiers des candidats devront parvenir au secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) (direction centrale du commissariat de la marine, bureau du personnel), 2, rue Royale, à Paris (8e), avant le 1er juillet 1954, terme de rigueur.

2. — Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) a, d'autre part, fixé à un le nombre de commissaire de la marine marchande pouvant être nommé, après examen, officier de réserve du commissariat de la marine.

Cet examen aura lieu à Toulon le 23 juin 1954.

Les dossiers des candidats devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 1er mai 1954.

Avis d'examen probatoire pour le recrutement d'élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre de la marine.

Un examen probatoire pour le recrutement de cinquante élèves aspirants de réserve interprètes et du chiffre de la marine aura lieu à Paris le lundi 5 juillet 1954.

Les candidats ne doivent pas avoir accompli leur service militaire et doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants:

Licence ès lettres, ès sciences ou en droit;

Diplôme de l'institut d'études politiques de Paris;

Diplôme de l'école nationale d'administration;

Diplôme de l'école des hautes études commerciales;

Diplôme de l'école des chartes;

Diplôme de l'école nationale des langues orientales vivantes;

Diplôme de l'école nationale de la France d'outre-mer.

L'examen comprend un écrit, un oral et ne porte que sur la ou les deux langues vivantes choisies.

Les candidats ne résidant pas à Paris bénéficient du tarif militaire sur les chemins de fer.

Tous les candidats peuvent, s'ils le désirent, être logés et nourris gratuitement par la marine pendant la durée des épreuves (trois jours).

Pour tous autres renseignements, s'adresser au secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), direction du personnel militaire (P. M. L.), 2, rue Royale, à Paris (8e).

Avis de vacance de trois chaires à l'école d'application du service de santé militaire au Val-de-Grâce.

Les chaires:

D'organisation, de législation et de sélection médicales dans l'armée;

D'électro-radiologie et physiothérapie dans l'armée;

De chimie appliquée à la biologie et aux expertises dans l'armée,

à l'école d'application du service de santé militaire, sont déclarées vacantes.

Les candidats à ces chaires devront faire parvenir leur demande au ministère de la défense nationale et des forces armées (direction centrale des services de santé des armées, 1er bureau) pour le 15 mai 1954 au plus tard.

Ces demandes seront accompagnées d'un exposé dactylographié, en trois exemplaires, des titres et services que les candidats ont à faire valoir.

Cet exposé sera rédigé dans l'ordre suivant:

1° Services militaires (éventuellement services civils), affectations successives, emplois tenus, etc.;

2° Titres scientifiques, universitaires, références et titres hospitaliers;

3° Liste, établie par catégorie, des travaux scientifiques (indications bibliographiques et, le cas échéant, résumé succinct);

4° Récompenses pour services techniques ou pour travaux scientifiques.

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quatorzième tranche de la loterie nationale 1954 a eu lieu à Valenciennes (Nord), le 7 avril 1954, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:

		Série A.	Série B.
8	gagnent.....	2.000 F.	2.000 F.
9	—	2.000 F.	2.000 F.
89	—	3.000 F.	5.000 F.
06	—	3.000 F.	5.000 F.
63	—	4.000 F.	6.000 F.
78	—	5.000 F.	7.000 F.
145	—	6.000 F.	10.000 F.
095	—	8.000 F.	12.000 F.
139	—	10.000 F.	16.000 F.
025	—	12.000 F.	20.000 F.
859	—	14.000 F.	24.000 F.
561	—	20.000 F.	30.000 F.
2.102	—	30.000 F.	40.000 F.
5.989	—	30.000 F.	40.000 F.
7.748	—	30.000 F.	40.000 F.
1.909	—	40.000 F.	60.000 F.
1.493	—	40.000 F.	60.000 F.
1.079	—	40.000 F.	60.000 F.
4.551	—	60.000 F.	80.000 F.
7.139	—	60.000 F.	80.000 F.
9.700	—	60.000 F.	80.000 F.
2.260	—	80.000 F.	120.000 F.
8.912	—	80.000 F.	120.000 F.
8.745	—	80.000 F.	120.000 F.
8.193	—	100.000 F.	140.000 F.
3.581	—	150.000 F.	200.000 F.
89.159	—	200.000 F.	250.000 F.
99.369	—	200.000 F.	250.000 F.
34.535	—	200.000 F.	250.000 F.
00.824	—	200.000 F.	250.000 F.
57.015	—	200.000 F.	250.000 F.
89.579	—	200.000 F.	250.000 F.
27.970	—	600.000 F.	400.000 F.
04.874	—	600.000 F.	400.000 F.
19.629	—	600.000 F.	400.000 F.
58.548	—	1.000.000 F.	600.000 F.
02.936	—	1.000.000 F.	600.000 F.
27.445	—	1.000.000 F.	600.000 F.
25.902	—	1.200.000 F.	800.000 F.
54.544	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
27.123	—	1.500.000 F.	1.000.000 F.
72.065	—	2.000.000 F.	1.200.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
143.641	gagnent.....	4.000.000 F.	1.600.000 F.
034.129	—	4.000.000 F.	1.600.000 F.
152.752	—	8.000.000 F.	2.500.000 F.
208.229	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
204.723	—	15.000.000 F.	6.000.000 F.
295.552	—	25.000.000 F.	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 14 avril 1954, à Paris.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à l'ouverture d'une session de l'examen du brevet de technicien en diététique (session 1954).

Une session de l'examen du brevet de technicien en diététique (première partie) s'ouvrira à Paris, Marseille et Strasbourg à partir du lundi 14 juin 1954.

Les inscriptions seront reçues par les recteurs des académies suivantes (inspections principales de l'enseignement technique):

Paris: 91, avenue Ledru-Rollin, Paris (11e);

Marseille: 7, avenue du Général-Leclerc, Marseille;

Strasbourg: 18, boulevard de la Victoire, Strasbourg,

jusqu'au 30 avril 1954.

Tous renseignements complémentaires relatifs à cet examen seront fournis sur demande par les recteurs des académies de Paris, Aix et Strasbourg.

Avis relatif à l'ouverture d'une session de l'examen du brevet de radiotechnicien (session 1954).

Un avis publié dans le n° 12, du 25 mars 1954, de *L'Education nationale* a fait savoir qu'une session d'examen du brevet de radiotechnicien s'ouvrira le mardi 1er juin 1954, à Paris, Grenoble, Toulouse et Montpellier.

Le centre d'examen prévu à Montpellier est supprimé; en revanche, un centre sera ouvert à Marseille. Pour ce dernier centre les inscriptions seront reçues par le recteur de l'académie d'Aix (inspection principale de l'enseignement technique), 7, avenue du Général-Leclerc, à Marseille. Pour le centre de Toulouse, les inscriptions seront reçues par le recteur de l'académie de Toulouse (inspection principale de l'enseignement technique), 4, rue de Belfort, à Toulouse.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension de la convention collective des exploitations viticoles de l'Hérault.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

Le ministre de l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés des exploitations viticoles de l'Hérault la convention collective conclue, le 28 février 1952, à Montpellier, entre, d'une part, le groupement des employeurs de main-d'œuvre agricole de l'Hérault et la fédération des syndicats d'exploitants agricoles de l'Hérault (C. G. A.); d'autre part, l'union héraultaise des syndicats chrétiens (C. F. T. C.) et l'union départementale Force ouvrière (C. G. T.-F. O.).

Cette convention a pour objet de régler les rapports entre employeurs et salariés des exploitations viticoles de l'Hérault qui lui sont assujetties en vertu de son article 1er.

Le texte en a été déposé le 29 février 1952 au greffe de la justice de paix de Montpellier.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître, dans un délai de quinze jours, leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications doivent être adressées au ministère de l'agriculture, direction des affaires professionnelles et sociales (1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Avis de concours pour l'admission aux écoles régionales d'agriculture.

Le prochain concours d'admission aux écoles régionales d'agriculture: Ondes (Haute-Garonne), Le Chesnoy (Loiret), Arras (Pas-de-Calais), Rouffach (Haut-Rhin), Yvetot (Seine-Inférieure), Neuvic (Corrèze), Saintes (Charente-Maritime), Trois-Croix (Ille-et-Vilaine), école de Château-Salins—Courcelles-Chaussy (Moselle) (adresser la correspondance à l'école régionale d'agriculture de Château-Salins) sera ouvert le 9 juillet 1954.

Les candidats, qui doivent avoir atteint au minimum l'âge de quinze ans à la date du 1er octobre 1954, ont à adresser leur demande d'inscription avant le 14 juin 1954 au directeur de l'école choisie.

Peuvent être admis directement dans les écoles régionales d'agriculture les fils d'agriculteurs, titulaires du B. E. P. C., qui se font inscrire avant le 1er juillet.

Tous renseignements complémentaires sur le concours peuvent être fournis sur demande adressée soit au ministère de l'agriculture, service de l'enseignement, 2e bureau, soit au directeur d'une des écoles régionales d'agriculture.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène de la ville de Croix (Nord).

Un concours sur titres est ouvert en vue de la nomination d'un directeur de bureau municipal d'hygiène à temps partiel à Croix.

Les candidats, docteurs en médecine, devront être titulaires du certificat d'études spéciales d'hygiène et d'action sanitaire sociale.

Les demandes, accompagnées des dossiers des candidats, devront être adressées au maire de Croix avant le 15 avril 1954.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Bellecombe, à Hauteville (Ain).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mars 1954: page 2946, 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « concours sur épreuves et sur titres du 7 décembre 1953 », lire: « concours sur épreuves et sur titres du 17 décembre 1953 ».

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Avis de concours pour le recrutement d'agents des installations.

Un concours pour le recrutement de trois cent quatre-vingts agents des installations des postes, télégraphes et téléphones aura lieu les 24 et 25 mai 1954.

Les agents des installations sont chargés des travaux de pose et d'entretien des installations d'abonnés au téléphone et de certains travaux d'entretien dans les bureaux centraux téléphoniques.

Ce concours comprend les épreuves suivantes: dictée servant à la fois d'épreuve d'orthographe et d'écriture, composition française, mathématiques, électricité et dessin.

Les listes de candidatures seront closes le 26 avril 1954.

Aucun diplôme n'est exigé.

Les candidats doivent être du sexe masculin et être âgés, au 1er janvier 1954, de plus de dix-sept ans et de vingt-cinq ans au plus. La limite d'âge maximum peut être reculée d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires et, pour les pères de famille mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge, sans que ces divers reculs puissent permettre de dépasser l'âge de quarante ans, au 1er janvier 1954.

Les candidats recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des postes, télégraphes et téléphones qui leur fourniront, sur demande, le programme détaillé des épreuves et leur indiqueront les pièces à fournir pour constituer leur dossier.

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard, le 26 avril 1954:

En province, au directeur des postes, télégraphes et téléphones au chef-lieu du département;

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, au directeur régional des services postaux de Paris, 140, boulevard du Montparnasse, Paris (14e).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la onzième semaine du 13 au 19 mars 1954.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1954 — Recettes évaluées	1953 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1954 — En valeur absolue	1954 — Pourcentage	1953 — En valeur absolue	1953 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.568.770	1.459.911	108.859	7,5	»	»
Bagages et consigne	27.190	25.331	1.859	7,3	»	»
Colis postaux, petits colis	323.140	298.607	24.533	8,2	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.117.860	4.956.676	161.184	3,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	7.036.960	6.740.525	296.435	4,4	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 19 mars 1954.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 janvier 1954.	RECETTES évaluées du 1er février au 19 mars 1954.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 19 mars 1954.	RECETTES comptables du 1er janvier au 19 mars 1953.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1954 — En valeur absolue.	1954 — Pourcentage.	1953 — En valeur absolue.	1953 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	7.099.661	10.790.440	17.890.101	16.275.226	1.614.875	9,9	»	»
Bagages et consigne	104.326	160.960	265.286	260.652	4.634	1,8	»	»
Colis postaux, petits colis	1.119.720	2.049.240	3.168.960	2.793.483	375.477	13,4	»	»
Marchandises (détail et wagons)	21.752.502	35.212.040	56.964.542	53.331.733	3.632.779	6,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français..	30.076.209	48.212.650	78.288.859	72.661.094	5.627.765	7,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 7 avril 1954.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A.	350	.. (1)	.. ..	349 95	.. ..
357 30	Canada	1 $ Can.	.. ..	.. ..	.. ..	357 ..	.. ..
493 70	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	494 0727	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
8381 ..	Allemagne occid.	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8386 ..	8383 ..
700 45	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 50	700 40
5060 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5062 ..	.. ..
983 35	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	983 35	983 40
4911 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4915 ..	4913 ..
9234 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9236 ..	9234 ..

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 7 avril 1954.	
6758 ..	Suède	100 c. s.	6766 625	6715 ..	6816 50	6759 ..	6758 ..
8046 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8049 ..	8046 50
1005 50	Égypte	1 liv. ég.	1005 01	997 ..	1013 ..	1008 ..	1006 ..
56 45	Italie	100 lire.	56 022	55 60	56 45	56 45	.. ..
4060 ..	Mexique	100 pes.	4057 97	4025 ..	4090 ..	4055 ..	.. ..
1247 50	Portugal	100 esc.	1247 39	1208 25	1226 50	1247 75	1247 50
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.. ..
117 60	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 60	.. ..
	Autriche	100 sch.	1346 15	1335 ..	(2) 1365 ..	(2)	

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200	États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550	Comptoirs français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7330

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 121 de l'office des changes.

(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1 014 00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE GENERALE DE MOTEURS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE BARA, LEVALLOIS (SEINE)
R. C. : Seine n° 232643 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie générale de moteurs a procédé au rachat de 187 obligations 5 1/2 0/0 1948, dont le sixième amortissement est prévu pour le 1er mai 1954.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mars 1954.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 5 mars 1954, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les brevets ennemis, mais en tant seulement qu'il porte sur les brevets déposés au nom de la firme Garvenswerke Maschinen Pumpen und Waagenfabrik W. Garvens, de Vienne, ordonnance de mise sous séquestre du 31 juillet 1945.

Par ordonnance en date du 10 mars 1954, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens, droits et intérêts de la dame Schmittenberg, née Lienard (Marthe), ordonnance de mise sous séquestre du 31 décembre 1946.

Par ordonnance en date du 12 mars 1954, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens du sieur Wernet (Joseph), domicilié actuellement à Grossrosseln (Sarre), ordonnance de mise sous séquestre du 3 octobre 1946.

Par ordonnance en date du 10 mars 1954, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des profits illicites, nommé le directeur des domaines de la Seine en qualité d'administrateur séquestre des biens composant le patrimoine de M. Alikow (Joseph), 31, rue Saint-Amand, à Paris, et donné audit séquestre les pouvoirs déférés notamment par l'article 17 de l'ordonnance du 18 octobre 1944, modifiée, complétée et codifiée par les ordonnances des 6 janvier et 2 novembre 1945.

Par ordonnance en date du 15 mars 1954, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame veuve Schorbach (Guillaume), née Horner (Françoise), de nationalité allemande, domiciliée à Trèves, Eurenerstrasse 60, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 15 mars 1954, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Roehn (Herrmann), de nationalité allemande, 2, quai Mullenheim, à Strasbourg, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 15 mars 1954 a ordonné la mainlevée des mesures de séquestre frappant les biens sis en France de la dame Mustelack (Jeanne), en tant que les mesures de séquestre frappent sa part au dépôt d'épargne à la caisse d'épargne d'Haguenau, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 24 juin 1949.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 15 mars 1954 a ordonné la mainlevée des mesures de séquestre frappant les dépôts à la caisse d'épargne d'Haguenau du sieur Kipper (Willibald), domicilié à Dudweiler (Sarre), séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 24 juin 1949.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 15 mars 1954 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Horner (Georges), de Surbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 16 octobre 1946.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Gaston Chavrier, avoué, 4, place Masséna, à Nice.

D'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Nice, en date du 21 mai 1953, il appert que le tribunal a donné acte à la dame Joséphine-Emma Benigni, veuve de M. Paul-Maurice-Denit, demeurant à Nice, 46, avenue Borriglione, de sa demande d'envoi en possession de la succession de son mari, décédé le 2 octobre 1952 à Dong-Roï (Centre Viet-Nam).

Signé : GASTON CHAVRIER.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Armand Sarezinski, né à Paris (5e) le 26 octobre 1914, y demeurant, 24, rue Félicien-David (16e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Saray ou de Sarret.

Mme Bourgeois, née Maurice (Renée), à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle) le 10 mars 1910, demeurant 1, rue Edmond-Flamand, à Bischheim (Bas-Rhin), agissant tant pour son nom personnel que pour celui de ses enfants mineurs : Nicole, née le 12 mars 1934 à Longuyon (Meurthe-et-Moselle) ; Monique, née le 20 novembre 1937 à Nouvion-sur-Meuse (Ardennes) ; Gérard, né le 4 juin 1944 à Anglure (Marne) et Jean-Claude, né le 2 avril 1946 à Blainville-sur-l'Eau (Meurthe-et-Moselle), dépose une requête après du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : de La Croix d'Hanonstat.

M. Jean (Daniel-André), né à Sanvic (Seine-Inférieure) le 5 mai 1928, demeurant 18, avenue Sainte-Marie, à Saint-Mandé (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de : de Mortilet.

M. Silbestein (Marcel), né à Lodz (Pologne) le 9 septembre 1899, de nationalité française, demeurant à Rio-de-Janeiro (Brésil), 194, praia de Flamengo, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Silvere.

M. Caramaniau (Artin), né à Paris (16e) le 17 décembre 1927, demeurant 1, rue du Parc, à Boulogne-Billancourt, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Carmont, ou subsidiairement Caremont.

AVIS DIVERS

ARBED
Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: A LUXEMBOURG, AVENUE DE LA LIBERTÉ

MM. les actionnaires de la Société anonyme des aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange « ARBED » sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 avril 1954, à quatorze heures, au siège social, avenue de la Liberté, à Luxembourg à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société;
2° Rapport des commissaires sur la comptabilité et le bilan de l'exercice écoulé;
3° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
4° Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires;
5° Nomination dans les conseils;
6° Divers.

Le conseil d'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que, pour pouvoir faire partie de l'Assemblée, ils auront à se conformer à l'article 40 des statuts.

Le dépôt des parts sociales pour cette assemblée pourra être effectué jusqu'au 17 avril 1954 inclus, soit cinq jours avant l'assemblée, dans un des établissements ci-après:

Dans le grand-duché de Luxembourg:

Au siège social, avenue de la Liberté, à Luxembourg;
A la Banque internationale à Luxembourg, à Luxembourg;
A la Banque générale du Luxembourg, à Luxembourg;
Au Crédit lyonnais, à Luxembourg.

En Belgique:

A la Banque de la Société générale de Belgique, à Bruxelles, et ses succursales;
A la Banque de Bruxelles, à Bruxelles, et ses succursales.

En France:

Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
A l'Union européenne industrielle et financière, 4 et 6, rue Gaillon, à Paris;
A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris.

En Hollande:

A la Amsterdamsche Bank, à Amsterdam;
A la Rotterdamsche Bank, à Amsterdam et Rotterdam.

En Suisse:

A la Société de banque suisse, à Bâle;
Au Crédit suisse, à Zurich.

Les procurations devront être parvenues au plus tard le 19 avril 1954 au siège de la société.

Luxembourg, le 2 avril 1954.

Le conseil d'administration,
FÉLIX CHOMÉ, président.

LAMINOIRS et ATELIERS de JEUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.200.000 F

SIÈGE SOCIAL: 42, RUE D'ERQUELINNES, JEUMONT (NORD)

R. C.: Avesnes n° 1182 B.

Convocation.

MM. les actionnaires de la société anonyme Laminoirs et ateliers de Jeumont sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, pour le jeudi 29 avril 1954, à onze heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1953;
2° Rapports des commissaires sur les comptes du même exercice;
3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan arrêté au 31 décembre 1953; quitus aux administrateurs pour leur gestion;
4° Renouvellements statutaires;
5° Approbation à donner, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
6° Questions diverses.

Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social, 42, rue d'Erquelinnes, à Jeumont, ou au Comptoir du Centre, 5, Grand'Place, à Bruxelles, huit jours au moins avant l'époque fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration.

C. E. P. E. C. A.

SOCIÉTÉ ANONYME

CONDUITES ET POTEAUX EN CIMENT ARME

AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 16, AVENUE HOCHE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 314891 B.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 23 avril 1954, à onze heures, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants:

Assemblée générale ordinaire.

ORDRE DU JOUR

Rapport du conseil d'administration;
Rapports du commissaire aux comptes;
Examen et approbation du bilan clos le 31 décembre 1953, quitus au conseil d'administration;
Compte rendu et autorisation dans le sens de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867;
Répartition des bénéfices et fixation du dividende;
Fixation des jetons de présence;
Nomination et renouvellement de fonctions d'administrateurs.

Assemblée générale extraordinaire

(qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale ordinaire).

ORDRE DU JOUR

Augmentation du capital social par incorporation de réserve;
Modification corrélative de l'article 6 des statuts;
Mise en conformité des statuts avec les lois actuellement en vigueur.

Le conseil d'administration.

ENTREPRISES CAMPENON BERNARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 252.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE BRAUJON, PARIS

R. C.: Seine n° 273341 B.

Emprunt 4 0/0 1943.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 émises en 1943 par les Entreprises Campenon Bernard sont informés que le conseil d'administration, usant de la faculté qu'il s'était réservée, a décidé, dans sa séance du 15 mars 1954, de fixer au 30 juin 1954 la date limite à laquelle cessera la possibilité d'échange desdites obligations contre des titres de rente 3 1/2 0/0 1952 à capital garanti.

Il est rappelé que cet échange s'effectue à raison de 10.000 F nominal d'emprunt 3 1/2 0/0 à capital garanti contre cinq obligations 4 0/0 de 2.000 F nominal des Entreprises Campenon Bernard, ex-coupon du 1er juillet 1952 (c'est-à-dire coupon n° 19 attaché), étant précisé que les porteurs qui auraient encaissé les coupons ultérieurs peuvent bénéficier de l'échange en remboursant le montant de ces coupons.

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 28 avril 1954, à dix-sept heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1953;
2° Questions diverses.

REPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY

Emprunts 1905 et 1909 (titres estampillés).

Les coupons à l'échéance du 1er avril 1954 des emprunts Uruguay 1905 et 1909 sur les titres estampillés pour adhésion à l'offre du gouvernement uruguayen, en date du 3 janvier 1939, sont mis en payement à Paris, à raison de la contrevaleur en francs français de £ 0-3-6, sous déduction de la taxe proportionnelle.

En vue de leur encaissement, à concurrence des provisions transférées, les coupons doivent être déposés aux caisses des établissements suivants:

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris.

Les coupons de l'emprunt 1909 peuvent également être déposés au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

8 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération du rassemblement des gauches républicaines de la Seine.** But: réunir divers partis républicains et citoyens indépendants pour l'étude des questions politiques et l'action électorale. Siège social: 7 *bis*, place du Palais-Bourbon, Paris.

8 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des amis de l'abbaye Sainte-Marie de Paris.** But: apporter à l'abbaye les ressources dont elle a besoin. Siège social: 8, rue Gounod, Paris.

8 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Les Faucons.** But: pratique de tous sports. Siège social: chez le président, Saint-Pierre.

8 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Club d'études et de relations internationales et coopératives, coopérative scolaire de soutien.** But: organisation de séjours d'élèves à l'étranger ou d'échanges. Siège social: collège Albert Sorel, 33, rue de l'Homme-des-Bois, Honfleur.

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Ligue de basket-ball de la Guadeloupe.** But: diriger, organiser, développer le basket-ball en Guadeloupe. Siège social: chez le président, usine Darboussier, Pointe-à-Pitre.

9 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Comité des fêtes du quartier du Congo.** But: mettre sur pied des attractions et des fêtes diverses. Siège social: chez M. Barbieux, près les wagons-lits, à Marly.

9 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Mlle Lebec** (école de filles). But: grouper les familles des enfants inscrits afin d'apporter une aide matérielle et morale à l'école et aux parents. Siège social: 10, rue Johnson, Maisons-Laffitte.

10 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association amicale des parents d'élèves et des amis du groupe laïque de Montcalvignac.** But: veiller à l'amélioration du bien-être des enfants du groupe, promouvoir leur éducation par tous les moyens éducatifs. Siège social: groupe scolaire de Montcalvignac, par Vazerac.

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Allez Cercy.** But: propagande du football. Siège social: hôtel des Voyageurs, Cercy-la-Tour.

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Amicale bouliste de Flaugnac.** But: développement du sport boule. Siège social: café Gausseres, Flaugnac.

13 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association de Béthanie-Fontenailles.** But: relèvement moral et réhabilitation sociale des libérées de justice et de toutes autres personnes qui, sans avoir perdu la liberté, éprouvent le besoin de cette réhabilitation. Siège social: communauté de Béthanie, à Fontenailles, commune d'Ecommoy.

13 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Cercle de l'agriculture.** But: distraire ses membres et entretenir entre eux des relations d'amitié. Siège social: immeuble Blanc, Verlhac-Tescou.

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Ciné-Club.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: 1, place Carnot, Tiaret.

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **La Pétanque de la Plaine.** But: sport boules. Siège social: 57, boulevard Lefebvre, Paris.

15 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Cercle d'union agricole et sportive d'Ore.** But: instruction agricole et développement de la pratique des sports. Siège social: maison Taull, à Ore.

15 mars 1954. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Groupement intercommunal de lutte contre les maladies des animaux domestiques de la région de Lain.** But: lutte contre les maladies des animaux. Siège social: mairie de Lain.

16 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Groupement d'achat du personnel de la caisse d'allocations familiales de la Somme.** But: acheter sur commandes préalables et répartir les marchandises destinées à ses adhérents en dehors de toute idée de spéculation. Siège social: 7, rue Duthoit, Amiens.

16 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes. **Société amicale des sapeurs-pompiers de la Roche-Guyon.** But: en vue de faire participer le corps des pompiers à des séances récréatives et concours régionaux. Siège social: chez M. Mariage, la Roche-Guyon.

17 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Amicale de l'école Sainte-Thérèse.** But: toutes activités afin d'entretenir des relations amicales et culturelles, encourager les travaux scolaires, assister la direction de l'école. Siège social: école Sainte-Thérèse, 31, rue Ferdinand-Cartier, Maromme.

17 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association des attributaires de prêts à la construction des C. I. L. (comité interprofessionnel du logement) et H. L. M. (habitations à loyer modéré) de France.** But: grouper les bénéficiaires de prêts à la construction pour leur faciliter la souscription à des conditions très avantageuses d'un contrat d'assurance, groupe décès, destiné à les couvrir des risques qu'ils pourraient courir en cas de décès en raison des contrats de prêt souscrits par eux. Siège social: 16, rue Saint-Vincent-de-Paul, Roubaix.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association populaire des réfugiés et sinistrés de Saint-Omer et environs.** But: défendre et représenter les sinistrés. Siège social: 86, rue Carnot, Saint-Omer.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Groupement des producteurs d'asperges et de melons de la région de Bollène.** But: développer la culture de l'asperge et du melon dans la région de Bollène, conseiller les producteurs et défendre leurs intérêts. Siège social: mairie de Bollène.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **La Cantine scolaire de Bias.** But: faciliter la fréquentation des écoles communales publiques en distribuant aux élèves des aliments chauds pour le repas de midi et en leur assurant pendant l'interclasse un asile les mettant à l'abri de tout danger physique ou moral. Siège social: mairie de Bias.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association Saint-Pierre.** But: développement de l'instruction en toute matière et de l'éducation sous toutes ses formes. Siège social: 5, rue Saint-Thudon, Guipavas.

18 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association de vacances des enfants de Constantine (A. V. E. C.).** But: venir en aide aux enfants du département, sans distinction de race ou de religion. Siège social: chez le président, 3, rue Samary, Constantine.

18 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association des œuvres post et périscolaires de Belrupt.** But: grouper autour de l'école publique les bonnes volontés qui lui permettront de réaliser pleinement sa mission éducative et sociale. Siège social: école de Belrupt.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Association des titulaires de l'exercice des droits de garde et des tuteurs des enfants du centre scolaire des Nids.** But: aide et concours moraux et financiers pour l'éducation et l'instruction des enfants. Siège social: rue Aspirant-Jacques-Boutrolle, Mont-Saint-Aignan.

19 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Syndicat de défense contre la tuberculose bovine et les maladies du bétail de la région de Loche-sur-Indrois.** But: lutte contre la tuberculose et autres maladies contagieuses relevant essentiellement de la direction départementale des services vétérinaires. Siège social: mairie de Loche-sur-Indrois.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des élèves et anciens élèves de la Schola Cantorum.** But: entraide mutuelle. Siège social: 269, rue Saint-Jacques, Paris.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association populaire de l'aide familiale du Cros-Caillou.** But: aide aux mères de familles du milieu populaire dans leur tâche familiale et ménagère par des travailleuses familiales, recrutement, formation, rémunération des travailleuses familiales. Siège social: 1, rue Bodin, Lyon.

19 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Société de chasse de Baleyssagues.** But: protection du gibier, constitution de réserves de chasse, destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Baleyssagues.

19 mars 1954. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association touristique, sportive et culturelle des administrations financières,** section départementale de l'Allier. But: procurer à ses adhérents des loisirs sains, favoriser le développement et la pratique du sport en les mettant à même de compléter leur formation générale. Siège social: trésorerie générale, 5, avenue Victor-Hugo, Moulins.

19 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Cercle d'études comptables à Bergerac.** But: assurer l'entraide à ses membres sous toutes ses formes. Siège social: Tortoni, rue des Carmes, Bergerac.

20 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Comice agricole du canton de Loudéac.** But: organisation de concours agricoles. Siège social: mairie de Loudéac.

20 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association familiale pour la formation ménagère rurale professionnelle agricole des jeunes de la région de Thueyts.** But: formation ménagère rurale agricole des jeunes. Siège social: couvent de la Présentation, Thueyts.

20 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Groupement de productivité du Velay.** But: liaison des agriculteurs bénéficiaires de l'aide technique et financière avec les administrations départementales. Siège social: mairie, Bains.

20 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Comice agricole du canton de Merdrignac.** But: organiser des réunions où sont exposés les plus beaux produits d'élevage et de la culture, où sont distribuées des récompenses aux exposants et aux vieux serviteurs agricoles. Siège social: mairie, Merdrignac.

20 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Union des anciens et des amis des régiments ardennais.** But: maintien des traditions des régiments ardennais, honorer la mémoire de leurs morts. Siège social: Cercle militaire, Sedan.

21 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association France-Canada, section des Vosges.** But: s'intéresser à tous les problèmes propres à renforcer l'amitié entre Français et Canadiens dans le cadre du département des Vosges. Siège social: 24, Grande-Rue, Fontenoy-le-Château.

22 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Les Compagnons de l'accordéon.** But: étude de la musique, de l'accordéon et préparation de concerts. Siège social: 2, place des Bernardines, à Pontarlier.

22 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité interprofessionnel paritaire du logement d'Arcachon et de la région du bassin.** But: mise en œuvre de tous les moyens appropriés pour la suppression des logements insuffisants ou insalubres et amélioration générale des conditions d'habitation répondant aux besoins normaux de la vie familiale des travailleurs. Siège social: hôtel de ville, Arcachon.

22 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'échanges européens.** But: échanges culturels. Siège social: 19, rue de la Sourdière, Paris.

22 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Vespa club dunkerquois.** But: grouper le plus grand nombre de propriétaires ou utilisateurs de scooters Vespa, soutenir et défendre leurs intérêts, développer et favoriser l'activité touristique et sportive en général et plus particulièrement l'utilisation du scooter Vespa à ces fins. Siège social: 13, rue Faulconnier, Dunkerque.

22 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des sans logis et mal logés.** But: relogement des familles conformément aux lois en vigueur. Siège social: café de France, Ollioules.

22 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Section d'éducation populaire de Provin.** But: pratique des sports: football, basket-ball, volley-ball, tir; autres activités culturelles: ciné-club, bibliothèque populaire, musique. Siège social: école publique de garçons, Provin.

22 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. **Comité des œuvres sociales du personnel municipal.** But: recherche et application des moyens destinés à venir en aide au personnel municipal. Siège social: hôtel de ville, Sedan.

23 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Pétanque club de Villebazy.** But: pratique du jeu de boules dit pétanque. Siège social: mairie, Villebazy.

23 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Comité diocésain d'aide aux sans logis et aux mal logés de Seine-et-Marne.** But: contribuer par tous les moyens à la création, à la recherche et à l'amélioration sous toutes ses formes, en Seine-et-Marne, du logement pour toutes personnes non logées ou mal logées. Siège social: 2 *bis*, rue Saint-Maur, Meaux.

23 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association parisienne de presse pour l'aide au logement (A. P. P. A. L.).** But: grouper des entreprises de presse et entreprises connexes, afin de faciliter aux adhérents la réalisation de leurs obligations légales en matière de construction. Siège social: 6 *bis*, rue Gabriel-Laumain, Paris.

23 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Patronage Saint-René de Baulon.** But: éducation physique et sportive. Siège social: école libre des garçons, Baulon.

23 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des parents d'élèves de l'école du préventorium de Monchoix.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: préventorium de Monchoix, Rougnac.

23 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Comité vichyssois pour l'œuvre de l'abbé Pierre.** But: résoudre dans la mesure du possible le problème du logement à Vichy. Siège social: domicile de la présidente, Mme Georgenthum, 7, rue Masset, Vichy.

23 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Société Pétanque-Club Montolieu.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café du Commerce, à Montolieu.

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Fédération régionale des psychologues praticiens.** But: grouper au sein de la région Rhône-Alpes les psychologues praticiens en vue d'aider à la solution des problèmes posés par l'exercice de la psychologie. Siège social: 29, rue P.-Chenavard, Lyon.

24 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Société amicale des joueurs de boules « La Varzyçoise ».** But: permettre à ses membres de jouer aux boules dans la commune de Varzy et plus particulièrement sur les promenades de ladite commune. Siège social: café Barrat, rue Delangle, à Varzy.

24 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Boule joyeuse.** But: pratique et développement du jeu de boules. Siège social: 44, avenue d'Arles, Miramas.

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Loisir populaire.** But: développement des loisirs pour les jeunes du milieu populaire. Siège social: 20, rue Plaisance, Orange.

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Les Amis des cheveux blancs de Saint-Père-sur-Loire.** But: venir en aide aux personnes d'au moins soixante-dix ans et spécialement à celles dépourvues de soutien familial. Siège social: mairie de Saint-Père-sur-Loire.

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement interprofessionnel des employeurs des régions de Givors et de Condrieu.** But: permettre le développement de la construction en vue d'améliorer le standing de vie des classes laborieuses de la région. Siège social: mairie de Sainte-Colombe-les-Vienne.

25 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association Notre-Dame-des-Dunes de Quend, Quend-Plage et Fort-Mahon.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres et sociétés ayant pour but les loisirs dans un sens culturel ou sainement récréatif ainsi que l'éducation populaire sous différents aspects, fondation, entretien de patronages, garderies et toutes autres œuvres. Siège social: presbytère de Quend.

25 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Canari orléanais.** But: grouper les éleveurs et amateurs d'oiseaux de cage et de volière et sauvegarder les oiseaux utiles à l'agriculture. Siège social: café Croix-Morin, place Croix-Morin, Orléans.

25 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Office technique pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (O. T. U. R. E.).** But: favoriser auprès des entreprises l'utilisation rationnelle de l'énergie. Siège social: 5, rue d'Amboise, Paris.

25 mars 1954. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Valeins.** But: défense et rayonnement de l'école laïque. Siège social: école mixte de Valeins.

25 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Comité interprofessionnel du logement des travailleurs du Var.** But: suppression des logements insalubres et accession des employés et travailleurs à la propriété des logements répondant aux besoins de leur vie familiale. Siège social: 8, rue Picot, Toulon.

25 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des chemisiers pour l'aide au logement.** But: favoriser la construction de logements, l'accession à la propriété, et, en général, tout effort destiné à montrer, en conformité des prescriptions légales, la volonté des chefs d'entreprises de la chemiserie en détail, d'améliorer la condition des salariés employés dans cette catégorie d'entreprise. Siège social: 8, rue Montesquieu, Paris.

25 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Les amis de la renaissance.** But: faire connaître et défendre les livres et toutes publications progressistes. Siège social: 5, rue des Tanneurs, Aix-en-Provence.

25 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **La boule du Pérou.** But: pratique du sport boule. Siège social: Grand Café, Gabian.

25 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Cercle nautique de Pornichet.** But: grouper les usagers du port et aider à l'amélioration du port. Siège social: café du Ralliement, 141, rue Général-de-Gaulle, Pornichet.

26 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Caisse de préfinancement pour faciliter le développement de la construction immobilière et l'amélioration du logement de la région de Longjumeau.** But: démarrage rapide des programmes de construction de la région de Longjumeau par voie de préfinancement et financement d'une manière générale de tous programmes de construction. Siège social: hôtel de ville, Longjumeau.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Les francs et franches camarades de la Sarthe.** But: loisirs éducatifs des enfants. Siège social: école Dulac, rue Saint-Martin, le Mans.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Syndicat d'initiative de Fontenoy-le-Château.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter d'une manière générale la prospérité de Fontenoy-le-Château et d'en poursuivre la réalisation, organiser la région au point de vue touristique, y attirer les visiteurs, leur rendre le séjour agréable et facile et mettre en relief toutes les richesses naturelles et artistiques du pays. Siège social: hôtel de ville, Fontenoy-le-Château.

26 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. **Association des familles d'Arromanches.** But: étude et défense des intérêts des familles, développement de l'esprit familial, gestion de services d'entr'aide familiale. Siège social: mairie d'Arromanches-les-Bains.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des familles de Chalonnes-sur-Loire.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: hôtel de ville, Chalonnes-sur-Loire.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'action pour la célébration du cent-cinquantenaire de George Sand.** But: commémorer le 150e anniversaire de la naissance de George Sand. Siège social: 78, rue Lepic, Paris.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.** But: défense des libertés républicaines. Siège social: 2, rue du Gorp, Toulouse.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association sportive des ponts et chaussées.** But: pratique de l'éducation physique, des sports et organisation des loisirs. Siège social: 30, rue du Château, Dijon.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Lions club d'Angers.** But: unir par un lien d'amitié et solidarité des hommes qualifiés et représentatifs des divers milieux professionnels de la cité. Siège social: 14, rue Desjardins, Angers.

26 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Pau. **Les Boutons d'or de Viellenave-d'Arthez.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école publique, Viellenave-d'Arthez.

27 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Union commerciale riomoise.** But: étude et organisation de manifestations ayant pour but l'essor du commerce de la ville. Siège social: chez M. Boutonnet, 31, rue Saint-Amable, Riom.

27 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Société des chasseurs et propriétaires de Saint-Martin-Lalande.** But: défense du gibier. Siège social: mairie de Saint-Martin-Lalande.

27 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (second degré, technique).** But: défendre les intérêts moraux et matériels des élèves; étudier et proposer toutes méthodes et moyens d'éducation, formuler des vœux et en poursuivre la réalisation. Siège social: 7, rue des Saint-Pères, Paris.

27 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Société Sainte-Eulalie Pétanque-Club.** But: pratique du jeu de boule. Siège social: café Rastouil, Sainte-Eulalie.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association ancenienne d'aide du logement.** But: améliorer les conditions de logement à Ancenis, notamment par la création de logements neufs et la modernisation de logements existants. Siège social: mairie d'Ancenis.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association amicale du Centre européen universitaire de Nancy.** But: développement de la culture et de l'enseignement supérieur européens. Siège social: foyer de Monbois, 138, avenue de la Libération, Nancy.

29 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Cantine de l'école publique de Valleiry.** But: servir un repas chaud aux élèves des écoles publiques durant la mauvaise saison. Siège social: école publique de Valleiry.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association des sténotypistes de la Rochelle.** But: resserrer les liens amicaux entre les sténotypistes, défendre leurs intérêts moraux, culturels ou économiques. Siège social: chez Mme Canonge, 63, rue Alcide-d'Orbigny, la Rochelle.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Compagnie des archers nantais.** But: pratique des sports et éducation physique. Siège social: fédération des amicales laïques, passage Bouchaud, Nantes.

29 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Association des anciens élèves du cours complémentaire de Chambon-sur-Voueize.** But: maintenir des liens de camaraderie, d'amitié et d'entr'aide entre tous les membres en souvenir de leur scolarité passée au cours complémentaire de Chambon-sur-Voueize. Siège social: mairie de Chambon-sur-Voueize.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Association sportive de Constantine de l'Automobile-Club de Bône Constantine.** But: répandre le goût des sports mécaniques par l'automobile, étudier les questions de nature à en favoriser le développement sur le plan régional et mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités qui leur permettront d'en exercer la pratique. Siège social: 16, rue Pinget, Constantine.

30 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Comité de la jeunesse de Barzy-sur-Marne.** But: organiser les fêtes du pays; entretenir les places pour les fêtes; organiser des distractions parmi la jeunesse tout en la maintenant dans la discipline. Siège social: mairie de Barzy-sur-Marne.

30 mars 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Union des fédérations boulistes de l'Afrique du Nord.** But: coordonner et développer l'ensemble des activités sportives boulistes en Afrique du Nord, dans le cadre et sous les règlements de la fédération française de boules. Siège social: chez le président, 1 *bis*, rue Michelet, Alger.

30 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Groupement interentreprises d'aide au logement.** But: construire, promouvoir le développement de la construction dans un but essentiellement désintéressé. Siège social: rue Emile-Zola, Cenon.

30 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association sportive du jeu de l'arc de Terrenoire.** But: développement du sport arc, boules et tous sports. Siège social: 4, rue Jules-Ferry, Terrenoire.

31 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Amicale des amis des martyrs de la résistance.** But: perpétuer la mémoire de nos martyrs et entretenir les monuments, stèles et plaques érigés à leur intention. Siège social: mairie de Martigues.

31 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **La Boule martégale.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar Cristal, esplanade des Belges, Martigues.

31 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. **Comité interprofessionnel du logement de Saint-Junien et de la région.** But: grouper les personnes physiques ou morales s'intéressant aux questions de l'habitat, établir entre elles l'unité pour mener à bien leurs projets, remédier à la crise du logement, rechercher toutes acquisitions de terrains et faire exécuter toutes habitations d'essai, faire réaliser pour ses adhérents tous programmes de construction, représenter ses membres auprès des administrations compétentes. Siège social: 10, boulevard de la République, Saint-Junien.

31 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Amicale sportive et touristique des sapeurs-pompiers de Noyers-sur-Cher.** But: former de bons sapeurs-pompiers athlétiquement préparés, subvenir aux frais de voyages touristiques annuels, accorder des secours aux sapeurs-pompiers à la suite de maladie ou accidents. Siège social: mairie, Noyers-sur-Cher.

31 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association pour la défense et l'extension de la culture.** But: défendre et promouvoir par tous les moyens la culture sous toutes ses formes. Siège social: jardin du Roy, rue Mirabeau, Toulon.

31 mars 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale des automobilistes et motocyclistes de Séon.** But: grouper les pratiquants de l'auto et de la moto, organiser des manifestations sportives et touristiques. Siège social: bar de la Poste, 260, rue Rabelais, Saint-Henri, Marseille.

1er avril 1954. Déclaration à préfecture de Saint-Lô. **Indépendante villarienne.** But: éducation populaire et sportive. Siège social: mairie de Villiers-Fossard.

1er avril 1954. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société de chasse de Villers-Cernay.** But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: mairie de Villers-Cernay.

1er avril 1954. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Pétanque de la liberté.** But: pratique de la pétanque. Siège social: café Mottes, place de la Liberté, Tarbes.

1er avril 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Union départementale des combattants volontaires de la résistance.** But: regroupement des combattants volontaires de la résistance, aide morale et matérielle aux nécessiteux. Siège social: 1, place Masséna, Nice.

2 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale des chasseurs de Louroux-Hodement.** But: répression du braconnage. Siège social: chez M. Heraud (Jean-Baptiste), à Louroux-Hodement.

MODIFICATIONS

8 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Le Syndicat de défense et des intérêts du quartier Vivants-Lauzac change de titre et devient **Vivants-Lauzac, société artistique touristique des fêtes et de solidarité.** Siège social: bar Lain, 21, rue André-Lamandé, Bordeaux-Bastide.

11 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. L'Association L'Aigle change de titre qui devient: **Association sportive goselienne.** Siège social: mairie de Gosier.

24 mars 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. L'Œuvre Sainte-Roseline change son titre qui devient: **Colonie Notre-Dame-de-la-Joie** et transfère son siège social de l'école Sainte-Marthe, square Saint-Etienne, Nice, au 32, rue Vernier, Nice.

25 mars 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Association post et périscolaire change son titre qui devient: **Association post et périscolaire et conseil de parents d'élèves des écoles publiques de Ludon-Médoc.** Siège social: mairie de Ludon.

29 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération nationale de la profession comptable appointée change de titre qui devient: **Union nationale des professionnels de la comptabilité.** Siège social: 47, rue Cambon, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

12 mars 1954 Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 24 mars 1954.) **Association des femmes orthodoxes roumaines.** But: grouper les réfugiées d'origine roumaine, leur venir en aide ainsi qu'à leur famille; maintenir les traditions du pays. Siège social: 9 *bis*, rue Jean-de-Beauvais, Paris.

MODIFICATIONS

10 mars 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. L'**Union des associations théâtrales polonaises en France** (section d'Harnes) transfère son siège social de la salle Gruchala, rue de la Source, au cercle polonais dit « Dom Polski », rue de Commercy, Harnes.

30 mars 1954. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association hellénique de l'alimentation de Paris et environs Dimitra** transfère son siège social du 112, rue Saint-Denis, Paris, au 30, rue Saint-Merri, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

LOYERS D'HABITATION

(2e édition)

Les textes concernant la **LEGISLATION SUR LES LOYERS D'HABITATION,** mis à jour à la date du 31 janvier 1954 (2e édition) par les services du Ministère de la Reconstruction et du Logement ont été réunis dans la brochure portant le **n° 1000,** qui est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e), au prix de **300 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. Paris 9063-13].)